GROUPE PARTOUCHE



RAPPORT ANNUEL 2011

LE MOT DU FONDATEUR
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
RAPPORT FINANCIER 2011



LE MOT DU FONDATEUR

Chers actionnaires, chers amis,

J'ai décidé cette année de démissionner de mon poste de président du conseil de surveillance de notre société. J'ai ainsi proposé que mon fils Patrick occupe désormais cette place.

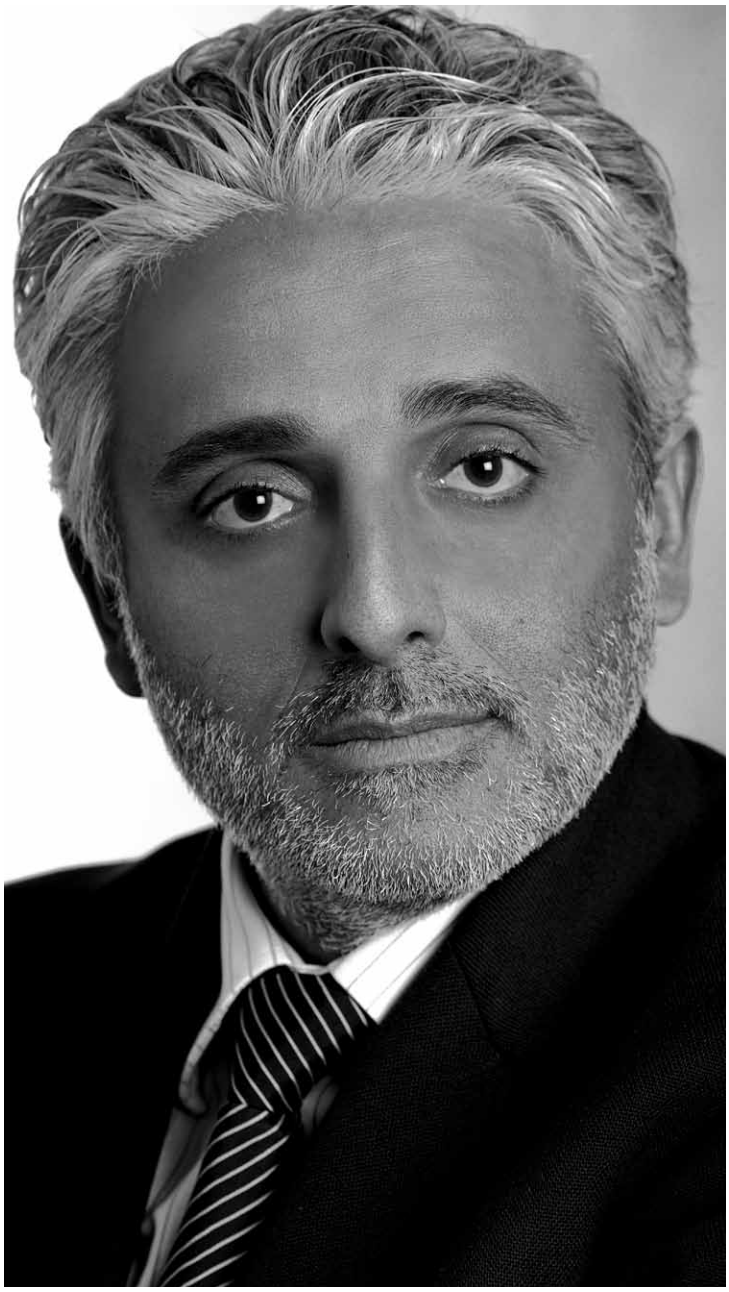
Cette décision a notamment été guidée par l'arrivée à nos côtés de Walter Butler et de son fond d'investissement Butler Capital Partners, ce dont je me réjouis.

Nouvelle ère, nouvelles instances dirigeantes...

Cela ne m'empêchera pas, bien sûr, de faire valoir mon avis et mes décisions car je reste membre du conseil, et j'ose croire que ma voix y sera toujours écoutée et suivie !

Je souhaite beaucoup de réussite à nos deux nouveaux présidents, Fabrice Paire ayant pris la suite de Patrick Partouche à la présidence du directoire. Après trois années mouvementées marquées par une forte baisse du chiffre d'affaires, je suis sûr que le travail effectué (renégociation de nos engagements envers les banques et gestion serrée), va nous permettre de reprendre le chemin de la croissance.

Isidore Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A un tournant de sa vie... Il faut tourner !

C'est ce qu'ont su faire notre président M. Fabrice Paire et toute son équipe, je les en félicite, au nom de tous les actionnaires...

La profession de casino, a été fortement malmenée par la puissance publique ces dernières années et les nombreux défis qu'il a fallu relever tant économiques que réglementaires hypothéquaient presque à chaque fois l'avenir de notre société...

Il leur a fallu négocier au plus serré un crédit syndiqué d'une incroyable complexité, en pleine crise mondiale, il leur a fallu faire face à l'arrivée de nombreux opportunistes, qui ont par des offres éphémères cru que le marché des jeux était le même que celui de la téléphonie, et qui repartiront un jour ou l'autre, ayant fait beaucoup de bruit mais peu d'argent !

Il y a eu les casinos d'avant 2008 et il y aura ceux d'après !

Ceux qui auront bâti une plateforme de jeux capable de servir n'importe quel terminal, n'importe quel type de jeux à n'importe quel client, et qui auront fait perdurer des valeurs toujours dédiées à la satisfaction des clients et amis...

Le Groupe Partouche en sera, j'en suis sûr, je n'en ai jamais douté.

La route est toujours cahoteuse, mais elle est presque droite c'est maintenant qu'il faut mettre les gaz !

Bonne route, au Groupe, à tous.

Patrick Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

C'est dans une période encore contrastée, alliant soubresauts de fréquentation et activité volatile, que j'ai eu l'honneur d'être nommé président du directoire de notre société.

Je pense que les années les plus difficiles que notre métier ait eu à connaître sont désormais derrière nous, mais, à l'image du monde dans lequel nous nous éveillons chaque matin, l'horizon reste encore relativement difficile à cerner et les contraintes dans lesquelles nous évoluons restent nombreuses.

Les directeurs de l'ensemble de nos établissements et leurs équipes se sont battus tout au long de cette période et je rends ici hommage à leur professionnalisme et à leur motivation, qui leur ont permis de préserver leurs entreprises.

C'est en se projetant au-delà de ce contexte que nos partenaires bancaires nous ont renouvelé leur confiance en aménageant notre crédit syndiqué, et que notre nouveau partenaire financier, Butler Capital Partners, est entré au capital du Groupe, nous apportant par là même une expertise spécifique que nous pensons fructueuse.

Aujourd'hui, nous pouvons réellement tirer satisfaction d'avoir traversé une période aussi tourmentée, en préservant l'essentiel :

- notre rentabilité opérationnelle courante est restée stable ;
- notre résultat net est redevenu positif ;
- notre endettement net s'est résorbé de 50 M€.

Nous poursuivrons les efforts engagés, avec toutes les équipes du Groupe, pour définitivement laisser derrière nous ces années de retournement que notre métier a connu.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que chaque jour les collaborateurs du Groupe ouvrent les portes de nos établissements avec envie et volontarisme, afin d'apporter à nos clients toutes les composantes du divertissement, de l'émotion et du plaisir qu'ils viennent chercher chez nous.

L'amour du jeu a toujours guidé la vie de notre Groupe et reste notre ambition.

En 2012, dans nos établissements l'accueil sera toujours une valeur primordiale, l'émotion restera intacte et l'innovation se poursuivra.

Fabrice Paire

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	08
2	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	10
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	11
4	FACTEURS DE RISQUES	14
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	30
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	35
7	ORGANIGRAMME	45
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	50
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	54
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	66
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	68
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	69
13	PRÉVISIONS ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ	71
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	74
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	90
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	97
17	SALARIÉS	108
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	114
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	118
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	200
22	CONTRATS IMPORTANTS	210
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	211
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	212
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	213
26	TABLE DE RÉCONCILIATION	214

01 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

M. Fabrice Paire, président du directoire.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. « Table de réconciliation » en page 214 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2011 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 196 du document de référence qui contient deux observations :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe », qui expose au paragraphe « Jugements et estimations comptables » :

- La correction d'erreur relative au traitement comptable de la contribution économique territoriale, en application de la norme IAS 12, Impôts sur le résultat ;

- Le changement d'estimation comptable comptabilisé en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. »

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2011 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 197 du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 194 du document de référence, déposé à l'AMF le 25 février 2011 sous le n° D11-0081, qui contient une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (paragraphe « Jugements et estimations comptables »), qui expose un changement d'estimation relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition. »

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2010 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 195 du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 178 du document de référence, déposé à l'AMF le 26 février 2010 sous le n° D10-0069, qui contient une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés « Dettes financières courantes et non courantes », qui expose les reclassements entre dettes courantes et non courantes opérés sur les dettes bancaires au 31 octobre 2008 et 2009, en application de la norme IAS 1 et conformément à l'accord de restructuration de la dette signé avec le pool bancaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009. »

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 179 du document de référence, qui contient aussi une observation :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de ventilation de l'échéance de la dette bancaire entre part à moins d'un an et part à plus d'un an et ce suite à l'accord conclu en octobre 2009 avec le pool bancaire sur le crédit syndiqué. »

Fabrice Paire
Président du directoire

02 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes

IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	ORGANISME PROFESSIONNEL	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	FIN DU MANDAT
TITULAIRE				
MCR Baker Tilly 232 avenue du Prado 13008 Marseille	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
TITULAIRE				
France Audit Expertise 148 boulevard Malesherbes 75017 Paris			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
Orfis Le Palais d'Hiver 149 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France	AGO du 20 avril 2010	AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015
SUPPLÉANT				
M. José David 47 avenue du Président Franklin Roosevelt 92330 Sceaux			AGO du 20 avril 2010	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

03

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2009, 2010 et 2011, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

ACTIVITÉ

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Casinos	417 710	431 557	406 071
Hôtels	34 593	31 917	32 594
Pôle Interactive	6 932	7 529	7 498
Autres activités	5 070	7 123	6 831
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**464 304**	**478 126**	**452 993**

CASINOS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Produit brut des jeux de contrepartie et de cercle	79 777	88 226	81 973
Produit brut des jeux des machines à sous	616 577	613 531	634 667
TOTAL PRODUIT BRUT DES JEUX	**696 354**	**701 757**	**716 640**
Prélèvements	356 863	360 216	382 040
En % du PBJ	51,2 %	51,3 %	53,3 %
PRODUIT NET DES JEUX	**339 491**	**341 542**	**334 600**
Nombre de machines à sous en France	5 607	5 743	5 543

HÔTELS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Nombre d'hôtels	19	19	19
Nombre de chambres	1 245	1251	1251
Taux d'occupation	58,27 %	54,36 %	48,36 %

RENTABILITÉ

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Chiffre d'affaires	464 304	478 126	452 993
Résultat opérationnel courant	40 076	50 731	29 036
Résultat opérationnel	28 942	(23 036)	21 230
Résultat net total	**2 036**	**(52 385)**	**(6 816)**
Dont part du Groupe	(6 953)	(60 398)	(16 679)
Résultat net par action part du Groupe	(0,078)	(1,173)	(0,387)
Dividende distribué par action	-	-	-

EBITDA EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Ebitda consolidé	**88 566**	**98 395**	**76 992**
En % du chiffre d'affaires	19,08 %	20,57 %	17,00 %

BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Actifs non courants	696 030	727 459	830 350
Actifs courants	176 579	152 542	131 596
Actifs destinés à être cédés	2 768	1 245	-
TOTAL ACTIF	**875 376**	**881 246**	**961 946**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Capitaux propres du Groupe	335 466	312 558	297 377
Intérêts minoritaires	32 128	29 961	28 917
Total capitaux propres	367 594	342 519	326 294
Total passifs non courants	338 819	250 816	467 805
Total passifs courants	166 304	287 003	167 847
Passifs destinés à être cédés	2 660	907	-
TOTAL PASSIF	**875 376**	**881 246**	**961 946**

TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 029	107 611	78 866
- Prélèvements jeux	(34 157)	(32 929)	(36 104)
= TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS	**97 872**	**74 682**	**42 762**

ENDETTEMENT ET RATIOS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Capitaux propres	367 594	342 519	326 294
Ebitda consolidé	88 566	98 395	76 992
Endettement brut	303 188	329 569	421 920
Trésorerie nette des prélèvements	97 872	74 682	42 762
Endettement net	205 316	254 887	379 158
Ratio endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,56	0,74	1,16
Ratio endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	2,3x	2,6x	4,9x

TABLEAU DE FINANCEMENT

TABLEAU DE FLUX EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Flux de trésorerie lies aux activités opérationnelles	57 384	66 522	34 951
Flux de trésorerie lies aux activités d'investissement	(26 505)	(24 825)	(13 463)
Flux de trésorerie lies aux activités de financement	(7 594)	(13 857)	(11 062)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	**131 970**	**107 596**	**78 856**

() Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 ont été retraités conformément à la norme IAS 8 suite au changement de traitement comptable de la contribution économique territoriale décrit au chapitre 20.2.1, note 2 « Jugements et estimations comptables ».*

04 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques. Ces risques sont, à la date du présent document de référence, ceux dont la société estime que leur réalisation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La société attire l'attention des investisseurs sur le fait que la liste des risques présentés au chapitre 4 du document de référence n'est pas exhaustive et que d'autres risques, actuellement non identifiés ou considérés comme non significatifs par la société, pourraient également avoir un effet significativement défavorable s'ils venaient à se réaliser.

La société a notamment analysé le risque de liquidité attaché au remboursement du crédit syndiqué, au respect des ratios financiers et au programme d'investissements des Pasinos de La Ciotat, Bandol et La Grande Motte *(cf. chapitre 5.2.3)*, dont l'ampleur a été réduite. Compte tenu également des aménagements apportés au crédit syndiqué dans le cadre des avenants signés les 25 janvier et 19 décembre 2011, la société considère à l'issue de cette revue être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze prochains mois.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion et le contrôle de ces risques sont développés au chapitre 16.5.

4.1 Risques financiers

Les données chiffrées présentes dans ce paragraphe ont été auditées.

4.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité, tel que la société l'analyse, couvre l'intégralité de la dette financière.

La répartition par nature et par échéance des dettes financières figure dans la note 17 du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés » au 31 octobre 2011. Il est également utile de se référer à la note 13 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés au 31 octobre 2011 ».

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Un crédit syndiqué constitue la plus grande part de cette dette financière ; il a fait l'objet d'une première restructuration au cours de l'exercice 2009.

Puis, début 2011, dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 M€, garantie par Butler Capital Partners (BCP), intégrant l'entrée de BCP au capital de Groupe Partouche.

Un avenant a ainsi été signé le 25 janvier 2011 pour modifier le profil d'amortissement de la tranche A, les marges applicables et les modalités d'application de la clause de cash flow excédentaire.

De plus, comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2010, Groupe Partouche et son pool bancaire étaient convenus de revoir les ratios financiers du crédit syndiqué afin de tenir compte de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

Cette discussion s'est concrétisée par un nouvel avenant signé le 19 décembre 2011 apportant les modifications suivantes au contrat :

INDICATEURS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Des écarts mesurés par rapport à des prévisions, sur des indicateurs d'activité (PBJ en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels) étaient jusqu'alors susceptibles de provoquer une exigibilité anticipée du crédit syndiqué. Cette disposition est désormais supprimée.

RATIOS FINANCIERS

Les niveaux des deux ratios financiers à respecter R1 (ratio de couverture des frais financiers) et R3 (ratio d'endettement) ont été modifiés pour tenir compte des nouvelles prévisions d'activité à l'horizon 2015 et de l'amélioration de la situation financière.

La définition du R2 a par ailleurs été modifiée, dans un sens favorable à la société.

Par ailleurs, deux sociétés du groupe Butler Capital Partners ont conclu un contrat de sous-participation avec une banque partie au crédit syndiqué, portant sur une créance que la banque détient au titre dudit crédit syndiqué, d'un montant en principal de 3,1 millions.

Le groupe Butler Capital Partners s'est engagé **(i)** à ne pas accroître, sans l'accord de la société et de Financière Partouche, y compris via une sous-participation, la quote-part dudit crédit syndiqué qu'il détient via le contrat de sous-participation visé ci-dessus et **(ii)** à ne pas prendre, sans l'accord de la société et de Financière Partouche, y compris via une sous-participation, une quote-part du prêt conclu par Financière Partouche en qualité d'emprunteur le 27 septembre 2005 (et amendé le 31 décembre 2009).

Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

1. Modalités de remboursement

Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 euros

Capital restant dû à la clôture : 267 168 000 euros

Modalités de remboursement : L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2012	1 940 000	20 000 000	-	21 940 000
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	-	35 000 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	90 145 000	165 228 000
TOTAL	97 023 000	80 000 000	90 145 000	267 168 000

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros ;

Tranche B : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an ;

Tranche C : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

2. COVENANTS

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

DÉFINITIONS

R1 RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,8x au 31 octobre 2011
- 3,8x au 30 avril 2012
- 3,9x au 31 octobre 2012

R2 RATIO DE COUVERTURE DES CHARGES FIXES :

Ce ratio a été assoupli et a vu son numérateur modifié, le Cash flow retraité se substituant au cash flow disponible consolidé.

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidé doit être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2011
- 1x au 30 avril 2012
- 1x au 31 octobre 2012

R3 RATIO D'ENDETTEMENT :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,2x au 31 octobre 2011
- 3,2x au 30 avril 2012
- 3,1x au 31 octobre 2012

CALCUL DES RATIOS AU 31 OCTOBRE 2011

CALCUL DU R1 :

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

	Ebitda Groupe	Minoritaires Forges	Minoritaires Meyrin	Minoritaires Crans	Ebitda retraité
% des minoritaires		40,51 %	60,00 %	43,00 %	
en millions d'euros	88,6	1,1	9,0	3,0	75,5

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

Coût de l'endettement -16,0 M€

+ Coût de la couverture -3,0 M€

+ Produit des placements 1,1 M€

= Frais financiers nets consolidés -17,9 M€

R1 : 75,5 / 17,9 = 4,22

CALCUL DU R2 :

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

Frais financiers nets : 17,9 M€

Dette bancaire 2011 : 270,5 M€

- Dette bancaire 2010 : 298,9 M€

= Variation de l'endettement : 28,5 M€

Service de la dette consolidée : 46,4 M€

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette à l'ouverture de la période semestrielle (30 avril 2011) : 69,3 M€

Trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle (30 avril 2011) : 12,3 M€

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidé et majoré de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Variation de la trésorerie du tableau des flux financiers consolidés : 24,4 M€

+ Service de la dette consolidé : 46,4 M€

+ Trésorerie nette à l'ouverture de la période semestrielle : 69,3 M€

+ Trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle : 12,3 M€

= Cash flow retraité = 127,7 M€

R2 : 127,7 / 46,4 = 2,76

CALCUL DU R3 :

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs soit la notion de dette bancaire telle que définie dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche, diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Emprunts bancaires : 270,5 M€

- Emprunts bancaires revenant aux minoritaires : 0 M€

= Endettement du Groupe : 270,5 M€

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : 132,0 M€

- Prélèvements jeux : 34,2 M€

= Trésorerie nette : 97,9 M€

Trésorerie nette retraitée signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

Trésorerie nette : 97,9 M€

- Trésorerie nette des sociétés Casino du Lac Meyrin et Casino Crans-Montana : 17,0 M€

- Caisse : 10,7 M€

= Trésorerie nette retraitée : 70,1 M€

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement : 270,5 M€

- Trésorerie Nette Retraitée : 70,1 M€

= Endettement Net Consolidé : 200,4 M€

R3 : 200,4 / 75,5 = 2,65

À la clôture de l'exercice 2011, l'ensemble des ratios financiers étaient donc respectés avec les valeurs suivantes :

R1 : ratio de couverture des frais financiers égal à 4,22, devant être supérieur ou égal à 3,8 ;

R2 : ratio de couverture des charges fixes égal à 2,76, devant être supérieur ou égal à 1,0 ;

R3 : ratio d'endettement égal à 2,65, devant être inférieur ou égal à 3,2.

3. LIMITE D'INVESTISSEMENTS

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle définie au chapitre 4.1.1, note 5.1, s'élève à 30 M€.

Au titre de l'exercice 2011 cette limite a été respectée avec un montant mesuré de 29,5 M€.

4. LIMITE D'ENDETTEMENT

L'endettement du Groupe, tel que ce dernier est défini dans le calcul du ratio R3, doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 294 M€ au 31 octobre 2011
- 283 M€ au 30 avril 2012
- 267 M€ au 31 octobre 2012

Le non-respect des ratios financiers, des limites d'investissements ou d'endettement entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

5. REVERSEMENT DU CASH FLOW EXCÉDENTAIRE

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

5.1 DÉFINITION

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 euros de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche) et majoré (i) du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) et (ii) de la portion non utilisée de la franchise exceptionnelle.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2011 puis 20 % les années suivantes, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Franchise exceptionnelle signifie la somme de 26 000 000 euros permettant le financement des Pasinos de La Grande Motte, La Ciotat et Bandol, étant entendu que la franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro à compter du 31 octobre 2014.

Le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle au terme des exercices 2011, 2012 et 2013 sera soustrait du montant du cash flow excédentaire consolidé.

5.2 CALCUL AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Trésorerie nette retraitée	70,1 M€
- Concours bancaires	-0,1 M€
- Seuil contractuel	-15,0 M€
- Montant non utilisé :	
- Apport investisseur	-30,6 M€
- Franchise exceptionnelle	-25,0 M€
Soit un solde de	-0.5 M€

Il n'existe pas de cash flow excédentaire pour cet exercice.

5.3 INTÉRÊTS DÛS À FINANCIÈRE PARTOUCHE

Au 31/10/2011, les intérêts dus à Financière Partouche s'élevaient à 5 095 627 euros.

Ces intérêts sont accumulés sans contrainte de calendrier pour leur règlement et génèrent des intérêts en fin d'exercice au taux Euribor +0,25 %.

Le paiement des intérêts dus à Financière Partouche ne peut se faire que par le canal du cash flow excédentaire et la société n'attend pas de remboursement rapide de ces intérêts.

LIGNES DE CRÉDIT

Il n'existe pas de lignes bancaires de crédit court terme à disposition de Groupe Partouche.

4.1.2 RISQUE DE TAUX

Les taux d'intérêt applicables aux différentes tranches du crédit syndiqué qui représente l'essentiel de la dette financière du Groupe, sont constitués d'un taux de référence variable (Euribor 1 mois, 2 mois ou 3 mois) majoré d'une marge. Ainsi exposé au risque d'évolution du taux de référence, le Groupe est amené à utiliser des instruments de couverture dans le but de réduire cette exposition. La position nette à la clôture de l'exercice 2011 est la suivante :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	267 168	-	21 940	-	245 228	-	-
Emprunts bancaires	3 255	31	1 623	-	1 601	-	-
Découverts	59	-	59	-	-	-	-
Compte courant Financière Partouche	30 504	-	-	-	30 504	-	-
TOTAL	300 986	31	23 622	-	277 333	-	-

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	55 223	-	55 223	-	-	-	-
Placements	42 649	40 000	2 649	-	-	-	-
TOTAL	97 872	40 000	57 872	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**203 114**	**(39 969)**	**(34 250)**	**-**	**277 333**	**-**	**-**
Couverture de taux	-	160 000	(160 000)	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**203 114**	**120 031**	**(194 250)**	**-**	**277 333**	**-**	**-**

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La politique de gestion des taux a pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. La mise en œuvre des options retenues est assurée de manière centralisée par la direction financière. Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux, notamment des contrats d'échange de taux ou de fixation de taux futurs (« swaps ») ou des options de taux (« caps ») correspondent à des risques identifiés, liés aux flux financiers futurs de la société, le Groupe ne prenant aucune position spéculative.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 83 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 830 K€.

Pour rappel, position nette à la clôture de l'exercice précédent :

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	-1 AN		1 À 5 ANS		+5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	293 083	-	22 855 (*)	-	270 228 (*)	-	-
Emprunts bancaires	5 830	311 (*)	2 257 (*)	31 (*)	3 231 (*)	-	-
Découverts	26	-	26	-	-	-	-
Compte courant Financière Partouche	25 408	-	-	-	-	-	25 408
TOTAL	324 347	311	25 138	31	273 459	-	25 408

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	-1 AN		1 À 5 ANS		+5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	71 885	-	71 885	-	-	-	-
Placements	2 797	-	2 797	-	-	-	-
TOTAL	74 682	-	74 682	-	-	-	-

POSITION NETTE AVANT GESTION	**249 665**	**311**	**(49 544)**	**31**	**273 459**	**-**	**25 408**
Couverture de taux	-	-	-	100 000	(100 000)	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**249 665**	**311**	**(49 544)**	**100 031**	**173 459**	**-**	**25 408**

() Ces positions prennent en compte l'impact du réaménagement de l'endettement du Groupe exposé à la note 32 des états financiers consolidés 2010 (chapitre 20.2.1).*

4.1.3 RISQUE DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 22 sociétés étrangères dont 7 se situant hors zone euro. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse, et égyptienne. Il est à noter que les sociétés gibraltaises sont comptabilisées depuis le 1er novembre 2009 en euro. L'ensemble, hors zone euro, représente moins de 10 % du chiffre d'affaires total consolidé. Les opérations réalisées par ces filiales hors zone euro, sont engagées en devises locales. Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du groupe au 31 octobre 2011 :

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1 % DU TAUX DE CHANGE

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
CHF	0,40	0,09 %	0,19	0,56 %
USD	0,00	0,00 %	0,00	-0,01 %
TND	0,01	0,00 %	0,00	0,00 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe au 31 octobre 2010 :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
CHF	0,37	0,08 %	0,18	0,70 %
USD	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
TND	0,02	0,00 %	0,01	0,03 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente les positions en Kdevises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2011 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP ROYAUME-UNI	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	1 884,2	1,9	16,9	1474,0	Mise en équivalence
PASSIFS	9 787,9	6,3	4,3	1201,8	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-7 903,7	-4,4	12,6	272,2	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-7 903,7	-4,4	12,6	272,2	Mise en équivalence

Le tableau ci-dessous présente les positions en Kdevises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2010 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP ROYAUME-UNI	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	865,8	3,2	11,1	1 290,1	Mise en équivalence
PASSIFS	6 225,2	6,2	-532,4	1 834,6	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-5 359,4	-3,0	543,5	- 544,5	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-5 359,4	-3,0	543,5	- 544,5	Mise en équivalence

4.1.4 RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les comptes consolidés du Groupe.

En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe Partouche ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.5 RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires et des comptes à terme. Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

L'achat des actions propres auto détenues pour un montant de 169 K€, s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par assemblées *(cf. chapitre 21.1.3 « Acquisition par la société de ses propres titres »)*.

NOMBRE DE TITRES	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ (COURS AU 31.10.11)	MOINS-VALUE POTENTIELLE (COURS AU 31.10.11)
19 166	168 767 euros	33 732,16 euros	135 034,84 euros

Une baisse de 10 % du cours de l'action Groupe Partouche aurait un impact limité sur les comptes sociaux mais n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés puisque le poste « Actions propres » est présenté en moins des réserves consolidées.

Cette baisse conduirait à constater une provision pour dépréciation complémentaire dans les comptes sociaux à hauteur de 3 373,22 euros.

4.1.6 RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux informations mentionnées dans le document de référence 2010 *(cf. en particulier, le paragraphe 9.1.2 « Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010 » et la note 2 « Principes comptables et méthode d'évaluation appliqués par le Groupe », du présent document de référence)*, la société a décidé de ne plus fonder ses tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables) et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés sauf exception justifiée. L'impact de ce changement d'estimation comptable a représenté en 2010 une dépréciation supplémentaire des écarts d'acquisition de 46,8 millions d'euros, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 millions d'euros comptabilisée au titre de l'exercice 2010, le solde s'inscrivant dans la continuité de l'application de la méthodologie utilisée jusqu'alors. Une dépréciation supplémentaire des écarts d'acquisition a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2011 pour un montant de 7 843 K€.

La société considère que la mise en œuvre de la valeur d'utilité lui permet de disposer d'une estimation de la valeur recouvrable de ses écarts d'acquisition plus proche de l'évolution de son activité.

Toutefois, compte tenu, d'une part, du montant net total des écarts d'acquisition (328 859 milliers d'euros) au regard du montant des capitaux propres consolidés de la société (367 594 milliers d'euros) et, d'autre part, des difficultés que le secteur d'activité du Groupe a connues depuis quelques années, il n'est pas exclu que la société soit conduite à l'avenir, en cas de nouveau contexte défavorable, à procéder à de nouvelles dépréciations de ses écarts d'acquisition. De telles dépréciations pourraient avoir un impact significativement défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1.7 NANTISSEMENTS

Le 21 octobre 2009, Groupe Partouche, Financière Partouche et le pool bancaire mené par Natixis ont convenu de la restructuration de l'endettement de Groupe Partouche.

Le protocole d'accord intervenu entre les parties à cette date fixe les termes et conditions de cette restructuration et en particulier les conditions de substitution d'un nouveau contrat de crédit à celui intervenu le 30 septembre 2005.

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par Groupe Partouche aux banques au titre du contrat de crédit du 30 septembre 2005, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, Groupe Partouche a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après :

- **Bénéficiaire** : le pool bancaire mené par Natixis composé des banques suivantes : The Governor and Company of the Bank of Ireland, Bank of Scotland PLC, Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME), Banque Populaire Loire et Lyonnais, Bred Banque Populaire, CIC Lyonnaise de Banque, Commerzbank International SA, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, HSBC France, Deutsche Bank London Branch, IKB Deutsche Industriebank, Lloyds TBS, Natixis, Scotiabank Europe PLC, West LB AG ;
- **Condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt ;
- **Date de départ du nantissement** : 30 septembre 2005 ; la date d'échéance du nantissement, suite à l'accord du 21 octobre 2009 a été portée du 30 septembre 2012 au 31 octobre 2015.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %	FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND SAS	116 250	100,00 %	HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %	CASINO DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %	ELYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %	SATHEL	20 080	99,60 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %	NUMA SAS	5 000	100,00 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %	JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %	CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %	LYDIA INVEST	973	97,30 %
CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %			

Il est précisé en outre que Financière Partouche, qui avait consenti à son pool bancaire le 30 septembre 2005 un nantissement de ses 26 848 500 titres Groupe Partouche, a procédé, conformément aux dispositions du protocole du 31 octobre 2009, au nantissement complémentaire des 1 991 500 actions issue de la fusion avec Sogesic intervenue postérieurement à la signature du prêt initial. À l'issue de l'augmentation de capital de Groupe Partouche en 2010, les nouveaux titres souscrits par Financière Partouche, soit 37 295 843 titres, ont été également apportés en garantie au pool bancaire de Financière Partouche. Par la suite, le 19 septembre 2011, Financière Partouche a cédé 1 800 000 titres à la société Ispar SA.

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DU CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natixis (1)	30 sept 2005	31 décembre 2015	Remboursement d'emprunt	64 335 843	66,45 %

(1) Le pool bancaire mené par Natixis est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC France, Lyonnaise de Banque et Natixis.

4.2 Risques liés à l'exploitation

4.2.1 L'ADDICTION AUX JEUX

La pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer des montants supérieurs à leurs ressources financières. Cette dérive est préjudiciable tant à la clientèle, qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée.

Afin que le jeu demeure un plaisir et un loisir à consommer avec modération, le Groupe s'est de longue date préoccupé de la mise en application au sein de ses établissements d'un « jeu responsable », qu'il promeut aujourd'hui en partenariat avec la société Addictel.

Groupe Partouche accorde ainsi une place essentielle à la formation continue des cadres et des collaborateurs en contact avec la clientèle afin de pouvoir toujours proposer l'information, l'écoute et l'assistance nécessaires aux joueurs en difficulté. Par ailleurs, des affichages et des brochures sont disposés aux endroits névralgiques des casinos afin de rappeler aux clients les dangers d'un jeu excessif.

Toutefois, si le Groupe ne peut mesurer avec certitude les effets du développement de l'addiction aux jeux des clients de ses casinos, il ne peut exclure que celui-ci entraîne directement ou indirectement (par l'adoption de mesures réglementaires de santé publique notamment) un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.2 LES RISQUES ÉTHIQUES ET DE COMPORTEMENT

La nature même des activités exercées par le Groupe, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux de la part des salariés ou de personnes externes à l'entreprise.

L'activité casino doit ainsi faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie.

Par ailleurs, les casinos font partie du périmètre du champ d'application des dispositions de lutte anti-blanchiment. Le blanchiment consistant à recycler des petites sommes à travers le jeu lui-même n'est ni organisé ni massif. Selon les instructions des autorités de tutelle, en cas de doute ou de suspicion, les représentants légaux et directeurs responsables des établissements du Groupe ont l'obligation (et s'y conforment) de communiquer l'identité du joueur à la cellule « Tracfin ». Le défaut de respect de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment pourrait entraîner des sanctions et avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.3 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De part son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en terme de sécurité alimentaire. L'objectif visé est bien évidemment la satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ; au-delà, en cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels (tels la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, la Direction départementale des services vétérinaires ou la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), la fermeture de l'exploitation concernée peut être décidée, avec ses conséquences préjudiciables sur l'image de l'établissement et sa rentabilité. De telles fermetures, notamment si elles se multipliaient (dans le temps ou en nombre) pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Afin de prévenir ces risques, l'ensemble des établissements du Groupe Partouche est contrôlé très régulièrement par Silliker, organisme extérieur agréé.

4.2.4 L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Groupe Partouche se doit, à l'instar de tous les établissements recevant du public (ERP), d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe respectent ainsi un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité relatives, notamment, aux risques d'accidents, aux risques sanitaires, aux risques d'incendie et aux risques écologiques, et s'inscrivent dans une démarche préventive de l'évaluation des risques en milieu professionnel.

Les établissements du Groupe sont par ailleurs très régulièrement contrôlés par des commissions d'hygiène et de sécurité agréées, telles l'Apave ou le bureau Veritas, qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

En cas d'infraction relative à la réglementation concernant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ou à l'accessibilité aux personnes handicapées, l'autorité administrative compétente pourrait enjoindre à l'établissement concerné de réaliser des aménagements et travaux, voire de fermer. Une telle situation, notamment si elle se multipliait (dans le temps ou en nombre), pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.5 LA SÛRETÉ

Les casinos sont dotés de moyens techniques et humains dont la combinaison permet d'assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens. Les modalités de leur mise en œuvre sont naturellement liées aux particularités attachées à l'environnement des casinos, à leur taille ainsi qu'à leur configuration.

Sont notamment en place dans les établissements du Groupe, les dispositifs suivants :

- Un système de vidéo-surveillance permet de contrôler tous les secteurs sensibles des établissements, tels que parking, voies d'accès, hall, salles de jeux, salles de coffres, caisses, tables de jeux, machines à sous.
 En cas d'incident, un opérateur assurant une veille en régie peut alerter le service de sécurité, les responsables de la salle de jeux et, si nécessaire, les services de police, de gendarmerie ou de lutte contre l'incendie ;
- Un système de télésurveillance basé sur le concept classique de radars volumétriques reliés à une centrale permet de détecter d'éventuelles intrusions dans l'établissement aux heures de fermeture ;
- L'installation de coffres tirelires avec information du public par affiches apposées aux caisses permet de réduire sensiblement l'exposition à des vols qualifiés. Ces dispositifs empêchent une remise de clés aux malfaiteurs, car elles sont détenues par les seuls agents chargés de la collecte des fonds. Ne sont conservées dans les caisses et coffres classiques que les sommes nécessaires à la couverture des opérations courantes (changes et paiements en espèces) ;
- La gestion informatisée du contrôle d'accès au moyen de badges procure une traçabilité des mouvements de personnels et visiteurs à l'intérieur des bâtiments ;
- Un service de sécurité assure un pré-filtrage du public à l'entrée des établissements et, durant les heures de fermeture, des maîtres-chiens assurent le gardiennage de l'immeuble.

Malgré les nombreux systèmes et mécanismes de sécurité mis en place par le Groupe, ceux-ci pourraient connaître des défaillances ou être totalement ou partiellement contournés, ce qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.6 LES RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS

Les performances et le succès du Groupe dépendent en grande partie de la qualité, de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction (parmi lesquels les fondateurs et les membres du directoire et du conseil de surveillance de Groupe Partouche) et de certains collaborateurs clés. Le Groupe s'est, en particulier, largement appuyé sur ses fondateurs pour le développement de son activité, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie.

L'équipe dirigeante bénéficie d'une connaissance et d'une expérience approfondie des particularités du marché dans lequel le Groupe exerce son activité.

Le Groupe ne peut garantir que les membres clés de ses équipes de direction et ses cadres clés poursuivront leur collaboration au sein du Groupe.

La perte d'un ou de plusieurs membres clés des équipes de direction ou d'un ou de plusieurs collaborateurs clés serait susceptible d'entraîner la perte d'un savoir-faire spécifique et d'une connaissance approfondie du secteur, ce qui pourrait, dans l'hypothèse où de telles personnes ne pourraient pas être remplacées rapidement par des personnes de compétences équivalentes, avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à attirer, former, retenir, motiver des collaborateurs compétents et des dirigeants hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.7 LES CONFLITS SOCIAUX

Des conflits sociaux ou revendications des salariés prenant différentes formes, inhérents à tout type d'activité, et leurs effets potentiels sur le fonctionnement opérationnel d'un établissement, l'image de cet établissement et du Groupe ne peuvent être écartés par principe. Ainsi, si à ce jour aucun élément ne nous permet de supposer de tels mouvements, leur survenance pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.8 LE RISQUE CLIENT

Comme tous les établissements commerciaux, le Groupe est confronté au risque client, c'est-à-dire à d'éventuels impayés. Pourtant, et compte tenu de l'activité principale du Groupe, ce risque s'avère en pratique très limité. En effet, au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectue en espèces, contrôlables par détecteur de faux billets, ou par carte bancaire. Pour certains règlements s'effectuant par chèque, le risque est généralement supporté par des organismes de couverture.

Malgré la relative faiblesse de ce risque et les mécanismes de couverture mis en place par le Groupe, la multiplication des défauts de paiement, notamment si elle devenait habituelle, pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.9 LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le PBJ du Groupe est issu, à hauteur d'environ 11 % du total, des jeux traditionnels où existe un risque significatif de perte pour l'établissement. C'est notamment le cas au Palm Beach de Cannes qui reçoit une clientèle de joueurs aux moyens financiers importants et qui peut enregistrer pour un joueur une perte de plusieurs millions d'euros, qui impactera significativement les comptes de cet établissement, voire du Groupe.

Même s'il faut mettre en regard des potentiels gains équivalents, le Groupe reste structurellement exposé à ce risque qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité de la filiale et du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.10 LES RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE CASINOS ET DES AUTORISATIONS DE JEUX

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé. L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi n° 93–122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission supérieure des jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des renseignements généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter. L'autorisation est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Au chapitre 6.1.1 e), figure un échéancier des concessions.

Les casinos exploités par le Groupe sont soumis à l'aléa du non-renouvellement de la délégation de service public à l'échéance de ces délégations et autorisations. La loi Sapin exige en effet que, lors du renouvellement, la commune réalise un appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs acteurs du marché. Des concurrents peuvent ainsi se positionner pour concourir à l'appel d'offres et, en cas de succès, ravir l'exploitation concernée.

Le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres peut, lors de ces renouvellements, entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe. En effet, lors du renouvellement d'une concession, l'offre déposée par le Groupe, en situation parfois de concurrence, peut se traduire par un surcoût au titre du prélèvement quand il est revu à la hausse ou au titre des autres engagements pris envers la municipalité dans le cahier des charges et, ainsi, affecter négativement ses résultats.

Tout au long de la concession, les directeurs de l'ensemble des casinos du Groupe se doivent de respecter strictement les clauses du cahier des charges et la réglementation des jeux.

Les engagements pris dans ce cahier des charges peuvent impliquer des investissements d'importance variable, allant de

simples aménagements de l'existant à la construction de nouveaux immeubles *(voir le chapitre 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction »)*.

Les cahiers des charges relatifs ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Étant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge. En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aurait droit à une indemnité permettant la réparation intégrale de son préjudice, dont la fixation du montant serait également soumise au contrôle a posteriori du juge administratif.

Les communes, en leur qualité de délégant, pourraient également prononcer la déchéance de délégation, de même que le ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement, au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

Ainsi, un manquement aux dispositions du cahier des charges ou de la réglementation des jeux peut se traduire par une sanction allant de la suspension partielle et temporaire des jeux jusqu'à la perte de l'autorisation d'exploitation, accompagnée, le cas échéant, de pénalités ; le risque majeur auquel est exposé l'exploitant est ainsi la cessation brutale de son activité.

Compte tenu du savoir faire de Groupe Partouche dans les métiers du jeu et de l'animation, le Groupe n'a, à ce jour, jamais perdu le renouvellement d'une de ses concessions et conserve toutes ses chances de réussite en cas de renouvellement.

Toutefois, la perte ou le non-renouvellement d'une délégation de service public ou d'une autorisation de jeux pourrait, si elle devait intervenir, avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.11 LES RISQUES CONCURRENTIELS

Le Groupe subit la concurrence active d'autres sociétés, telle que la concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (la Française des jeux, les courses hippiques notamment), la concurrence des jeux en ligne *(cf. chapitre 4.2.13)*, la concurrence de destination (Monaco, Las Vegas) et la concurrence d'établissements, dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale. Par ailleurs, sur certaines zones géographiques, le Groupe est en situation de concurrence directe avec d'autres exploitations casinotières ; c'est notamment le cas sur le littoral où se concentrent de nombreux établissements. Ainsi, parmi les casinos du Groupe les plus exposés à cette concurrence figurent les casinos de Cannes, Juan-les-Pins, Nice, Hyères, La Ciotat, Cabourg et Le Havre.

La création d'un nouveau casino dans une zone de chalandise où le Groupe est implanté est un autre risque potentiel de concurrence. Ce risque est plus ou moins élevé en fonction de la pertinence du choix d'implantation géographique et de la taille du nouvel établissement. Le risque s'avère plus aigu dans le cas de création d'un casino dans une grande ville, dans le cadre réglementaire de la loi n° 88–13 du 5 janvier 1988, quand une zone de chalandise bénéficiant historiquement d'une agglomération de plus de 500 000 habitants s'en voit ainsi soudainement privée : ce fut le cas pour les casinos d'Andernos et d'Arcachon lors de la création du casino de Bordeaux. Ce risque est néanmoins atténué par le nombre absolu déjà très élevé des casinos en France et la situation actuelle du secteur, qui connait quelques difficultés. L'implantation de nouveaux casinos dans les zones de chalandise de ceux du Groupe, comme le développement de nouvelles activités (tels les jeux d'argent en ligne par exemple, légalisés en France en 2010 et aujourd'hui limités au poker et aux paris sportifs), pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.12 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de la réglementation applicable soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public (ERP) – au titre, notamment, de la sécurité des personnes, du maniement d'espèces et de la sécurité des convoyeurs de fonds – pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement l'activité ou les résultats.

Comme présenté dans le chapitre 6.1.1 du présent document, l'activité casinotière est fortement encadrée sur le plan règlementaire. La fiscalité attachée à ce secteur est une composante clé de rentabilité du Groupe, qui reste exposé à toute évolution pénalisante de cette fiscalité *(cf. l'accroissement des ponctions fiscales sur les casinos au titre de la CRDS et de la CSG)*. Il est à noter en parallèle qu'une évolution favorable, telle que l'actualisation et la séparation des barèmes de prélèvements progressifs, vient contribuer à la rentabilité du Groupe.

Le monde du jeu en général et les casinos du Groupe en particulier sont traditionnellement fréquentés dans de larges proportions par une clientèle « fumeurs ». L'entrée en vigueur du

décret n° 2006–1386 du 15 novembre 2006, pris en application de la loi n° 91–32 du 10 janvier 1991 (dite « loi Evin ») à compter du 1er janvier 2008 dans les casinos du Groupe a entrainé une modification des habitudes de fréquentation de leur clientèle. Le Groupe a engagé des investissements afin de mettre à la disposition des joueurs des casinos des espaces réservés aux fumeurs (cabines équipées d'un système d'extraction).

Par ailleurs, la publication de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, qui a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker), pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur », la clientèle pouvant se déporter sur le jeu en ligne *(voir le chapitre 4.2.13 ci-après pour les risques spécifiques liés à l'activité de poker en ligne)*.

4.2.13 LES RISQUES LIÉS À LA LÉGALISATION DES JEUX EN LIGNE

En avril 2006, Groupe Partouche a constitué une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet. La loi n° 2010–476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a légalisé les jeux d'argent et de hasard en ligne (paris sportifs et hippiques, poker).

Le 25 juin 2010, la société Partouche Gaming France SAS, filiale de Groupe Partouche a obtenu une licence d'exploitation de poker, ce qui a permis au Groupe de se positionner sur ce marché et de réduire les risques de concurrence de ce nouveau mode de jeu par rapport à l'activité casinotière traditionnelle.

Même si les conséquences, notamment économiques, de la légalisation des jeux en ligne sont à ce jour encore incertaines (elles seront notamment fonction de l'évolution, le cas échéant, des manières de jouer et de l'autorisation d'un nombre plus ou moins important d'acteurs à proposer de tels jeux en ligne), cette évolution peut être susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur l'activité des casinos physiques autorisés. L'attrait potentiel du marché des jeux de ligne en France a ainsi déjà amené de nombreux opérateurs à solliciter et à obtenir la licence de poker délivrée par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) ; ces acteurs internationaux sont en concurrence directe avec le Groupe.

D'une manière générale, un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir un effet significativement défavorable sur la fréquentation des casinos du Groupe et, en conséquence, sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.14 LE RISQUE D'ALÉA CLIMATIQUE

Depuis quelques années, des phénomènes climatiques hors-norme se manifestent assez fréquemment ; fortes chaleurs estivales, tempêtes de grande intensité, violents coups de mer, crues anormales des cours d'eau et chutes de neige abondantes sont autant d'évènements qui peuvent perturber directement ou indirectement l'activité des casinos, soit en neutralisant leurs voies d'accès, soit en rendant les clients potentiels captifs de leur domicile, et ainsi avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.15 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Le marché des casinos est dépendant d'un certain nombre de facteurs dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtels et restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et, par voie de conséquence, aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Au sein des casinos, les jeux de table sont affectés par une baisse constatée, dans l'ensemble du secteur d'activité, des revenus et une réduction des mises des joueurs.

La crise économique et financière de ces dernières années a d'ores et déjà eu un impact défavorable sur l'activité et les performances du Groupe. Une aggravation de cette crise pourrait également avoir des conséquences tant sur la fréquentation des casinos du Groupe que sur la dépense par client au sein de ces derniers et, ainsi, avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

4.2.16 LES RISQUES SANITAIRES MONDIAUX

Une épidémie, ou la crainte d'une épidémie, pourrait entraîner une baisse de la fréquentation des lieux publics et donc des casinos du Groupe. Une telle baisse de fréquentation, si elle était importante ou se poursuivait dans le temps, aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir. En cas de pandémie mondiale, le Gouvernement ou l'Organisation mondiale de la santé pourrait déclarer un état de crise de haut niveau, ce qui pourrait, dans certaines hypothèses, entrainer la fermeture des sites du Groupe. Une épidémie pourrait également menacer la santé et la sécurité des visiteurs et des employés, ce qui aurait un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives d'avenir.

4.3 Informations environnementales

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la « politique environnementale » est intégré dans les dépenses globales :

Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Le Groupe Partouche et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO_2 dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Le Groupe Partouche a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des « affaires environnementales ».

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe Partouche n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2011.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

Tous les éléments sur les objectifs que la société a assignés à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus :

Les éléments (éléments d'information et efforts du Groupe) évoqués ci-dessus s'appliquent aux filiales étrangères (en Belgique, Suisse et Tunisie) et il n'y a pas d'éléments environnementaux particuliers s'agissant de ces filiales étrangères.

4.4 Gestion des risques

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du « tous risques sauf » garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances « multirisques casinos et hôtels » avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art...

Il n'existe pas de mécanisme d'auto-assurance. Le Groupe Partouche n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

À notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011

CASINOS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
MULTIRISQUES CASINOS	Dommages aux biens & pertes d'exploitation	LCI de 65 M d'€	973 968 €
RESPONSABILITÉ CIVILE Y COMPRIS JEUX VIRTUELS			
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	99 476 €
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
Responsabilité civile après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS		8 M€ par sinistre et par an	14 226 €
TOUS RISQUES EXPOSITION			2 045 €
POLICES ŒUVRES D'ART			15 024 €
AUTOMOBILES	Flotte automobile	Tous risques	68 668 €
	Missions collaborateurs		9 630 €
	Marchandises transportées	Propre compte	1 433 €

HÔTELS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	111 018 €
Responsabilité civile hôtelière	Comprise dans responsabilité civile Groupe		

05 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Historique et informations sur la société

5.1.1 HISTORIQUE

1973 - 1990 UN DÉVELOPPEMENT DANS L'ADVERSITÉ, GRÂCE À UN RÉEL SAVOIR-FAIRE

En 1973, Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le Casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, est assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales », et permet à Isidore Partouche d'initier un développement qui se concrétise par des acquisitions de casinos dans le Nord de la France. (Le Touquet en 1976, Forges-les-Eaux en 1986, Dieppe en 1988, Fécamp, Bagnoles et Vichy en 1989) et par une création de casino (Calais en 1982).

L'activité d'un casino se limite à cette époque aux seuls jeux traditionnels et la rentabilité des établissements en souffre, mais convaincu de la nécessaire évolution du secteur à terme, Isidore Partouche tisse sa toile, allant dans cette logique visionnaire jusqu'à vendre ses exploitations d'eau de source pour garder ses casinos.

1991 - 1995 UNE RENTABILITÉ ACCRUE ET UNE RECONNAISSANCE DU MÉTIER EN BOURSE

La rentabilité du Groupe est transformée par l'implantation des machines à sous dans progressivement la totalité des établissements du Groupe. En 1991, le Groupe prend le contrôle du casino Le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

Le développement du Groupe se poursuit avec la réouverture des casinos de Berck (1991) et Royat (1992), les rachats des casinos d'Aix-en-Provence, La Ciotat et Palavas (1994).

À la recherche d'une reconnaissance du métier, Groupe Partouche est le premier groupe de casinos intégrés à faire la démarche d'une introduction en Bourse en France : le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, par le biais d'une augmentation de capital, qui lui donne les moyens financiers autorisant la consolidation des positions acquises en France et le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

1995 - 2005 DIVERSIFICATION ET CROISSANCE EXTERNE

Fort de cette notoriété nouvelle et d'une rentabilité croissante, le Groupe procèdera à des opérations de diversification, quant à son activité et son implantation.

Des hôtels viennent s'inscrire dans le panorama du Groupe Partouche, avec l'acquisition en 1997 de l'hôtel 4 étoiles de Juan-les-Pins devenu Le Méridien-Garden Beach, les ouvertures en 2000 du Hilton de la Cité internationale de Lyon et de l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence, l'achat en 2001 du Savoy (devenu 3.14) de Cannes.

Et dès septembre 1995, un premier casino à l'étranger intègre le Groupe suite au rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke. S'ensuivent des créations d'établissements : celle en 1996, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un casino à Agadir au Maroc, celle en 1998 du asino de Djerba en Tunisie sous la forme d'un Pasino, concept original de centre d'animation avec établissement de jeux, et celle en 1999 du Casino de San Roque en Andalousie.

Le cœur de métier, soit l'activité casinotière en France, n'est pas oublié avec notamment l'arrivée dans le périmètre du Groupe des casinos de Cabourg et Beaulieu-sur-Mer (1997), du Carlton Casino Club à Cannes (1998) dont le transfert de licence autorisera la réouverture du prestigieux Casino Palm Beach et du casino de Lyon (1999).

Le Groupe s'attache également à faire évoluer le concept même du casino, comme expérimenté à Djerba, et ouvre en

2001 le Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontrera un grand succès jusqu'à atteindre le second rang français. En 2003, le Casino de Saint-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

En 2002, le Groupe réalise la plus importante acquisition de son histoire. Entre janvier et avril, grâce à une contre OPA victorieuse sur la Compagnie européenne de casinos, le Groupe Partouche accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

Parallèlement à de nouvelles ouvertures d'établissements (Meyrin en Suisse en 2003 et le Palais de la Méditerranée à Nice en 2004), des arbitrages sont opérés dans le parc d'établissements.

Puis en 2005, une seconde opération de croissance externe significative, lors du rachat du Groupe de Divonne comprenant cinq casinos dont celui de Divonne-les-Bains, vient ponctuer cette période faste qui aura vu le marché des casinos gagner sa maturité.

2006 – 2011 L'OUVERTURE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET UN CONTEXTE DIFFICILE

En avril 2006, Groupe Partouche crée une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet, qui obtiendra rapidement une licence du gouvernement de Gibraltar pour l'exploitation de jeux en ligne.

D'importantes modifications vont ensuite intervenir dans le cadre règlementaire d'exploitation des casinos. En 2007 débute l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels. En novembre de la même année, le contrôle d'identité aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français. À ce premier frein à la fréquentation des casinos s'ajoute en 2008 l'interdiction de fumer, très pénalisante pour la clientèle des joueurs.

Un contexte de crise économique viendra également impacter le secteur des casinos à travers la fréquentation des établissements et les moyens financiers de leur clientèle ; Groupe Partouche concentre alors ses efforts dans l'optimisation de sa gestion opérationnelle.

En parallèle, le Groupe entend rester à la pointe des évolutions du métier ; du début des tests du Texas hold'em poker à Aix-en-Provence jusqu'au succès du Partouche Poker Tour, Partouche devient un acteur majeur du poker. Et en 2009, il est le premier à lancer son Megapot, un jackpot multi-sites reliant plus de 200 machines à sous dans plus de 45 établissements. Enfin, en 2010, il obtient une licence d'exploitation du poker dans le cadre de l'ouverture légale des jeux en ligne en France ; et la finale (Main Event) du Partouche Poker Tour Saison 3, en septembre, bat tous les records en accueillant à Cannes, au Casino du Palm Beach, 764 joueurs dont les plus grandes stars internationales. Le prizepool (somme des gains remportés par les joueurs finalistes) a été de près de 5,7 M€. L'édition 2011 confirmera le grand succès de ce tournoi.

L'année 2011 voit le déploiement de la solution Pcash (Partouche Cashless), système propriétaire permettant la suppression, à terme, de l'utilisation des jetons dans les machines à sous.

Enfin, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 30,6 M€, lui donnant 12,52 % du capital de Groupe Partouche SA, le groupe Butler Capital Partners devient en mai 2011 un partenaire minoritaire mais actif.

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale « Groupe Partouche » et a pour sigle « GP ».

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464.

Son code NAF est le 7010Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe Partouche initialement dénommée SA Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand a été créée par acte reçu par Maître Cartigny, notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue aux présents statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1.47.64.33.45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1.47.64.19.20

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance. La société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices visait à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe.

L'intégration des établissements de la Compagnie européenne de casinos (CEC) en 2002 et de Groupe de Divonne en 2005 a été accompagnée de cessions de casinos, notamment ceux de Société française de casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et Agadir) et du Casino de Saint-Julien-en-Genevois, ces établissements présentant un intérêt stratégique moindre au regard du maillage territorial du Groupe.

S'en sont suivis de premiers désinvestissements dans les activités non stratégiques, tels que les établissements thermaux de Vittel et Contrexéville et la participation minoritaire dans SFCMC (Société fermière du casino municipal de Cannes).

Aujourd'hui la politique d'investissements du Groupe est redéfinie à travers les grandes lignes suivantes :

- Arrêt de l'implantation de nouveaux casinos dans la seule optique d'augmenter le maillage territorial ;
- Maintenance et adaptation des actifs existants dans la limite d'un flux brut annuel de 30 M€ (engagement lié au crédit syndiqué) ;
- Limitation des réalisations de nouveaux « Pasinos » aux seuls projets de La Ciotat et La Grande Motte.

INVESTISSEMENTS 2009 :

S'inscrivant dans une période difficile, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de l'exercice 2009 ont été considérablement réduits et ont représenté un emploi de trésorerie de 13,5 M€ contre 38,3 M€ en 2008. Cet emploi est la résultante des trois principaux flux suivants :

- Des acquisitions d'immobilisations corporelles de 20,2 M€, comprenant des investissements de maintenance dans les différentes filiales du Groupe ;
- Un flux attaché aux cessions d'actifs de 7,0 M€ ;
- L'encaissement, pour 0,5 M€, d'une partie de la créance sur la société La tête dans les nuages.

INVESTISSEMENTS 2010 :

Les investissements de l'exercice 2010 se sont élevés à 24,8 M€ et ont été constitués notamment :

- pour 21,4 M€ d'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces investissements sont essentiellement de maintenance et sont répartis sur l'ensemble des établissements. À titre indicatif, les plus importants décaissements ont concerné les travaux d'agrandissement du Casino de Val-André pour 1,9 M€ et des travaux au Casino de Meyrin pour 1,2 M€ ;
- pour 1,8 M€ d'acquisition d'immobilisations incorporelles, ces investissements ont concerné le pôle Interactive pour 1,2 M€ (notamment relatifs au développement des sites Internet et des jeux proposés) ;
- pour 2,6 M€ de rachats de leur participation aux intérêts minoritaires (notamment le Casino de Djerba pour 2,5 M€).

Pour l'exercice 2010, à hauteur de 74 % du total, les investissements opérés ont concerné le territoire français.

INVESTISSEMENTS 2011 :

En 2011, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté un emploi de trésorerie de 26,5 M€, en augmentation par rapport à 2010 (besoin de 24,8 M€), essentiellement constitué par des flux d'acquisitions d'immobilisations corporelles de 28,5 M€, où sont notamment enregistrés :

- les constructions, aménagements et installations techniques pour 10,7 M€, où figurent des travaux de maintenance et rénovation répartis sur l'ensemble du Groupe, parmi lesquels les plus importants concernent l'ensemble Casino-Hôtel de Juan-les-Pins pour 2,2 M€, et les décaissements relatifs à la construction du Pasino de La Grande Motte pour 1,0 M€ ;
- les achats de machines à sous pour 9,1 M€.

Pour l'exercice 2011, à hauteur de 83 % du total, les investissements opérés ont concerné le territoire français.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours, d'une valeur nette de 7,6 M€ à la clôture de l'exercice, concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 5,5 M€ (projets de La Ciotat et La Grande Motte) et sur le Casino de Royat pour 1,2 M€.

5.2.3 INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS PLANIFIÉS OU AYANT FAIT L'OBJET D'ENGAGEMENTS FERMES DE LA PART DES ORGANES DE DIRECTION

Les investissements significatifs faisant l'objet d'engagements au sein du cahier des charges municipal sont :

A) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DES PASINOS :

Ce programme, initialement chiffré à 56 M€, se trouve réduit dans son ampleur, avec les évolutions par site suivantes :

- La construction du Pasino de La Grande Motte, d'une surface utile prévisionnelle de 8 600 m² sur une parcelle de 11 000 m², doit s'achever avant l'été, pour un montant budgété (construction et agencements) de 18 M€ ;
- Le futur Pasino de La Ciotat fait l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire ; le montant prévisionnel de la construction (surface utile prévisionnelle de 3 870 m² sur une parcelle de 13 653 m²) sera donc revu à la baisse et son chiffrage connu ultérieurement ; le début des travaux est attendu pour fin 2012 ;
- Le projet de Pasino à Bandol est abandonné du fait de la déclaration de non-constructibilité du terrain ; le casino actuel fera l'objet d'une rénovation qui ne devrait pas dépasser 10 M€ et devrait débuter fin 2012 également.

B) DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CASINO PALM BEACH DE CANNES POUR 17,6 M€. Compte tenu de l'échéance prochaine du bail emphytéotique (2028) et des difficultés économiques rencontrée par l'établissement ces travaux ne sont plus programmés et des discussions ont eu lieu avec la mairie et le syndicat des copropriétaires en vue de déterminer l'avenir du site qui devra offrir aux opérateurs intéressés une visibilité à long terme permettant l'amortissement de leur investissement.

Les investissements significatifs planifiés par le Groupe sont attachés au parc des casinos et hôtels et concernent principalement le Casino de Crans-Montana, pour la construction d'un parking souterrain pour 5,5 M€. Les travaux seront engagés pour une part sur l'exercice 2012 et seront étalés sur un minimum de deux exercices.

5.2.4 PROGRAMME DE DÉSINVESTISSEMENT

Suite aux avenants au crédit syndiqué en date du 25 janvier 2011 et du 19 décembre 2011, le sujet des cessions d'actifs n'a plus la même acuité compte tenu de la suppression de la clause d'exigibilité anticipée en cas d'absence de mise en œuvre du programme de désinvestissement initialement prévu. Le programme de désinvestissement reste néanmoins d'actualité mais il pourra se faire dans de meilleures conditions. À réception d'offres satisfaisantes, il peut concerner des casinos. La société qui, dans sa politique, a toujours recherché la propriété des immeubles pour pérenniser ses exploitations, peut toutefois envisager la cession des murs et fonds d'une entité casinotière. Il peut aussi concerner des hôtels, murs et fonds, constituant une nature de bien plus recherchée par le marché qu'un casino.

Toutefois, dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu entre BCP et Financière Partouche *(voir le chapitre 18.3)*, Financière Partouche s'est engagée à faciliter la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs dont l'objectif est de permettre la réalisation de cessions d'un montant global minimum de 25 millions d'euros d'ici au 31 décembre 2014.

5.2.5 LIENS ENTRE INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

L'exécution de ces principaux investissements reste conditionnée par une limite d'investissement annuelle *(se référer utilement au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité »)*. La réalisation de ces investissements est assise sur les excédents de trésorerie à venir du Groupe et le recours éventuel à une source de financement extérieur *(se référer utilement au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité » et plus particulièrement aux notions de franchise exceptionnelle et limite d'endettement)*.

S'agissant du financement de ce programme d'investissements évoqué au chapitre 5.2.3, une trésorerie de 26 millions d'euros est affectée contractuellement au programme des Pasinos. Le produit net des augmentations de capital réalisées en mai 2011 pourra, si nécessaire, être utilisé pour le financement des investissements du Groupe. Enfin, dans le cadre du crédit syndiqué, ce dernier est autorisé à investir jusqu'à 30 millions d'euros par an. Cette limite d'investissements contractuellement autorisée, laisse la place, au-delà de la maintenance des actifs d'exploitation, à une quotité d'investissements supplémentaires ; une quotité d'autofinancement peut ainsi être mobilisée sur chaque exercice. L'ensemble de

ces ressources de financement autorisent une absence de recours à un quelconque financement extérieur ou bien à un appel au marché.

La société n'exclut néanmoins pas un recours à un financement immobilier extérieur, de type crédit-bail immobilier, qui se substituerait à la dette bancaire en place, pour des raisons d'optimisation financière quant à la durée du crédit et le niveau des marges appliquées.

APERÇU DES ACTIVITÉS

06

6.1 Principales activités et évolutions remarquables en 2011

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Groupe Partouche exerce historiquement son activité principale dans le secteur des casinos, établissements de jeux auxquels sont parfois attachées des structures hôtelières. Plus récemment, le Groupe s'est positionné également sur le marché des jeux en ligne.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	%	2010 RETRAITÉ	%	2009	%
Casinos	417 710	89,9 %	431 557	90,3 %	406 071	89,6 %
Hôtels	34 593	7,5 %	31 917	6,7 %	32 594	7,2 %
Pôle Interactive	6 932	1,5 %	7 529	1,6 %	7 498	1,6 %
Autres	5 070	1,1 %	7 123	1,5 %	6 831	1,5 %
TOTAL	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**

Présent depuis son origine sur le marché français des casinos, Groupe Partouche s'est diversifié à l'étranger avec une présence actuelle concentrée sur la Belgique et la Suisse.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	%	2010 RETRAITÉ	%	2009	%
France	393 682	84,8 %	406 204	85,0 %	382 290	84,4 %
Europe (hors France)	69 114	14,9 %	69 505	14,5 %	68 530	15,1 %
Hors Europe	1 508	0,3 %	2 417	0,5 %	2 172	0,5 %
TOTAL	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**

Les activités et leurs marchés sont détaillés dans les chapitres suivants.

ÉVOLUTIONS REMARQUABLES DE L'EXERCICE

Cette année, le Groupe Partouche s'est une nouvelle fois positionné comme un acteur dynamique du marché, tourné vers l'avenir et proche de ses clients.

L'année 2011 a vu le déploiement de la solution Pcash (Partouche Cashless) qui est un système propriétaire permettant la suppression, à terme, de l'utilisation des jetons dans les machines à sous. Cette solution, rendue nécessaire par les dernières évolutions techniques, a le double avantage

de simplifier et sécuriser les transactions ainsi que de réduire les interventions techniques liées le plus souvent aux organes électromécaniques des appareils qui gèrent les flux de jetons. Nous avons opté pour un système à carte à puce, plus fiable et moins contraignant que le système de tickets choisis par nos concurrents et avons acquis de ce fait une avance technologique certaine.

La relation client est au cœur du grand chantier lancé en 2011 par le Groupe : la refonte totale de sa gestion de la relation client « Players Plus », avec une optimisation des process et des outils qui va, entre autre, lui permettre d'être encore plus proche de ses clients et ainsi, de mieux répondre à leurs attentes.

L'année écoulée a aussi confirmé le succès que rencontre le Megapot. En trois ans, ce jackpot multi-sites qui relie 207 machines à sous à travers la France, a fait gagner pas moins de 31 millions d'euros à 23 gagnants dont 14 sont ainsi devenus millionnaires. Une réussite qui a encouragé le Groupe à poursuivre ses innovations. Celui-ci a donc créé une adaptation du jeu « La Bataille », autorisé par le ministère de l'Intérieur. En lançant un nouveau jeu de table, le Groupe mise une nouvelle fois sur l'avant-garde et le renouveau, des éléments indispensables à la dynamisation du marché des casinos en France. « La Bataille » est aujourd'hui proposée au Pasino d'Aix-en-Provence et au Grand Casino du Domaine de Forges.

Fort de son développement sur le marché français et déjà propriétaire de quatre casinos sur le sol belge, le Groupe s'est fermement positionné cette année sur le marché du jeu en ligne en Belgique. Cela s'est traduit par la création du site de jeu www.partouche.be. Le Groupe Partouche, reconnu pour son sérieux et son expertise, est le premier acteur autorisé par la Commission des jeux de hasard en Belgique.

Par ailleurs, le Groupe, qui est investi depuis plus de dix ans dans le sponsoring du Losc, a eu la joie de voir cet outsider du football français remporter à la fois le Championnat de France et la Coupe de France, un doublé jamais réalisé depuis 1946. Parallèlement, comme chaque année, le Groupe Partouche a été un important mécène de la vie culturelle française avec plus de 10 millions d'euros alloués à des centaines d'évènements.

Optimisation des process, innovation, développement sur un nouveau marché, implication culturelle et sportive... En 2011, le Groupe Partouche a fait preuve d'un réel dynamisme. Cette volonté de renouvellement s'est également concrétisée par une nouvelle expression créative : une communication axée sur la démocratisation du produit du Groupe avec des visuels particulièrement colorés et des codes typographiques très personnels, en léger décalage avec l'univers traditionnel du casino, et une nouvelle signature : « Partouche, pour l'amour du jeu ».

6.1.1 LES CASINOS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe. En France, les jeux autorisés sont notamment les suivants :

LES JEUX DE TABLE :

Jeux dits de contrepartie :

- La boule ;
- La roulette anglaise ;
- Le black jack, le stud-poker de casino, le hold'em poker de casino, (jeux de cartes).

Jeu dit de cercle :

Le Texas hold'em poker et le Omaha poker 4 high.

LES MACHINES À SOUS :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe Partouche dispose d'un parc de 5 607 machines installées en France et 1 129 machines installées à l'étranger au 31 octobre 2011.

A) LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales prévues par loi du 12 juillet 1983. Par dérogation à cette prohibition, la loi du 15 juin 1907, autorise l'ouverture des casinos de jeux dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières. La loi modificative du 14 avril 2006 élargit encore le périmètre des communes éligibles à l'accueil d'un casino aux villes et stations visées à l'article L.161 du Code des communes et à des communes qui étant en cours de classement comme station balnéaire thermale ou climatique avant la promulgation de la loi de 2006, seront dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de cette loi, classées stations de tourisme. Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité au terme de la procédure d'appel d'offres prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin. Elles ont un caractère temporaire, leur durée étant limitée à cinq ans au maximum .

La Commission supérieure des jeux instituée au ministère de l'Intérieur est composée de 12 membres parmi lesquels figurent 8 hauts fonctionnaires qui représentent les ministères de tutelle, 1 sénateur et 1 député qui assurent la représentation parlementaire et 2 maires qui représentent les stations classées. Elle est présidée par un conseiller d'État en service extraordinaire.

Son champ de compétences porte essentiellement sur les demandes primaires et de renouvellement d'autorisation de jeux, sur les demandes d'augmentation du nombre de tables de jeux autorisées et sur les demandes d'augmentation du nombre de machines autorisées uniquement lorsqu'elles déclenchent le franchissement du seuil de 500 machines. Un décret et un arrêté en date du 29 juillet 2009 ont profondément modifié les critères d'attribution des machines à sous.

Le nombre de machines à sous autorisées dans un casino est désormais déterminé en fonction d'un ratio « nombre de machines / nombre de tables » de jeux fixé par la réglementation des jeux dans les casinos. La première table de jeux ouvre droit à 50 machines à sous et chacune des tables suivantes à 25 machines supplémentaires.

Cette réforme constitue une avancée majeure pour les casinos car elle leur procure une meilleure maîtrise de la définition de leur offre de jeux. Par ce truchement, il est maintenant possible d'adapter l'offre de jeux aux spécificités du marché local et aux attentes de la clientèle sans devoir mettre en œuvre une procédure administrative lourde requérant un avis de la Commission supérieure des jeux au terme d'un délai d'instruction de quatre ou cinq mois. Les adaptations intervenant en cours d'autorisation sont désormais actées par le ministre de l'Intérieur au terme de procédures déclaratives dont le délai d'instruction est bref, ce qui autorise une meilleure réactivité aux évolutions du marché. Dans un même mouvement réformateur, quelques aménagements complémentaires ont été introduits dans la réglementation par décret et arrêté modificatifs en date du 29 juillet 2010. On retiendra de ces textes qu'ils ajoutent à la liste des jeux de cercle autorisés une nouvelle variante du poker dénommée « Omaha High 4 poker » et que le seuil de 50 machines sous lequel la polyvalence fonctionnelle des employés de jeux était admise est porté à 75 machines. Il en résulte une optimisation de la gestion des effectifs dans les établissements de cette catégorie. L'autorisation de jeux formalisée par un arrêté du ministre de l'Intérieur fixe le nombre et la nature des jeux autorisés (roulette, black jack, etc.), le minimum des mises, ainsi que les horaires limites d'ouverture et de fermeture de la salle de jeux. On notera ici que selon un arrêté modificatif en date du 29 juillet 2011, les horaires d'ouverture des jeux de table et des machines à sous peuvent être dissociés ce qui permet de mieux ajuster l'offre de jeux de table à la demande de la clientèle (tables prioritairement ouvertes aux seules heures d'affluence) et donc de réaliser des gains de productivité. Ce dispositif n'a encore qu'une valeur expérimentale et fera l'objet d'une évaluation par la tutelle à l'issue de la saison en cours.

Enfin selon ce même arrêté, la Commission supérieure des jeux est désormais habilitée à délivrer des autorisations provisoires pour l'expérimentation de nouveaux jeux ou de dispositifs techniques de ces jeux. Un cadre réglementaire est ainsi fourni à ces expérimentations dont le nombre va croissant au rythme des évolutions des technologies et de l'imagination des concepteurs de jeux : ainsi un jeu de cartes faisant fureur à Las Vegas, le jeu de « La Bataille » est en expérimentation dans deux casinos du Groupe tandis que plusieurs autres projets innovants sont à l'étude et feront prochainement l'objet d'une demande de mise en test. La voie est ainsi ouverte à la mise sur le marché de machines à sous multi-jeux et multi-dénominations répondant davantage aux aspirations de la nouvelle génération de joueurs. Aux jeux de table, la mise en place de tournois de black jack permettra après expérimentation de promouvoir une forme communautaire de jeu déjà très appréciée au poker et qui commence à se manifester sous des formes diverses aux machines à sous. Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les règles d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation stricte qui a été amplement modernisée au cours des dernières années sous la pression des syndicats représentatifs de la profession. Elle est contenue dans le décret du 22 décembre 1959 modifié et l'arrêté du 14 mai 2007 complété par l'arrêté modificatif du 24 décembre 2008, et les décrets et arrêté du 29 octobre 2010 et du 29 juillet 2011.

B) LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	87 000 €		
15 % de	87 001 €	à	171 000 €
25 % de	171 001 €	à	507 000 €
35 % de	507 001 €	à	943 500 €
45 % de	943 501 €	à	1 572 000 €
55 % de	1 572 001 €	à	4 716 000 €
60 % de	4 716 001 €	à	7 860 000 €
65 % de	7 860 001 €	à	11 005 500 €
70 % de	11 005 501 €	à	14 149 500 €
80 % au-delà de	14 149 501 €		

Ce barème, inchangé depuis 1986 a, rappelons-le, été révisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et d'une façon rétroactive sur l'intégralité de cet exercice.

Pour mémoire, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, une réforme des modalités de calcul du prélèvement au profit de l'État a été adoptée dans le cadre de dispositions spécifiques figurant dans la loi du 12 mai 2010 sur les jeux en ligne. Elle consiste en une séparation des bases de prélèvement relatives d'une part aux jeux de tables et d'autre part aux machines à sous, en rupture avec un mode de calcul qui agrégeait produit brut des jeux de tables et produit brut des machines à sous. Il résulte de ce double calcul un rééquilibrage du prélèvement en faveur des jeux de table dont le produit brut abattu est désormais soumis aux tranches les moins élevées du barème.

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002 prévoyait que les divers prélèvements devaient être assis sur la recette réelle des machines à sous à laquelle était appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfactée). Le décret du 28 octobre 2008 a annulé les dispositions énoncées par le décret du 12 avril 2002 concernant le coefficient de réfaction de 15 %.

On notera enfin que des textes relatifs à la fiscalité des casinos également publiés le 29 octobre 2010 il résulte que les frais de contrôle des jeux de tables et des machines à sous sont supprimés à partir de l'exercice 2009-2010 et que l'obligation d'une mise en réserve ou d'une garantie bancaire correspondant au montant du prélèvement attendu sur le PBJ est également supprimée.

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

C) IMPLANTATION DES CASINOS

Groupe Partouche, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 décembre 2011, 50 casinos dont 42 en France et 8 à l'étranger.

74 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 50 casinos du Groupe Partouche sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

FRANCE - RÉGIONS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
NORD - PAS-DE-CALAIS	SAINT-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY, LA TREMBLADE
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, SAINT-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	EVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, CANNES, JUAN-LES-PINS, NICE

ÉTRANGER PAYS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
BELGIQUE	KNOKKE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE, DINANT
TUNISIE	DJERBA, TABARKA
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

D) CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES CASINOS

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 décembre 2011, le Groupe Partouche compte en France 42 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier visant à la création d'un casino ne fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère. L'appel d'offre est public (loi Sapin), et d'autres opérateurs peuvent concourir lors du renouvellement.

À ce jour, Groupe Partouche n'a jamais perdu d'autorisation d'exploitation sur un site.

E) ÉCHÉANCIER DES CONCESSIONS

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIERS DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2012	2
2013	2
2014	0
2015	5
2016	6
2017	6
2018	2
2019	1
2020	3
2021	3
2022	4
2023	2
2024	1
2025	0
2026	0
2027	0
2028	2
2029	2
2030	0
2031	0
2032	1

F) ACTIVITÉS ANNEXES DES CASINOS

Les casinos du Groupe réalisent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités complémentaires, comme la restauration et les spectacles, considérés, au-delà de l'obligation contractuelle attachée à la définition même d'un casino, comme un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et de distraction. Certains établissements parmi les plus gros, comme Saint-Amand-les-Eaux, Forges-les-Eaux ou La Roche-Posay, disposent d'une hôtellerie intégrée assurant une plus grande hospitalité. La majorité des établissements propose des espaces réceptifs privés, de taille et de style très variés en fonction des destinations, et des animations sur-mesure et de qualité, pour accompagner les réceptions. Enfin, la présence ponctuelle de spas permet d'offrir à la clientèle des solutions « détente & remise en forme » avec soins bien-être, soins esthétiques et aussi cures thématiques.

Au 31 octobre 2011, les casinos du Groupe disposent ainsi de :

- **12 hôtels allant du 3* au 4*L** avec plus de 530 chambres proposées ;
- **128 restaurants** : de la brasserie au restaurant gastronomique, en passant par des restaurants à thème ;
- **4 spas et 2 golfs**.

Les casinos suivant intègrent un ou plusieurs hôtels dans leur activité :

- le Casino de Forges-les-Eaux ;
- le Casino de Saint-Amand-les-Eaux ;
- le Casino du Havre ;
- le Casino de Divonne-les-Bains ;
- le Casino du Lyon Vert à La Tour de Salvagny ;
- le Casino de Hyères ;
- le Casino de La Roche-Posay ;
- le Casino de Dieppe ;
- le Casino de Salies-de-Béarn ;
- le Casino de La Trinité-sur-Mer.

6.1.2 LES HÔTELS

Au-delà des hôtels intégrés dans les structures casinotières, le Groupe possède 7 hôtels indépendants allant du 3* au 4*L, avec plus de 710 chambres proposées. L'activité de ces hôtels constitue à part entière le chiffre d'affaires du secteur hôtelier du Groupe.

Ces hôtels sont les suivants :

- l'hôtel 3.14 à Cannes ;
- l'hôtel Garden Beach à Juan-les-pins ;
- l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence ;
- l'hôtel Hilton à Lyon ;
- l'hôtel Cosmos et le Grand hôtel du Parc à Contrexéville ;
- l'hôtel Georges à Pléneuf-Val-André.

6.1.3 LE PÔLE INTERACTIVE

En avril 2006, Groupe Partouche a créé une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

A) LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le territoire français

Le réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive. Une loi relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 12 mai 2010. Elle prévoit l'ouverture à des opérateurs agréés par une nouvelle autorité dénommée Arjel (Autorité de réglementation des jeux en ligne), des seuls secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs, poker.

Le Groupe Partouche, à travers sa filiale Partouche Gaming France, s'est porté candidat à l'obtention d'un agrément pour le poker et a obtenu celui-ci le 25 juin 2010. Partouche Gaming France a démarré son activité le 6 juillet 2010. Groupe Partouche examinera dans le futur l'intérêt de solliciter de l'Arjel une autorisation d'exploitation pour les paris sportifs et hippiques et toute évolution règlementaire pouvant améliorer les conditions d'exploitation des licences. Un assouplissement de la loi a été réclamé, et ce sans attendre la clause de révision de la loi précédemment prévue en décembre 2011 et reportée après les élections présidentielles de mai 2012, par de nombreux opérateurs qui soulignent essentiellement l'exclusion des jeux de casino, de grattage et de loterie.

FISCALITÉ DES JEUX EN LIGNE

Les opérateurs sont soumis à une taxation de :

- 7,5 % des mises des joueurs pour les paris hippiques et sportifs ;
- 2 % des mises des joueurs pour le poker.

Concernant le poker en ligne, le produit brut des jeux correspond à la somme perçue par l'opérateur lors de chaque main de cash game jouée (ponction moyenne de 4,35 %) ou sur chaque tournoi joué (ponction équivalente à 10 % du montant de la cave du tournoi). Sur le PBJ de l'exercice 2011, les prélèvements fiscaux ont représenté 33,9 % du PBJ.

En application du VII de l'article 21 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation dans le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, l'Autorité de régulation des jeux en ligne établit et tient à jour la liste des opérateurs agréés et précise les catégories de jeux ou de paris que ceux-ci sont autorisés à proposer. Cette liste est publiée au Journal officiel de la République française.

Au 03 février 2012, les opérateurs agréés par l'Arjel étaient au nombre de 35, dont 23 pour le poker.

B) LES SOCIÉTÉS

Partouche Interactive propose à travers ses filiales des solutions et services pour le web, le téléphone mobile et la télévision interactive, par l'intermédiaire des principales filiales suivantes :

Partouche Technologies fournit une large gamme de jeux développés dans différents langages de programmation, et développe des applications de jeux en web mobile ;

Partouche Images est une chaîne de télévision de jeux interactifs ;

Partouche Productions est une société de production de programmes télévisés et d'événements (Tournoi des AS, Partouche Poker Tour, etc.) ;

Partouche Tournois assure la logistique de tournois de poker ;

Quarisma est une plateforme interactive dédiée à la gestion en temps réel de services qualité entre les clients et les opérateurs de casino. Elle a généré en 2011 un chiffre d'affaires consolidé nul ;

FairPlayers certifie les opérateurs de jeux, les processus de paiement et de jeux. Cette filiale a été cédée en 2009 ;

Appolonia gère les systèmes d'informations des casinos, ainsi que les matériels et les réseaux de communication de données ;

Partouche Interactive Holdings est une structure de détention de Partouche Interactive Gibraltar qui détient et exploite une licence de jeux à Gibraltar (mise en sommeil) et autorise le Groupe à cibler des territoires autres que la France ;

Partouche Betting dispose d'une licence de jeux à Malte et propose des paris en ligne ; cette société avait été mise

en sommeil en attente du vote de la loi en France et de la connaissance de ses modalités d'application définitives. L'intérêt de réactiver cette filiale sera ainsi réexaminé ultérieurement, tant pour le marché français où une licence pourra être sollicitée auprès de l'Arjel, que pour le marché étranger ;

Partouche Gaming France est titulaire de la licence d'exploitation du poker en France, et a démarré son activité le 6 juillet 2010.

Concernant les données chiffrées relatives à ces filiales, se référer aux chapitres 9.1 et 20.2.1 du document de référence.

C) LA STRATÉGIE

Aujourd'hui, la stratégie développée par le Groupe repose sur plusieurs principes :

1/ Une indépendance technique

Le Groupe a réussi à s'affranchir de tout intermédiaire technique et peut ainsi opérer de façon totalement autonome sans aucun tiers prestataire de technologie ;

2/ L'acquisition de clientèle

La stratégie pour l'année 2011 a consisté à transformer la clientèle naturelle et attachée à la marque Partouche en utilisateurs de sa plateforme de jeu en ligne. Les différentes opérations menées dans ce sens ont contribué à la création de près de 100 000 comptes ouverts au 3 février 2012 ;

3/ La communication internationale

Le site Internet constitue un portail de la marque à l'échelle internationale. Le site et son contenu de jeux ont en conséquence été traduits en espagnol, anglais et néerlandais et il fera l'objet de traduction en italien et en allemand.

Ce support de communication, de par son internationalité, permet à la marque Partouche un rayonnement international et développe ainsi une nouvelle clientèle notamment dans les pays où elle n'avait pas d'établissement.

De plus, la refonte des plateformes de jeu liées aux licences gibraltarienne et maltaise est à l'étude afin de renforcer le positionnement international de la marque.

À l'occasion de l'ouverture légale des jeux en France, Groupe Partouche a volontairement limité sa communication pour minimiser ses coûts d'acquisition-client et pour préserver son originalité et sa légitimité en tant qu'acteur majeur du poker en France. Le Groupe réfléchit désormais aux options à sa disposition pour acquérir des parts de marché supplémentaires sur les territoires où il est physiquement et virtuellement présent.

Le Groupe Partouche a par ailleurs axé son offre de poker en ligne pour conquérir de nouveaux clients dans ses casinos via l'organisation du Partouche Poker Tour et sa promotion entre autres sur le site.

Le Partouche Poker Tour, dont la renommée internationale est établie, contribue à faire connaître la marque Partouche, avec le renfort des captations télévisées prises en charge par la société Partouche Productions.

6.1.4 LES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités présentes dans le chiffre d'affaires du Groupe Partouche sont marginales et représentent moins de deux points du chiffre d'affaires total. Y figurent principalement le thermalisme à Aix.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 MARCHÉ DES JEUX EN FRANCE

Concernant les casinos physiques, pour l'exercice 2010/2011, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 316,8 M€ en progression de +0,96 %. La part des machines à sous y contribue pour 2 106,9 millions d'euros, soit 90,94 % du PBJ total, en hausse de 0,9 %. Les jeux de table connaissent quant à eux une progression de leur PBJ par rapport à l'exercice précèdent de 1,53 %.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 54,16 % pour l'exercice 2010/2011.

Le secteur des casinos en France compte 195 casinos autorisés sur le territoire national (-1 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

IDENTITÉ DES GROUPES EN FRANCE	NOMBRE DE CASINOS EXPLOITÉS	PRODUIT BRUT DES JEUX RÉEL 2011 (EN M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	42	583,2
GROUPE BARRIERE SAS	34	738,8
GROUPE JOA (ex MOLIFLOR)	20	185,3
GROUPE TRANCHANT	16	197,3
GROUPE COGIT	9	83,3
GROUPE ÉMERAUDE	8	67,0
SMCFC	2	52,5

Source : Bilan statistique saison 2010-2011 Service central des courses et jeux. Au 31/10/2011.

S'agissant du jeu en ligne en France, l'ouverture régulée du marché permet désormais d'avoir une visibilité claire sur la réalité économique de ce secteur qui compte 2,3 millions de comptes actifs ouverts en 2011. La notion de compte actif correspond à un compte pour lequel des papiers d'identité valides ont été communiqués à l'opérateur de jeu par le client et un code envoyé par courrier au domicile du client reporté par ce dernier sur son compte accessible en ligne.

10,4 milliards d'euros d'enjeux ont été enregistré en 2011 pour les paris hippiques, sportifs et le poker confondus.

Le poker totalise à lui seul 7,6 milliards d'euros de mises en cash-game et 1,2 milliard d'euros de droits d'entrée en tournois.

Le marché du poker en ligne en France représente 1,2 millions de comptes actifs générant 314 millions d'euros de produit brut des jeux.

À noter que 12 % des joueurs de poker accèdent à leur plateforme de jeu via un téléphone portable ou une tablette tactile.

(Chiffres source Arjel)

6.2.2 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN SUISSE

La Suisse compte 19 maisons de jeu bénéficiant d'une concession. Sept d'entre elles sont titulaires d'une concession de type A (casinos de type A ou grands casinos) ; les douze autres possèdent une concession de type B (casinos de type B).

La différence entre les concessions A et B est concrétisée par des restrictions imposées aux casinos B. En effet, ces derniers sont limités à 250 machines à sous dont les mises maximum sont de CHF 25.-, et les gains limités à CHF 25'000.-. Les casinos peuvent être dotés de plusieurs système de jackpot dont le montant maximum est fixé à CHF 200'000.- pour les casinos B. S'agissant des jeux de table, les casinos B ne peuvent proposer que trois types de jeu avec des mises limitées. Seuls les casinos de type A peuvent proposer un jackpot multisite. Le tableau suivant présente les principales différences de réglementation entre les casinos de types A et B :

	SUISSE - PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES CASINOS DE TYPE A ET B	
	CASINO B	CASINO A
Nombre de machines à sous	Limité à 250	illimité
Mise aux machines à sous	Limité à CHF 25	illimité
Gain aux machines à sous	Limité à CHF 25'000	illimité
Plusieurs systèmes de jackpot	Montant limité à CHF 200'000	illimité
Type de jeu de table	Limité à 3 (par exemple : roulette anglaise, black jack, poker)	illimité
Mises aux jeux de table	Roulette anglaise : limité à CHF 200 en plein Black jack : limité à CHF 1'000 Poker : limité à CHF 200	illimité

L'offre de jeux des casinos suisses comprend des jeux de table et des machines à sous servant aux jeux de hasard. Ces dernières peuvent être interconnectées pour former un jackpot. Pour autoriser l'exploitation d'une machine à sous ou d'un système de jackpot, la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) doit disposer d'un rapport d'examen établi par un organisme de certification agréé. Il s'agit d'une condition impérative.

EN KCHF	2010	2009	VARIATION
Produit brut des jeux	868 689	936 317	-7,2 %
Impôts sur les maisons de jeu	449 761	478 990	-6,1 %
Produit net des jeux	418 928	457 327	-8,4 %

(Source CFMJ rapport 2010)

En 2010, et pour la deuxième année consécutive, le secteur des casinos en Suisse a subi une chute du PBJ de -7,2 % (-5,6 % en 2009). Cette baisse est essentiellement due à l'interdiction de fumer, entrée en vigueur dans toute la Suisse depuis mai 2010. La crise économique a également touché le secteur. En 2011, il est important de noter que la force du franc suisse face à l'euro s'est fait ressentir sur le produit brut des jeux dans les casinos suisses frontaliers.

Le Conseil fédéral a accordé deux nouvelles concessions, une type B à Neuchâtel et une type A à Zürich. Ces deux maisons de jeu devraient ouvrir en 2012.

Le 1er janvier 2011, la nouvelle ordonnance sur les maisons de jeu (OLMJ) est entrée en vigueur permettant ainsi aux casinos de catégorie B d'exploiter au maximum 250 machines à sous au lieu de 150. Ils peuvent également proposer plusieurs systèmes de jackpot Mystery ou progressifs pour un montant total de CHF 200'000.

6.2.3 MARCHÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN BELGIQUE

L'autorité de tutelle est la Commission des jeux de hasard belge qui dépend du ministère de la Justice.

Les jeux autorisés sont les suivants : roulette, blackjack, poker sous toutes les formes et machines à sous.

Le marché belge est constitué de neuf casinos.

En préparation de l'ouverture prochaine du marché du jeu en ligne, l'État belge et la Commission des jeux de hasard ont choisi d'octroyer une autorisation provisoire exclusive au Casino de Dinant pour l'ouverture d'un site de jeu en ligne.

Le Casino de Dinant détenu par Belcasinos, filiale de Groupe Partouche, et la société International Gaming System prestataire de moyens techniques et logistiques exploitent depuis le 1er novembre 2010 une plateforme de jeu en ligne proposant une offre de machines à sous, de jeux dits traditionnels et de poker sous l'url www.partouche.be.

La licence définitive d'exploitation du site Partouche.be, appelée Licence A+, devrait être obtenue par le Casino de Dinant lors du premier trimestre 2012.

En attendant, la plateforme de jeu est soumise à une taxation de 11 % du produit net des jeux après overlay (en tournoi, écart entre la dotation garantie par un opérateur de jeu et la cagnotte constituée par le montants des droits d'entrée des joueurs) et réalise un produit brut des jeux convenable de 100 K€ par mois en moyenne.

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés

Les exercices 2008 à 2011 ont été influencés par les évènements exceptionnels suivants :

- Depuis le 1er janvier 2008, tous les établissements publics sont devenus non-fumeurs. Les casinos du Groupe appliquent cette règle dans l'ensemble des espaces exploités. C'est ainsi une part significative de leur clientèle qui a modifié ses habitudes de fréquentation ;
- La crise financière qui a initialement touché les établissements bancaires a entraîné une crise économique plus générale qui aujourd'hui concerne directement la clientèle dans ses ressources ; la fréquentation des établissements et le volume des mises consacrées aux jeux s'en est trouvé diminué.

6.4 Degré de dépendance de l'émetteur

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de conventions municipales portant délégation de service public d'une durée maximum de vingt ans renouvelables.

Se reporter utilement au chapitre 4.2.10 « Le risque lié aux contrats de délégation de service public de casinos et des autorisations de jeux ».

6.5 Éléments sur lesquels est fondée la déclaration sur la position concurrentielle

Se reporter au chapitre 6.2 où est évoquée la position concurrentielle de Groupe et sont citées les sources utilisées.

ORGANIGRAMME

07

7.1 Fonctionnement du Groupe

Groupe Partouche SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au premier marché de la Bourse de Paris.

Groupe Partouche, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à Groupe Partouche, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011, le montant total perçu à ce titre, a été de 13 149 K€ hors taxes.

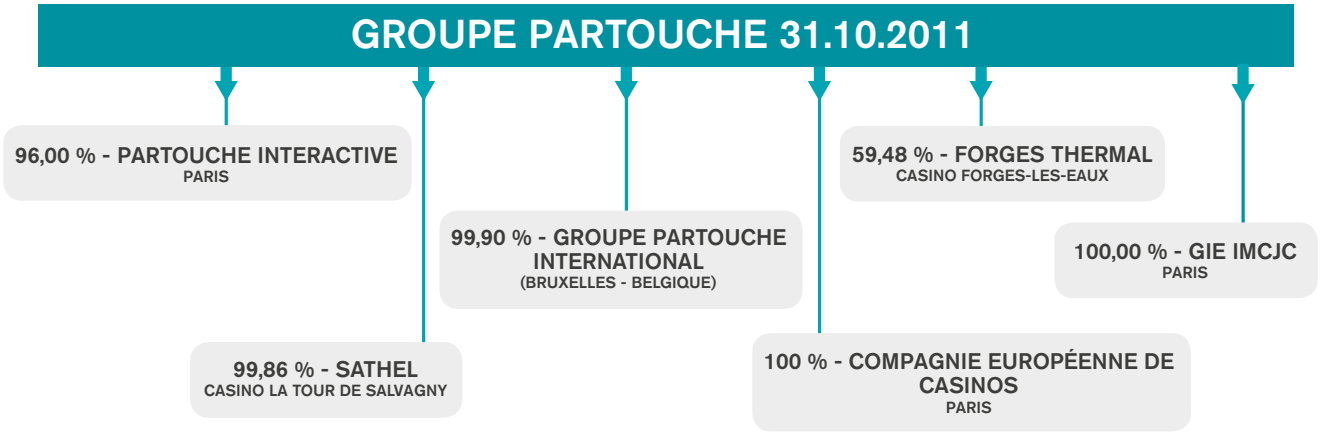
Par ailleurs, Groupe Partouche entretient avec ses filiales des relations de type « mère-filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

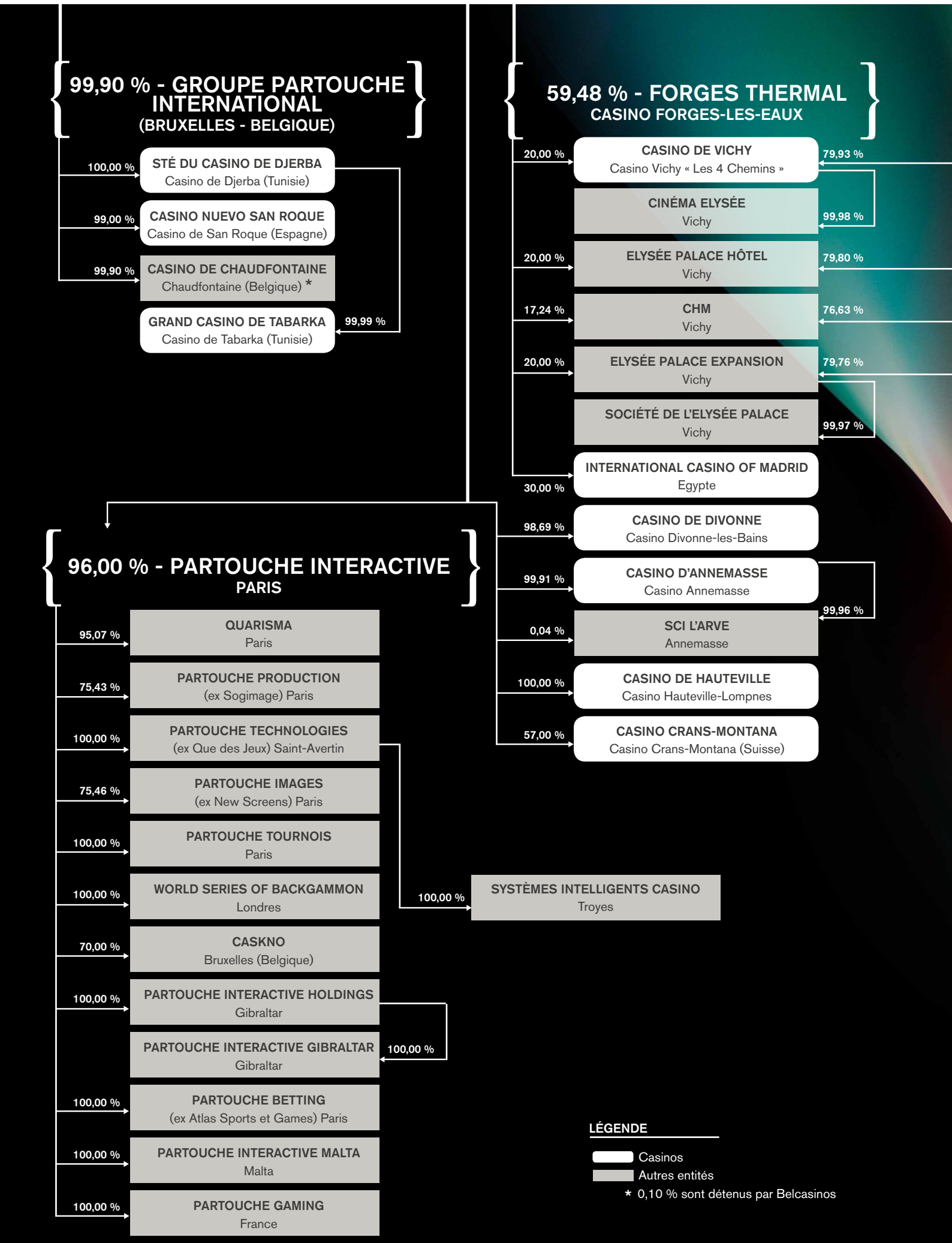
Société holding du Groupe sans activité économique propre, Groupe Partouche SA présente un actif immobilisé important avec 544 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 206 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de Groupe Partouche SA est principalement composé des capitaux propres pour 426 M€, du compte courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 25 M€, des comptes courants des filiales pour 149 M€ et de la dette bancaire pour 267 M€.

7.2 Organigramme

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.



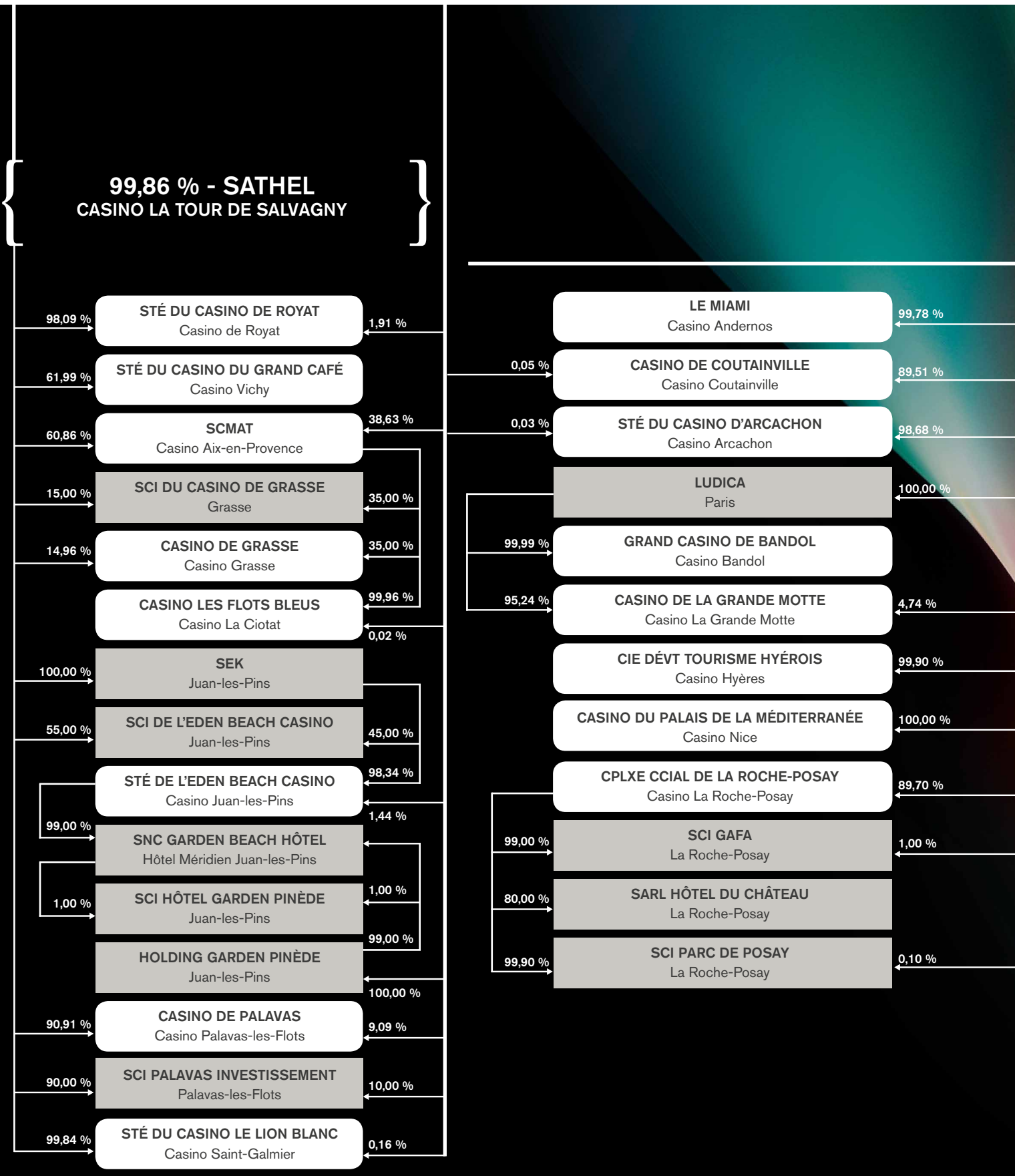

99,90 % - GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL
(BRUXELLES - BELGIQUE)
100,00 %
STÉ DU CASINO DE DJERBA
Casino de Djerba (Tunisie)
99,00 %
CASINO NUEVO SAN ROQUE
Casino de San Roque (Espagne)
99,90 %
CASINO DE CHAUDFONTAINE
Chaudfontaine (Belgique) *
GRAND CASINO DE TABARKA
Casino de Tabarka (Tunisie)
99,99 %
59,48 % - FORGES THERMAL
CASINO FORGES-LES-EAUX
20,00 %
CASINO DE VICHY
Casino Vichy « Les 4 Chemins »
79,93 %
CINÉMA ELYSÉE
Vichy
99,98 %
20,00 %
ELYSÉE PALACE HÔTEL
Vichy
79,80 %
17,24 %
CHM
Vichy
76,63 %
20,00 %
ELYSÉE PALACE EXPANSION
Vichy
79,76 %
SOCIÉTÉ DE L'ELYSÉE PALACE
Vichy
99,97 %
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID
Egypte
30,00 %
98,69 %
CASINO DE DIVONNE
Casino Divonne-les-Bains
99,91 %
CASINO D'ANNEMASSE
Casino Annemasse
99,96 %
0,04 %
SCI L'ARVE
Annemasse
100,00 %
CASINO DE HAUTEVILLE
Casino Hauteville-Lompnes
57,00 %
CASINO CRANS-MONTANA
Casino Crans-Montana (Suisse)
96,00 % - PARTOUCHE INTERACTIVE
PARIS
95,07 %
QUARISMA
Paris
75,43 %
PARTOUCHE PRODUCTION
(ex Sogimage) Paris
100,00 %
PARTOUCHE TECHNOLOGIES
(ex Que des Jeux) Saint-Avertin
75,46 %
PARTOUCHE IMAGES
(ex New Screens) Paris
100,00 %
PARTOUCHE TOURNOIS
Paris
100,00 %
WORLD SERIES OF BACKGAMMON
Londres
100,00 %
SYSTÈMES INTELLIGENTS CASINO
Troyes
70,00 %
CASKNO
Bruxelles (Belgique)
100,00 %
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS
Gibraltar
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR
Gibraltar
100,00 %
100,00 %
PARTOUCHE BETTING
(ex Atlas Sports et Games) Paris
100,00 %
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA
Malta
100,00 %
PARTOUCHE GAMING
France
LÉGENDE
Casinos
Autres entités
* 0,10 % sont détenus par Belcasinos

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2011

100,00 % - GIE IMCJC
PARIS

- 100,00 % → **CASINO TRINITÉ-SUR-MER** — Casino La Trinité-sur-Mer
- 97,25 % → **HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON** — Hôtel Hilton Lyon
- 100,00 % → **STÉ DU GRAND CASINO DE LYON** — Casino Lyon
- 97,30 % → **SA LYDIA INVESTISSEMENT** — Casino Port Barcarès
- 97,00 % → **SCI LYDIA** — Port Barcarès
- 99,99 % → **CANNES BALNÉAIRE** — Cannes
- 100,00 % → **CASINO POINTE CROISETTE** — Casino Cannes
- 100,00 % → **STÉ IMMOBILIÈRE CANNOSTA** — Hôtel 3.14 Cannes
- 100,00 % → **KIOUSK** — Cannes
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND** — Casino Saint-Amand-les-Eaux
- 90,10 % → **LE TOUQUET'S** — Casino Calais
- 100,00 % → **NUMA** — Casino Boulogne
- 99,53 % → **STÉ DU CASINO DU TOUQUET** — Casino Le Touquet
- 99,72 % → **BARATEM** — Le Touquet
- 100,00 % → **JEAN METZ** — Casino Berck-sur-Mer
- 100,00 % → **SACBM** — Casino Dieppe
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE CABOURG** — Casino Cabourg

- 100,00 % → **CASINO DU HAVRE** — Casino Le Havre
- 99,99 % → **SCI RUE ROYALE** — Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE IMMOBILIER** — Paris
- 100,00 % → **SCI FONCIÈRE VITTEL ET CONTREX** — Contrexéville
- 100,00 % → **HÔTEL COSMOS** — Hôtel Contrexéville
- 100,00 % → **STÉ EXPL. CASINO ET HÔTELS** — Casino Contrexéville
- 100,00 % → **GRANDS HÔTEL DU PARC** — Hôtel Contrexéville
- 99,99 % → **SCI LES THERMES** — Aix-en-Provence
- 99,80 % → **HÔTEL AQUABELLA** — Hôtel Aix-en-Provence
- 100,00 % → **SARL THERM'PARK** — Aix-en-Provence
- 0,06 % → **CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX** — Aix-en-Provence
- 99,94 % → **CASINO DE LA TREMBLADE** — Casino La Tremblade
- 99,03 % → **SCI LA TREMBLADE** — La Tremblade
- 1,00 % → **PARTOUCHE SPECTACLES** — Paris
- 99,00 % → **GROUPEMENT CASINOS** — Paris
- 100,00 % → (GIE IMCJC)


99,86 % - SATHEL
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY
98,09 %
STÉ DU CASINO DE ROYAT
Casino de Royat
1,91 %
61,99 %
STÉ DU CASINO DU GRAND CAFÉ
Casino Vichy
60,86 %
SCMAT
Casino Aix-en-Provence
38,63 %
15,00 %
SCI DU CASINO DE GRASSE
Grasse
35,00 %
14,96 %
CASINO DE GRASSE
Casino Grasse
35,00 %
CASINO LES FLOTS BLEUS
Casino La Ciotat
99,96 %
0,02 %
100,00 %
SEK
Juan-les-Pins
55,00 %
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO
Juan-les-Pins
45,00 %
STÉ DE L'EDEN BEACH CASINO
Casino Juan-les-Pins
98,34 %
1,44 %
99,00 %
SNC GARDEN BEACH HÔTEL
Hôtel Méridien Juan-les-Pins
1,00 %
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
1,00 %
99,00 %
HOLDING GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
100,00 %
90,91 %
CASINO DE PALAVAS
Casino Palavas-les-Flots
9,09 %
90,00 %
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT
Palavas-les-Flots
10,00 %
99,84 %
STÉ DU CASINO LE LION BLANC
Casino Saint-Galmier
0,16 %
LE MIAMI
Casino Andernos
99,78 %
0,05 %
CASINO DE COUTAINVILLE
Casino Coutainville
89,51 %
0,03 %
STÉ DU CASINO D'ARCACHON
Casino Arcachon
98,68 %
LUDICA
Paris
100,00 %
99,99 %
GRAND CASINO DE BANDOL
Casino Bandol
95,24 %
CASINO DE LA GRANDE MOTTE
Casino La Grande Motte
4,74 %
CIE DÉVT TOURISME HYÉROIS
Casino Hyères
99,90 %
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE
Casino Nice
100,00 %
CPLXE CCIAL DE LA ROCHE-POSAY
Casino La Roche-Posay
89,70 %
99,00 %
SCI GAFA
La Roche-Posay
1,00 %
80,00 %
SARL HÔTEL DU CHÂTEAU
La Roche-Posay
99,90 %
SCI PARC DE POSAY
La Roche-Posay
0,10 %

GROUPE PARTOUCHE 31.10.2011

100 % - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS
PARIS

- 100,00 % → PLOMBINOISE DE CASINO — Casino Plombières
- 100,00 % → CASINO DU MOLE — Casino Pornic
- 1,00 % → SCI LES MOUETTES — Pornic
- 99,00 % → SCI LES MOUETTES — Pornic
- 100,00 % → CASINO DE SALIES-DE-BÉARN — Casino Salies-de-Béarn
- 100,00 % → CASINO D'EVAUX-LES-BAINS — Casino Evaux-les-Bains
- 100,00 % → GIE GESTION CONSEIL COMMUNICATION — Paris
- 100,00 % → CASINO DE PORNICHET — Casino Pornichet
- 100,00 % → SOC. EXPL. CASINO LA ROTONDE — Casino Val-André
- 100,00 % → SINOCA — Hôtel Val-André
- 1,00 % → SCI J.M.B — Val-André
- 99,00 % → SCI J.M.B — Val-André
- 100,00 % → GRD CASINO DE GRÉOUX — Casino Gréoux-les-Bains
- 99,99 % → SCI RÉSIDENCE LES JARRES — Gréoux-les-Bains
- 96,99 % → DÉVT DE LA BAIE DE KERNIC — Casino Plouescat
- 0,01 % → DÉVT DE LA BAIE DE KERNIC — Casino Plouescat

- 99,99 % → BELCASINOS — Bruxelles (Belgique)
- 100,00 % → VZW — (Belgique)
- 99,95 % → CHAUDFONTAINE LOISIRS — Casino de Chaudfontaine (Belgique)
- 99,98 % → NV CASINO KURSAAL OSTENDE — Casino de Ostende (Belgique)
- 99,99 % → CASINO DE DINANT — Dinant (Belgique)
- 100,00 % → BEST GAMING CORPORATION — Reno (USA)
- 40,00 % → CASINO LAC MEYRIN — Casino Meyrin (Suisse)
- 19,00 % → INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS — (Belgique)
- 100,00 % → SIKB IMMO — Knokke (Belgique)
- 0,49 % → SA ECK — Casino de Knokke (Belgique)
- 99,51 % → SA ECK — Casino de Knokke (Belgique)

LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

08 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes ou planifiées

Les immobilisations corporelles du Groupe, essentiellement les immeubles et machines à sous, sont pour la quasi-totalité utilisées dans le cadre des exploitations casinotières, hôtelières, etc. Leur taux d'utilisation est proche de 100 %.

La politique générale est, et a toujours été, de rechercher la propriété des biens immobiliers abritant les casinos afin d'en pérenniser l'exploitation.

Le Groupe détient la propriété immobilière, de façon directe ou à travers des baux emphytéotiques, de 28 casinos sur les 50 exploités du Groupe, et loue les immeubles des 22 autres à travers des baux commerciaux classiques ou des conventions d'occupation municipale. Il est également propriétaire de 18 hôtels sur les 19 exploités du Groupe.

Les principales immobilisations immobilières du Groupe, appréciées sur un critère de superficie, sont les suivantes :

ÉTABLISSEMENT	SITUATION JURIDIQUE	SURFACE UTILE
Casino d'Aix-en-Provence	Bail emphytéotique	9 907 m^2
Hôtel 3.14 de Cannes	Pleine propriété	3 445 m^2
Casinos et hôtels de Contrexéville	Pleine propriété	13 398 m^2
Casino, hôtel et golf de Divonne-les-Bains	Pleine propriété	16 399 m^2
Casino et hôtel de Forges-les-Eaux	Pleine propriété	34 273 m^2
Casino et hôtel de Hyères	Bail emphytéotique	6 100 m^2
Casino et hôtel de Juan-les-Pins	Pleine propriété	12 280 m^2
Casino et hôtel de La Tour de Salvagny - Lyon Vert	Pleine propriété	12 243 m^2
Casino et hôtel de Lyon Pharaon	Bail emphytéotique	22 605 m^2
Casino et hôtel de Saint-Amand-les-Eaux	Bail emphytéotique	10 584 m^2

Le Groupe Partouche dispose, au 31 octobre 2011, d'un parc de 5 607 machines installées en France et 1 129 machines installées à l'étranger.

Compte tenu de la maturité du marché et de la modification de la réglementation relative à la mise en place de ces machines *(cf. chapitre 6.1.1 a) « Le contexte réglementaire »)*, il n'est plus attendu de développement significatif de ce parc.

Les immobilisations corporelles planifiées sont décrites dans les chapitres 5.2.2 « Principaux investissements en cours » et 5.2.3 « Investissements significatifs planifiés ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction ».

8.2 État et valorisation du patrimoine immobilier

S'agissant des actifs immobiliers détenus en pleine propriété, Groupe Partouche a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier *(cf. chapitre 23 « Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts »)* une estimation de ses propriétés situées en France reposant essentiellement, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés « occupés », sauf ceux notoirement connus comme libres. Cette étude a été achevée fin 2005 et fait l'objet depuis de constantes actualisations ; en décembre 2011, la valeur de ce patrimoine immobilier était ainsi estimée à 395,6 M€, dont 87,2 M€ au titre de l'estimation des valeurs des droits réels sur des baux emphytéotiques. La fiabilité des évaluations est essentiellement liée à la valorisation octroyée aux différents immeubles dans le cadre d'une évaluation patrimoniale. Comme il est précisé dans la méthode d'évaluation, il s'agit d'une évaluation patrimoniale établie en référence aux prix de marché du secteur environnantet en fonction de la catégorie et de la qualification du bâti existant.

La méthodologie retenue par le cabinet d'expertise est décrite ci-dessous :

« Il a été procédé, par diligence d'expert, à la valorisation du patrimoine immobilier du Groupe Partouche, ce patrimoine étant constitué de biens en pleine propriété, et de droits réels sur immeubles pris à bail emphytéotique, ainsi que de part de propriété majoritaires sur certains biens.

Ce patrimoine comporte, outre les bâtiments abritant les casinos, des hôtels, des locaux d'habitation (maisons, appartements) et accessoirement des locaux commerciaux et des terrains non bâtis.

1 - Méthodes d'évaluation des sites

1/1 - MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES

Le critère essentiel d'évaluation d'un immeuble est la référence à des termes de comparaison en prix de marché de biens analogues situés dans le même secteur. Il va de soi que les cessions de murs de casino ou d'hôtel ne sont pas d'une fréquence telle qu'il existe pour tous les sites estimés des cessions ou des mises en vente de bien analogues. De ce fait, il convenait d'adapter les valeurs recensées sur les sites de ventes de biens en tenant toutefois compte d'une marge de négociation à la vente de 5 à 10 %.

Nous devons faire mention de la particularité du marché des immeubles à affectation professionnelle dont l'évolution des prix de marché est restée relativement modeste au cours des années précédentes, alors que les valeurs des biens à usage d'habitation ont très sensiblement augmenté.

Remarque préliminaire doit être faite en tout état de cause, sur la nature des valeurs octroyées aux biens immobiliers. En effet, même si elles sont estimées au plus près des valeurs de marché pour des biens semblables, dans un site ou un emplacement analogue, ces valeurs ne peuvent être appréciées que comme des valeurs « patrimoniales ». Les conditions particulières des opérations immobilières sur un marché tendu des biens professionnels peuvent distancier les valeurs effectives de cession des valeurs « patrimoniales ».

1/2 - NÉCESSITÉ D'ÉVALUATION EN VALEUR « LIBRE » DES IMMEUBLES

L'ensemble des bâtiments concernés à affectation de casino ou d'hôtel sont pour l'essentiel « occupés » commercialement. Il est donc de coutume d'estimer un immeuble en référence à une situation considérée comme « libre » ou « occupée ». Toutefois cette distinction ne trouve pas d'effet en ce qui concerne les locaux commerciaux dont la valeur marchande est directement dépendante d'un taux de rentabilité commerciale et qui ne doivent pas subir de dévalorisation en raison de leur occupation.

Exception notable est apportée à cette règle en ce qui concerne les locaux hôteliers pour lesquels un abattement important de l'ordre de 40 % à 50 % est affecté à la valeur des murs lorsqu'ils sont cédés conjointement au fonds de commerce.

Dans le cadre de l'évaluation patrimoniale des immeubles du groupe, il a été considéré que les situations d'occupation ne devaient pas être prises en compte, la rentabilité financière ne pouvant s'apprécier qu'en référence à une valeur dite « libre » de l'immeuble puisque, assis sur une référence de prix en valeur dite « occupée », il conviendrait pour apprécier la valeur d'actif d'intégrer la valeur du fonds de commerce.

En tout état de cause, dans le cadre d'une évaluation patrimoniale des immeubles, la valeur retenue est une valeur libre, ce principe, s'il est sans effets sur les locaux professionnels, n'est pas sans incidence sur les murs d'hôtel eu égard à la particularité concernant l'évaluation de ce type de locaux.

1/3 - MÉTHODE UTILISÉE POUR L'ÉVALUATION DES LOCAUX AFFECTÉS À L'EXPLOITATION DES CASINOS

Il s'agit de locaux « atypiques » dont la valeur peut être évaluée par assimilation « approximative » en référence à des locaux d'activité, dans une estimation dite en « haut de fourchette ». Toutefois, s'agissant de locaux en bonne ou même très bonne situation et dont l'architecture et le bâti constituent un élément valorisant, il a été retenu une valeur s'orientant vers les valeurs de locaux commerciaux. Notons quelques exceptions de locaux pouvant présenter un caractère « polyvalent », c'est-à-dire permettant un usage autres (centre commercial). Ce type de locaux (par exemple les Pasinos d'Aix-en-Provence et Saint-Amand-les-Eaux) bénéficie d'une valorisation importante en valeur marchande.

1/4 - LES HÔTELS

Les murs d'hôtel constituent un marché très spécifique car les valeurs de marché signalées correspondent à des ventes murs et fond, ce qui ne permet pas de connaître la part de la

valeur des murs. Toutefois, il est convenu que la valeur des murs d'hôtel est largement impactée par la valeur des fonds de commerce et le coût élevé des aménagements en habitation résidentielle.

Ces deux critères peuvent s'apprécier comme suit :

- Dans l'hôtellerie de luxe, et suivant l'emplacement la valeur du fonds est généralement estimée de 3 à 5 fois le CA TTC moyen de 3 exercices. Ce coefficient multiplicateur se situe à 3 en moyenne pour les hôtels de catégorie moyenne. Mention ne peut être exclue que l'excédent brut d'exploitation a une très importante incidence sur la valeur du fonds, notamment pour les hôtels de luxe ;
- Le coût de transformation des locaux à usage d'appartements est très élevé en raison de la nécessité d'une restructuration complète des plateaux. Il n'est pas possible d'en évaluer le montant qui se détermine en fonction des objectifs d'aménagement mais il peut être estimé à minima à environ 1500 euros au m².

Les cessions d'hôtels se faisant généralement conjointement murs et fonds de commerce, il est très difficile de trouver des références de murs libres. En conséquence, de pratique, il a été constaté qu'en raison des particularités citées, les valeurs de murs d'hôtel sont sensiblement inférieures aux valeurs d'habitat. Le delta constaté est de l'ordre de 30 à 50 %, ce qui implique par exemple pour Aix-en-Provence, ville très valorisée par un habitat dont la valeur marchande des locaux d'habitation est de l'ordre de 6 000 euros à 7 000 euros du m^2 en centre ville, que la valeur de l'hôtel ait été porté de 3 000 euros à 4 000 euros du m^2 (murs dits libres). L'Aquabella est situé dans le vieil Aix ce qui lui confère une valorisation en haut de gamme.

1/5 - MÉTHODE D'ÉVALUATION DES DROITS RÉELS DÉTENUS SOUS EMPHYTÉOTE

À défaut de toutes autres références, une méthode d'évaluation des baux emphytéotiques a été élaborée sur le fondement de la valeur d'un usufruit sur une période résiduelle du bail. Le paramètre d'évaluation de l'usufruit par rapport à la nue-propriété a été retenu en fonction des critères de répartition du Code général des impôts, à défaut de tout autre critère.

Cependant cette méthode reste incomplète si l'on ne déduit pas le montant du loyer capitalisé dû au bailleur, nous avons donc procédé à la déduction des valeurs de loyers capitalisés sur la période du bail restant à courir, sur la base d'un taux annuel de rendement de 4 %. »

2 - Valorisation du patrimoine

Les estimations du patrimoine immobilier ont été actualisées au 27 décembre 2011. Elles ne concernent que les immeubles détenus en pleine propriété, propriété partielle, ou sous baux emphytéotiques, sur le seul territoire métropolitain, ajustement fait des cessions réalisées.

- **Variation de valeur des baux emphytéotiques**

La méthode d'évaluation des baux emphytéotique génère une diminution de la valeur de l'usufruit au fur et à mesure des années. Des réajustements ont donc été effectués en ajustant par là-même le montant des loyers capitalisés qui se trouvent valorisés en raison des augmentations annuelles. De ce fait la valorisation des biens sous emphytéote a été réduite (87,2 M€ en décembre 2011 pour 91,0 M€ en décembre 2010).

- **Variation des valeurs des locaux commerciaux**

Bien que peu affectés par les augmentations importantes du marché de l'habitat, les locaux commerciaux n'en ont pas moins subi une variation à la hausse qui a été prise en compte. Nous avons par ailleurs tenu compte de l'emplacement des locaux de casino et de leur possibilités d'aménagement à d'autres fonctions (locaux commerciaux, showroom, centres commerciaux), ce qui en a valorisé la valeur patrimoniale et marchande.

Mention particulière doit être faite pour les hôtels dont la valeur a été sensiblement modifiée à la hausse compte tenu du critère d'évaluation en rapport direct avec les valeurs des locaux d'habitation en environnement analogue. Comme nous l'avons précisé précédemment, cette estimation est de l'ordre de 30 à 50 % de la valeur des locaux d'habitation environnant.

Nous communiquons donc ci-après les évaluations du patrimoine après ajustements :

Valeur des immeubles en pleine propriété	264,2 M€
Estimation des immeubles sous baux emphytéotiques	87,2 M€
Total du patrimoine en propriété	351,5M€
Patrimoine en propriété partielle	44,1 M€
Estimation de la totalité du patrimoine	395,6 M€

8.3 Politique de détention des immobilisations et programme de désinvestissement

Suite aux avenants au crédit syndiqué en date du 25 janvier 2011 et du 19 décembre 2011, le sujet des cessions d'actifs n'a plus la même acuité compte tenu de la suppression de la clause d'exigibilité anticipée en cas d'absence de mise en œuvre du programme de désinvestissement initialement prévu. Le programme de désinvestissement reste néanmoins d'actualité mais il pourra se faire dans de meilleures conditions. À réception d'offres satisfaisantes, il peut concerner des casinos. La société qui, dans sa politique, a toujours recherché la propriété des immeubles pour pérenniser ses exploitations, peut toutefois envisager la cession des murs et fonds d'une entité casinotière. Il peut aussi concerner des hôtels, murs et fonds, constituant une nature de bien plus recherchée par le marché qu'un casino.

Toutefois, dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu entre BCP et Financière Partouche *(voir le chapitre 18.3)*, Financière Partouche s'est engagée à faciliter la mise en œuvre d'un programme de cessions d'actifs dont l'objectif est de permettre la réalisation de cessions d'un montant global minimum de 25 millions d'euros d'ici au 31 décembre 2014.

8.4 Actifs exploités au sein du Groupe et appartenant aux dirigeants ou à leur famille

Des éléments d'actifs significatifs exploités par la société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche, soit :

- un ensemble immobilier abritant le Casino du Touquet ;
- des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17e) abritant les sièges sociaux de Groupe Partouche SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

8.5 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation des immobilisations, compte tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

09 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière et résultat du Groupe

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

La situation financière et les résultats du Groupe clos le 31 octobre 2009 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 46 et suivantes ;

La situation financière et les résultats du groupe clos le 31 octobre 2010 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 52 et suivantes ;

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

9.1.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE ET D'ACTIVITÉ

Au début du premier semestre 2011, Groupe Partouche a cédé les sociétés de Casino Sluis (Pays-Bas) et du Casino de Saint-Nectaire. Ces sociétés ont été déconsolidées au 1er novembre 2010, et étaient traitées en IFRS 5 Actifs et Passifs destinés à être cédés au 31 octobre 2010. De plus la société Casino de La Seyne-sur-Mer (sans activité) a été liquidée.
Au cours du second semestre 2011 :

- Groupe Partouche a cédé la société belge SA SIKB ;
- La société du Cinéma de l'Elysée Palace à Vichy a été traitée en IFRS 5 Actifs et Passifs destinés à être cédés au 31 octobre 2011 (cession post-clôture).

En outre, les sociétés du pôle de Grasse (SA du Casino, et SCI) sont dorénavant consolidées par « mise en équivalence » (utilisation dans les comptes consolidés des rubriques spécifiques, alors que précédemment l'« intégration proportionnelle » de ces sociétés impliquait leur impact dans chaque rubrique des états financiers consolidés).

Pour mémoire, l'exercice précédent enregistrait notamment :

- l'entrée dans le périmètre du casino de Nice ;
- la cession du casino de Saint-Honoré ;
- la déconsolidation du casino de Beaulieu ;
- l'arrêt de l'activité du casino de San Roque ;
- la création de Partouche Gaming France.

9.1.2 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2011

ACTIVITÉ DU GROUPE

Il est tout d'abord rappelé que le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 avait bénéficié de l'impact de la mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous. Cette mesure rétroactive au 1er novembre 2008 avait généré la comptabilisation d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires relatif à l'exercice 2009, et donc non récurrent, d'un montant de 9,9 M€ (inclus dans le « CA autres activités »).

Par ailleurs, les comptes 2010 ont été retraités en application de la norme IAS 8 et du changement de traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) sur l'exercice 2011 tel que décrit au chapitre 20.2.1, note 2 « Jugements et estimations comptables ».

Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires évolue comme suit :

EN M€	2011	2010 RETRAITÉ	VARIATION	2010 RETRAITÉ, HORS PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR CA	VARIATION HORS PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR CA
PBJ	696,4	701,8	-0,8 %		
Prélèvements	356,9	360,2	-0,9 %		
Produit net des jeux	339,5	341,5	-0,6 %		
CA autres activités	124,8	136,6	-8,6 %	126,7	-1,5 %
CA TOTAL	**464,3**	**478,1**	**-2,9 %**	**468,3**	**-0,9 %**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 octobre 2011 s'est élevé à 464,3 M€, en recul de -2,9 % par rapport à l'exercice précédent. La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2011

EN M€		2011	2010 RETRAITÉ	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	54,5	60,4		
	Étranger	25,3	27,9		
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		79,8	88,2	-8,4	-9,6 %
% DU PBJ RÉEL		11,5 %	12,6 %		
	France	528,7	535,8		
	Étranger	87,9	77,7		
PRODUIT BRUT MAS (RÉEL)		616,6	613,5	3,0	0,5 %
% DU PBJ RÉEL		88,5 %	87,4 %		
	France	583,2	596,2		
	Étranger	113,2	105,6		
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		696,4	701,8	-5,4	-0,8 %
	France	309,4	315,7		
	Étranger	47,4	44,5		
PRÉLÈVEMENTS		356,9	360,2	-3,4	-0,9 %
	France	53,1 %	53,0 %		
	Étranger	41,9 %	42,2 %		
TAUX DE PRÉLÈVEMENT		51,2 %	51,3 %		
	France	273,7	280,5		
	Étranger	65,8	61,0		
PRODUIT NET DES JEUX		339,5	341,5	-2,1	-0,6 %
% DU CA TOTAL		73,1 %	71,4 %		

EN M€		2011	2010 RETRAITÉ	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	119,9	125,7		
	Étranger	4,9	10,9		
CA HORS JEUX		124,8	136,6	-11,8	-8,6 %
% DU CA TOTAL		26,9 %	28,6 %		
	France	393,7	406,2		
	Étranger	70,6	71,9		
CHIFFRE D'AFFAIRES		464,3	478,1	-13,8	-2,9 %

PBJ

Le Produit brut des jeux (PBJ) est en recul de -0,8 % (contre -2,1 % en 2010), confirmant la tendance vers une stabilisation de l'activité du secteur des jeux de casinos.

Le PBJ total de l'exercice 2011 a été réalisé à hauteur de :

- 79,8 M€ (-9,6 %) dans les jeux traditionnels. La baisse relative par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par la non-récurrence en 2011 de la performance réalisée au Casino Palm Beach de Cannes en 2010 (PBJ particulièrement élevé en juillet 2010, lié à quelques joueurs significatifs) ;
- et de 616,6 M€ (+0,5 %) dans les machines à sous, traduisant une bonne résistance du cœur d'activité.

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Le PBJ des casinos français représente 583,2 M€ (-2,2 %).

Le recul de -5,9 M€ du PBJ des jeux traditionnels est fortement influencé par le seul Casino du Palm Beach (-7,4 M€) et les aléas de fréquentation de sa clientèle de joueurs significatifs.

L'évolution du PBJ machines à sous doit être nuancée de l'évolution de périmètre : retraité de la présence en 2010 des établissements de Beaulieu-sur-Mer, Grasse, Saint-Honoré-les-Bains et Saint-Nectaire (pour un total de 7,5 M€), le PBJ MAS est resté stable en 2011. Le Groupe Partouche disposait, à fin octobre 2011, d'un parc de 5 607 machines installées en France, contre 5 743 unités au 31 octobre 2010, évolution liée principalement à la cession des casinos de Saint-Honoré-les-Bains et Saint-Nectaire.

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

Le PBJ des casinos à l'étranger atteint 113,2 M€ (+7,2 %) avec toutefois un effet de change positif sur l'exercice, du fait de la variation de la parité franc suisse/euro. À parité constante, le Casino de Meyrin enregistre un recul -5,4 % de son PBJ, compte tenu d'une désaffection partielle de sa clientèle étrangère du Proche et Moyen-Orient. Les casinos belges sont tous en progression et notamment celui d'Ostende dont le PBJ croît de 2,4 M€ (+21,6 %). Par ailleurs, les deux établissements tunisiens ont dû être temporairement fermés en raison des évènements politiques et sociaux du pays.

Le parc de machines installées à l'étranger est passé, principalement sous l'impulsion du développement belge, de 931 à 1 129 unités.

PRÉLÈVEMENTS

Après les deux mesures fiscales successives en 2009 et 2010, d'actualisation d'abord puis de séparation du barème de prélèvement progressif entre les jeux traditionnels et les machines à sous, qui ont impacté les exercices 2009 et 2010, le mode de calcul de ces prélèvements est resté inchangé en 2011 autorisant de nouveau une comparabilité des exercices 2011 et 2010 et la corrélation entre l'évolution du PBJ et celle du taux moyen des prélèvements (stabilité, autour de 51,2 %).

Au léger recul de PBJ, correspond une baisse des prélèvements, qui ont représenté un total de 356,9 M€ pour l'exercice.

Après déduction de ces prélèvements sur le PBJ du Groupe, le produit net des jeux atteint 339,5 M€.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX

Ce chiffre d'affaires, hors produit net des jeux (PNJ), est composé de la manière suivante :

EN M€	2011	2010 RETRAITÉ	VARIATION	2010 RETRAITÉ, HORS PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR CA	VARIATION HORS PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR CA
Casinos hors PNJ	78,2	90,0	-13,1 %	80,2	-2,4 %
Hôtels	34,6	31,9	8,4 %		
P. Interactive	6,9	7,5	-7,9 %		
Autres	5,1	7,1	-28,8 %		
Chiffre d'affaires total consolidé hors PNJ	**124,8**	**136,6**	**-8,6 %**	**126,7**	**-1,5 %**

Comme indiqué ci-dessus, pour rendre comparables les exercices, il y a lieu de retrancher du CA hors produit net des jeux 2010 le produit exceptionnel sur chiffre d'affaires de 9,9 M€. Après retraitement de cet élément non-récurrent, l'évolution devient un recul de -1,5 %. Toujours hors produit exceptionnel en 2010, l'évolution au sein des casinos français marque un recul de -1,8 M€, largement influencé par le Palm Beach de Cannes (-4,0 M€), qui donne désormais en location la plupart de ses espaces non jeux, tandis que la stabilité caractérise les chiffres des casinos étrangers.

Les hôtels significatifs du Groupe sont en progression générale et 2011 se solde par une belle progression du chiffre d'affaires de +2,7 M€ (+8,4 %).

Le chiffre d'affaires du pôle Interactive est en recul de -0,6 M€, le volume d'affaires induit par l'exploitation de la licence de poker en ligne en France n'étant pas encore suffisant, malgré un exercice complet, pour atteindre le niveau de 2010 (exercice de transition entre l'exploitation de la licence gibraltaise, mise en sommeil avec le début de l'exploitation de la licence française).

Le chiffre d'affaires « Autres » connaît un léger recul de -2,1 M€ dont -1,1 M€ liés à la cession de la société de Casino Sluis (Pays-Bas).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Une rentabilité opérationnelle satisfaisante et un retour au bénéfice

Il est rappelé que la comptabilisation en 2010 d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires d'un montant de 9,9 M€ a non seulement impacté l'activité mais aussi à due concurrence la rentabilité.

Hors cet impact, l'Ebitda et la rentabilité opérationnelle courante du groupe s'avèrent stables (88,5 M€ d'Ebitda en 2010 contre 88,6 M€ en 2011). Le recul du chiffre d'affaires (hors produit exceptionnel) de -4,0 M€ (fermeture ou cession de casinos déficitaires, activité perturbée au quatrième trimestre) s'est accompagné d'une réduction des charges opérationnelles courantes de -3,2 M€.

Le secteur d'activité casinotier, à coûts largement fixes, préserve et même améliore à l'aide de ces arbitrages sa rentabilité avec un résultat opérationnel courant (ROC) de 74,4 M€ contre un ROC hors produit exceptionnel de 72,6 M€ en 2010 retraité, aidé également par l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro (+12,4 % sur l'exercice). Les hôtels du groupe, grâce à une progression d'activité significative (+8,4 %) et une bonne maîtrise des charges, ont réalisé une très satisfaisante progression de ROC de +1,9 M€, dont +0,8 M€ pour le seul Hilton de Lyon. L'exercice 2011 est le premier exercice entier d'activité pour Partouche Gaming France, filiale principale du pôle Interactive, depuis la légalisation des jeux en ligne en France. En léger recul de chiffre d'affaires, le pôle Interactive voit son résultat opérationnel courant se dégrader de -3,6 M€ sur l'exercice (dont évolution de -4,7 M€ constatée au premier semestre) en raison des contraintes de produits et de coûts attachés à la licence de poker en France d'une part et des efforts promotionnels réalisés dont profite l'ensemble du Groupe d'autre part.

Comme évoqué ci-dessus, les fermetures (San Roque et Beaulieu en N-1) ou cessions de casinos (notamment Saint-Nectaire et Casino Sluis début N, et Saint-Honoré en N-1) ont entraîné une réduction en valeur absolue des principales charges opérationnelles courantes, à l'exception du poste « Autres produits et charges opérationnels courants ». Ce dernier poste, représentatif d'une charge nette de -11,6 M€ en 2011 (contre charge nette de -6,6 M€ en 2010), se dégrade notamment en raison d'un impact net des dotations/reprises de provisions pour risques et charges liées à l'exploitation plus défavorable qu'en N-1.

S'agissant du résultat opérationnel non courant, fortement impacté en 2010 par une importante dépréciation des écarts d'acquisition de -71,2 M€ : il représente en 2011 une charge nette de -11,1 M€, traduisant notamment :

- la dépréciation des écarts d'acquisition pour un montant total de -7,8 M€ ;
- la dépréciation des actifs du Cinéma Elysée Palace de Vichy (-3.6 M€), classés en IFRS 5 Actifs destinés à être cédés au 31 octobre 2011 ;
- l'impact favorable de la cession des actifs immobiliers des sociétés SCI Lydia et Foncière Vittel (pour 1 M€), et de la cession de participations consolidées (pour 1,3 M€) ;
- les frais engagés dans le cadre de la renégociation du crédit syndiqué de Groupe Partouche pour 2,1 M€.

Somme des résultats opérationnels courant et non courant, le résultat opérationnel passe d'une perte de -23,0 M€ en 2010 retraité à un bénéfice de 28,9 M€.

Le résultat financier est une charge nette de -13,4 M€, en sensible amélioration.

Les frais financiers nets se sont contractés en raison :

- de la réduction de l'avance d'actionnaire de Financière Partouche, consécutivement à sa participation à l'augmentation de capital réalisée en août 2010 ;
- de l'augmentation de la trésorerie notamment induite par les deux augmentations de capital de mai 2011.

La variation de la juste valeur des instruments de couverture représente en outre un produit de 3,0 M€.

L'impôt sur les bénéfices (hors impôt de CVAE) représente en 2011 une charge de -10,3 M€ contre -4,6 M€ en 2010 retraité. Le reclassement en impôt de la CVAE impacte comme suit les comptes 2011 et 2010 :

EN M€	2011	2010 RETRAITÉ
Reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat	-3,9	-2,9
Impôt différé de CVAE (bases temporelles CVAE)	+0,6	-3,5 (*)
Impact net rubrique « Impôt de CVAE »	**-3,3**	**-6,4**

() Comptabilisation rétroactive de l'ensemble du stock d'impôt différé de CVAE.*

Après la charge d'imposition totale de -13,5 M€, le résultat net total du Groupe est un bénéfice de 2,0 M€ contre une perte de -52,4 M€ en 2010 retraité. Le Groupe redevient ainsi bénéficiaire en 2011 après trois exercices déficitaires, marquant la réussite de sa restructuration opérationnelle et financière dans un contexte qui tend à la stabilisation du chiffre d'affaires du secteur après plusieurs années de crise.

Dans ce résultat net, la part du Groupe est une perte de -7,0 M€ et la part des minoritaires, essentiellement rattachée aux casinos suisses, un bénéfice de 9,0 M€.

SITUATION FINANCIÈRE

L'exercice 2011 a été marqué par l'incidence des accords touchant à la dette syndiquée et à l'entrée au capital d'un partenaire financier, le groupe Butler Capital Partners.

Début 2011, dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 millions d'euros, garantie par Butler Capital Partners (BCP).

Les deux éléments se sont concrétisés par la signature de deux avenants applicables au 31 octobre 2011 (avenants des 25 janvier 2011 et 19 décembre 2011), aux termes desquels des aménagements positifs significatifs ont été apportés au contrat de prêt syndiqué, dont notamment la modification du profil d'amortissement de la tranche A, la révision des marges applicables et des modalités d'application de la clause de cash flow excédentaire *(cf. chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité »)*.

En mai 2011 a été réalisée une opération financière à deux volets :

- une augmentation de capital réservée d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 24,9 M€ souscrite par BCP ;
- une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 5,7 M€ entièrement souscrite par les actionnaires minoritaires.

À l'issue de cette opération financière assortie d'évolutions dans la gouvernance de la société, qui a permis de lever un montant brut de 30,6 M€, BCP est devenu actionnaire de Groupe Partouche SA à hauteur de 12,52 %.

Un endettement net en réduction de 50 M€

L'exercice 2011 enregistre donc une nouvelle amélioration de la structure bilancielle du groupe, qui s'est traduite par :

- l'augmentation des capitaux propres, sous l'effet principal des augmentations de capital réalisées en mai 2011. Les capitaux propres du Groupe progressent ainsi de 25,0 M€ et représentent 42 % du total du passif ;
- la poursuite du désendettement du Groupe, avec un amortissement de la dette bancaire à hauteur de 29,6 M€, dont 25,9 M€ au titre du crédit syndiqué ;
- l'augmentation de la trésorerie induite par les augmentations de capital. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie progresse de 24,4 M€ pour atteindre 132,0 M€.

Les ratios de « gearing » (endettement net / capitaux propres, qui diminue à 0,56x) et de « leverage » (endettement net / Ebitda consolidé, qui ne représente plus que 2,3x) illustrent cette amélioration significative de la structure du bilan :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ
Capitaux propres	367,6	342,5
Ebitda consolidé	88,6	98,4
Endettement brut (*)	303,2	329,6
Trésorerie nette des prélèvements (*)	97,9	74,7
Endettement net (*)	205,3	254,9
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,56	0,74
Ratio Endettement net / EBITDA consolidé (« leverage »)	2,3x	2,6x

() La détermination de la trésorerie nette des prélèvements et de l'endettement brut et net sont présentées en notes 13 et 17 des annexes aux comptes consolidés.*

En outre, suite à l'accord signé le 25 janvier 2011 avec le pool bancaire, le profil d'amortissement du crédit syndiqué modifié a entraîné une réduction de la part à moins d'un an dans les échéances des dettes financières par rapport à l'exercice 2010, soit 26,9 M€ contre 144,0 précédemment.

Notons enfin que la prochaine échéance de remboursement de la tranche A positionnée au 31 octobre 2012, prévue pour 5,0 M€, se trouve de facto réduite à 1,9 M€ compte tenu des remboursements anticipés correspondant aux cessions d'actifs déjà réalisées sur l'exercice.

ACTIVITÉ DES FILIALES

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ

En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CASINO AIX-EN-PROVENCE	55 417	54 469	55 224
CASINO MEYRIN (Suisse)	54 057	50 454	60 616
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY (LYON VERT)	50 093	50 740	56 063
CASINO SAINT-AMAND-LES-EAUX	36 009	38 889	42 335
CASINO LYON (PHARAON)	35 881	35 374	35 768
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	32 990	32 057	30 676
CASINO FORGES-LES-EAUX	32 432	33 696	37 845
CASINO ANNEMASSE	26 259	24 213	24 465
CASINO HYÈRES	19 982	20 347	21 025
CASINO PORNICHET	19 494	18 581	20 623
CASINO LA GRANDE MOTTE	18 049	17 797	19 159
CASINO BANDOL	17 439	17 142	17 807
CASINO NICE PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	17 153	15 435	-
CASINO CRANS-MONTANA (Suisse)	16 885	15 266	14 665
CASINO LE HAVRE	16 094	16 148	17 612
CASINO LA ROCHE-POSAY	15 140	15 399	15 842
CASINO CANNES-PALM BEACH	15 051	23 733	17 634
CASINO JUAN-LES-PINS	14 304	13 110	14 027
CASINO PALAVAS-LES-FLOTS	13 927	13 798	14 127
CASINO OOSTENDE (Belgique)	13 712	11 272	11 456
CASINO ROYAT	12 876	12 858	13 226
CASINO KNOKKE-ECK (Belgique)	12 489	12 133	9 192
CASINO SAINT-GALMIER	11 681	11 821	12 838
CASINO PORNIC	10 520	10 593	11 978
CASINO DIEPPE	9 359	9 066	9 055
CASINO PLOUESCAT	8 723	8 431	9 149
CASINO CHAUDFONTAINE-LOISIRS (Belgique)	8 157	7 896	6 961
CASINO VICHY-GRAND CAFÉ	8 015	7 967	7 639
CASINO BOULOGNE	7 829	7 762	7 823
CASINO CALAIS	7 492	7 503	7 878
CASINO DINANT (Belgique)	6 659	6 088	5 189
CASINO BERCK	6 632	6 214	6 561
CASINO LA CIOTAT	6 397	6 216	6 255

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CASINO CABOURG	6 024	6 274	6 259
CASINO ARCACHON	5 415	5 867	6 593
CASINO VICHY 4 CHEMINS	5 136	5 821	6 448
CASINO ANDERNOS	4 897	5 052	5 765
CASINO VAL-ANDRÉ	4 712	4 264	4 467
CASINO TOUQUET	4 522	4 744	5 497
CASINO AGON COUTAINVILLE	4 460	4 387	4 688
CASINO PLOMBIÈRES	4 185	4 534	4 367
CASINO CONTREXÉVILLE	3 643	3 868	4 016
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	3 424	3 222	3 913
CASINO ÉVAUX-LES-BAINS	2 702	2 821	2 810
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	2 614	2 532	3 112
CASINO LA TREMBLADE	2 206	2 222	2 332
CASINO LA TRINITÉ	2 182	1 925	1 920
CASINO SALIES-DE-BÉARN	1 793	1 772	2 081
CASINO DJERBA (Tunisie)	1 211	2 135	2 062
CASINO TABARKA (Tunisie)	32	129	100
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	-	2 394	2 921
CASINO SAINT-HONORÉ	-	2 119	1 881
CASINO SAINT-NECTAIRE	-	1 982	2 021
CASINO GRASSE	-	1 035	1 233
CASINO SAN ROQUE (Espagne)	-	189	758
CASINO PORT BARCARÈS	-	-	682
TOTAL PBJ	**696 354**	**701 757**	**716 640**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CASINO AIX-EN-PROVENCE	29 973	30 068	28 210
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY (LYON VERT)	28 467	28 600	28 558
CASINO MEYRIN (Suisse)	26 943	24 734	26 777
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	24 584	24 252	20 980
CASINO FORGES-LES-EAUX	23 068	23 729	23 418
CASINO SAINT-AMAND-LES-EAUX	22 571	24 290	24 448
CASINO LYON (PHARAON)	16 317	16 708	15 747
CASINO CRANS-MONTANA (Suisse)	13 056	11 809	11 141
CASINO ANNEMASSE	12 272	11 802	11 145
CASINO CANNES-PALM BEACH	11 413	20 108	13 673
CASINO LE HAVRE	11 344	11 901	11 710

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CASINO PORNICHET	10 829	10 651	10 846
CASINO HYÈRES	10 121	10 404	9 992
CASINO NICE-PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	9 509	8 941	-
CASINO LA GRANDE MOTTE	9 455	9 775	9 589
CASINO KNOKKE-ECK (Belgique)	9 204	9 009	6 950
CASINO OOSTENDE (Belgique)	8 899	7 424	7 409
CASINO LA ROCHE-POSAY	8 539	8 926	8 409
CASINO BANDOL	8 516	8 670	8 425
CASINO JUAN-LES-PINS	7 245	7 640	7 919
CASINO PALAVAS	7 245	7 497	7 027
CASINO PORNIC	7 080	7 233	7 434
CASINO ROYAT	6 819	7 053	6 767
CASINO SAINT-GALMIER	6 456	6 617	6 498
CASINO DIEPPE	6 300	6 149	5 572
CASINO VICHY-GRAND CAFÉ	5 782	5 625	5 320
CASINO CHAUDFONTAINE-LOISIRS (Belgique)	5 606	5 493	4 904
CASINO DINANT (Belgique)	5 298	4 943	4 344
CASINO PLOUESCAT	5 155	5 089	5 248
CASINO CABOURG	5 046	5 203	4 807
CASINO BOULOGNE-SUR-MER	4 733	4 760	4 449
CASINO CALAIS	4 222	4 261	4 357
CASINO BERCK	3 907	3 705	3 838
CASINO VAL-ANDRÉ	3 863	3 496	3 372
CASINO TOUQUET	3 638	3 585	3 710
CASINO VICHY 4 CHEMINS	3 565	3 987	4 120
CASINO LA CIOTAT	3 508	3 500	3 268
CASINO ARCACHON	3 418	3 770	3 703
CASINO ANDERNOS	3 001	3 157	3 321
CASINO PLOMBIÈRES	2 711	2 966	2 663
CASINO AGON COUTAINVILLE	2 672	2 644	2 646
CASINO CONTREXÉVILLE	2 433	2 491	2 537
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	2 135	2 084	2 401
CASINO SALIES-DE-BÉARN	2 076	2 028	2 149
CASINO ÉVAUX-LES-BAINS	2 009	2 081	2 002
CASINO LA TRINITÉ	1 851	1 658	1 529
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	1 727	1 599	2 017
CASINO LA TREMBLADE	1 609	1 552	1 564
CASINO DJERBA	1 469	2 290	2 072
CASINO TABARKA (Tunisie)	28	116	89

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CASINO SAN ROQUE	25	173	684
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	-	1 745	2 137
CASINO SAINT-HONORÉ	-	1 492	1 338
CASINO SAINT-NECTAIRE	-	1 303	1 357
CASINO GRASSE	-	771	846
CASINO PORT BARCARÈS	-	4	633
TOTAL CASINO	**417 710**	**431 557**	**406 071**
HÔTEL LYON-HIL	11 751	10 881	11 072
HÔTEL JUAN-GARDEN BEACH	7 978	7 088	7 683
HÔTEL CANNES - 3.14	6 661	6 217	6 721
HÔTEL AIX - AQUABELLA	6 314	6 097	5 812
HÔTEL CONTREX COSMOS	1 757	1 497	1 175
HÔTEL VAL-ANDRÉ - SINOCA	105	137	119
HÔTEL CONTREX - GD HÔTEL DU PARC	27	0	11
TOTAL HÔTEL	**34 593**	**31 917**	**32 594**
PARTOUCHE GAMING FRANCE	3 487	841	-
PARTOUCHE IMAGES (Ex New Screens)	2 319	1 621	1 385
APPOLONIA	907	593	913
PARTOUCHE TECHNOLOGIES (Ex QDJ)	134	289	733
PI GIBRALTAR (Gibraltar)	35	4 178	4 459
PARTOUCHE PRODUCTION (Ex Sogimage)	2	2	-
PARTOUCHE BETTING LTD (Malte)	0	4	5
PARTOUCHE INTERACTIVE	-	0	-
PARTOUCHE TOURNOIS (Ex Partouche Gammon)	-	-	3
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEM	47	-	-
TOTAL PÔLE INTERACTIVE	**6 932**	**7 529**	**7 498**
THERMES AIX-CBAP (Centre de balnéothérapie)	2 513	2 479	2 558
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	1 760	1 897	1 592
BARATEM	410	358	361
SARL THERM'PARK	160	159	167
ÉLYSÉE PALACE (EPSA)	86	85	85
GROUPE PARTOUCHE	50	656	442
SCI RUE ROYALE	45	43	40
PARTOUCHE SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS	14	65	20
CASINO VIRGINIAN DE RENO	11	11	11

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'euros au 31 octobre	2011	2010 retraité	2009
CHM	11	11	10
CANNES BALNÉAIRES	6	4	24
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	3	4	7
BELCASINOS	0	-	0
CASINO SLUIS NV	-	1 134	690
SARL CAFÉ CARMEN	-	129	212
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	-	68	-
SA SIKB (Belgique)	-	11	254
SCI DE GRASSE	-	7	0
GPT CASINOS	-	-	42
PARTOUCHE IMMOBILIER	-	-	4
THERMES - CONTREXÉVILLE	-	-	305
VILLA DU HAVRE	-	-	3
TOTAL AUTRES	**5 070**	**7 123**	**6 831**
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**464 304**	**478 126**	**452 993**

9.2 Situation financière et résultat de la société (comptes annuels)

L'exercice considéré, d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011, a été marqué par un accord touchant à la dette syndiquée et à l'entrée au capital d'un partenaire financier, le groupe Butler Capital Partners *(cf. chapitre 9.1)*.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 atteint 14,3 M€, essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 13,1 M€, et les produits d'exploitation s'élèvent à 14,9 M€ au même niveau qu'en 2010.

Les charges d'exploitation s'élèvent à -20,7 M€ contre -17,8 M€ en 2010, en progression de 16,4 % du fait principalement des honoraires attachés à la renégociation bancaire.

Ainsi influencé, le résultat d'exploitation est une perte de -5,8 M€ contre une perte de -2,9 M€ en 2010.

Les produits financiers, d'un montant total de 41,3 M€, comprennent à hauteur de 32,3 M€ des dividendes versés par les filiales.

Les charges financières, qui avaient fortement augmenté en 2010 pour atteindre -131,7 M€ en raison d'importantes dépréciations sur titres et sur comptes courants, représentent en 2011 une charge de -45,9 M€. Le résultat financier est une perte de -4,6 M€.

Le résultat exceptionnel, soit une perte de -1,4 M€ est essentiellement influencé par une dotation aux provisions de -1,9 M€ relative à la créance résiduelle sur la Société française de casinos (SFC) et ses intérêts. La créance de 3,4 M€ en principal est ainsi intégralement dépréciée.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2011, une économie d'impôt de 14,9 M€.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 3,2 M€ contre une perte de -79,0 M€ en 2010.

L'évolution significative à l'actif du bilan est l'augmentation de la trésorerie qui progresse de 21,6 M€, favorablement influencée par les augmentations de capital.

Au passif, après la réalisation des deux augmentations de capital de mai 2011 et la comptabilisation d'un bénéfice, les capitaux propres de la société progressent significativement et représentent à la clôture 426,4 M€.

Le crédit syndiqué a été amorti sur l'exercice à hauteur de 25,9 M€ et son encours résiduel s'élève à 267,2 M€.

9.3 Proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2011

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2011 est la suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 162 080 €
Au compte « Réserve légale »	158 104 €
Au compte « Report à nouveau »	3 003 976 €
Qui après affectation se solde à un montant de :	155 288 671 €


JACKPOT
CRÉATEUR DE MILLIONNAIRES
MEGAPOT
PLAYERS PLUS
CASH
TICKET
MAIN EVENT
CANNES
MEGAPOT

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011.
Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.
Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux

Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011.
Se reporter à la note 27 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2010.
Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

10.3 Structure de financement, ressources de liquidités, informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la société

10.3.1 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2011.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2010.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2009.

10.3.2 CONVENTION DE TRÉSORERIE

Le Groupe Partouche dispose d'une convention omnium de trésorerie signée avec toutes ses filiales.

Cette convention incite fortement ses filiales à placer leurs excédents de trésorerie dans la SA Groupe Partouche par une rémunération de la trésorerie supérieure aux taux de marché. La SA Groupe Partouche peut ainsi assurer les besoins de trésorerie de certaines filiales et placer les excédents de manière optimale. Cette gestion est assurée par la direction financière.

Cette organisation permet aussi de laisser une certaine autonomie dans la gestion des liquidités des filiales.

Il est à noter que les casinos suisses (Meyrin et Crans-Montana), du fait de leur réglementation, placent eux même leurs excédents de trésorerie.

10.3.3 RESTRICTION À LA REMONTÉE DE FONDS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour les deux casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana détenus par le groupe, les contraintes légales du pays interdisent toute remontée d'argent en dehors du seul cadre de la distribution des dividendes.

10.4 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1

Se reporter au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité », et au chapitre 5.2.5 « Liens entre investissements et financements ».

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.

Par contre, le Groupe Partouche investit depuis son pôle Interactive dans des projets innovants.

Ainsi Partouche Images dispose d'une technologie de diffusion de ses contenus de jeux en audiovisuel et continue de faire évoluer ses logiciels au fur et à mesure des évolutions techniques.

Par ailleurs, Partouche Technologies travaille sur des applicatifs à la sécurité des données et à l'amélioration de la plateforme de jeux sur Internet.

Enfin, Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos.

Tous ces projets ont pour but l'amélioration de la relation client et l'optimisation des coûts.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12

Groupe Partouche a publié mardi 21 février 2012 au soir le communiqué suivant :

GROUPE PARTOUCHE

INFORMATION FINANCIERE DU 1ER TRIMESTRE 2011 – 2012

ACTIVITÉ SATISFAISANTE AU PREMIER TRIMESTRE

OUVERTURE DES JEUX EN LIGNE EN BELGIQUE OFFRANT DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT À COURT TERME

1. OPÉRATIONS ET ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

En Belgique, en préparation de l'ouverture prochaine du marché du jeu en ligne, l'État belge et la Commission des jeux de hasard ont choisi d'octroyer une autorisation provisoire exclusive au casino de Dinant pour l'ouverture d'un site de jeu en ligne.

Le casino de Dinant détenu par Belcasinos, filiale de Groupe Partouche, et la société internationale Gaming System, prestataire de moyens techniques et logistiques, exploitent depuis le 1er novembre 2010 une plateforme de jeu de jeu en ligne proposant une offre de machines à sous, de jeux dits traditionnels et de poker sous l'url www.partouche.be.

La licence définitive d'exploitation du site partouche.be, appelée Licence A+, a été obtenue par le Casino de Dinant au début du mois de février 2012. Ces développements devraient renforcer davantage la position du Groupe sur le marché belge et générer du chiffre d'affaires profitable dès l'exercice 2012.

2. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

La situation financière (qui demeure bonne, avec une trésorerie nette des prélèvements maintenue à un niveau élevé) et les résultats du groupe (marqués par une rentabilité opérationnelle qui reste forte) n'appellent pas de commentaires particuliers.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITÉ DES CASINOS

AU 31 JANVIER, EN MILLIONS D'EUROS	2012	2011	VARIATION
PBJ	172,5	169,0	2,1%
Prélèvements	75,4	74,1	1,8%
Produit net des jeux	97,1	94,9	2,3%

Le produit brut des jeux issu pour 20,8 M des jeux traditionnels est resté stable alors que le PBJ des machines à sous connaît une progression de 3,5 M€ (+2,4 %) pour atteindre 151,7 M€. Cette dernière évolution se mesure tant en France pour +2,6 M€ (+2,0 %) qu'à l'étranger pour +0,9 M€ (+4,2 %).

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

AU 31 JANVIER, EN MILLIONS D'EUROS	2012	2011	VARIATION
Casinos	116,1	113,4	2,5%
Hôtels	5,5	5,8	-5,6%
Partouche Interactive	1,6	2,0	-16,7%
Autres	1,0	1,4	-28,5%
Chiffre d'affaires total consolidé	124,2	122,4	1,4%

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice en cours s'inscrit en progression de 1,8 M€ (soit+ 1,4 %) par rapport à celui de l'exercice précédent, grâce la bonne tenue de l'activité des casinos (progression de 2,7 M€ ou +2,5 %).

Le CA des hôtels connaît un recul de 0,3 M€ (soit -5,6%), en partie lié aux fermetures saisonnières des établissements de Cannes (3.14) et Juan-les-Pins (Garden Beach). Les indicateurs opérationnels des établissements demeurés ouverts (taux d'occupation et prix moyen) restent satisfaisants.

Le recul du CA de Partouche Gaming France, qui exploite la licence du poker en ligne en France explique en majeure partie la baisse de 0,4 M€ (soit -16,7 %) du CA du pôle Interactive. Une nouvelle version du site de poker sera prochainement lancée.

Enfin, la baisse de 0,4 M€ (soit -28,5 %) du CA Autres est liée à un ajustement du périmètre (cession, post clôture de l'exercice 2011, de la société déficitaire du Cinéma de l'Elysée Palace à Vichy).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Groupe Partouche
Alain Cens, directeur financier
Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

PRÉVISIONS ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

13

13.1 Prévisions et objectifs

Un plan d'affaires a été réalisé à l'occasion des discussions menées par la société avec son pool bancaire, Financière Partouche et Butler Capital Partners, et a été intégré à l'actualisation du document de référence 2010, et est reproduit ci-dessous :

« Les travaux réalisés pour l'élaboration du plan d'affaires ont conduit essentiellement à la détermination sur une période de cinq années, soit jusqu'au 31 octobre 2015, terme du crédit syndiqué :

- d'un Ebitda agrégé social, constitué à partir des liasses sociales des entités du périmètre du Groupe, avec quelques écritures correctives dont la neutralisation du résultat des sociétés fiscalement transparentes, sous format du reporting interne en place. Cet agrégat ainsi constitué n'est donc pas homogène avec l'agrégat comptable consolidé publié par le groupe, où sont neutralisées les écritures intra-groupe et opérées différentes écritures de retraitement. Par conséquent, la société a établi également une estimation de l'Ebitda consolidé qui est comparable aux informations consolidées publiées ;
- de flux d'investissements et service de la dette pour faciliter les échanges avec les banques.

Les indicateurs ainsi fournis ci-après, soit le produit brut des jeux (PBJ), l'Ebitda consolidé, les flux d'investissements et la dette bancaire peuvent ainsi être rapprochés des chiffres publiés historiques.

Le plan d'affaires dont sont tirées les informations chiffrées présentées ci-dessous intègre la réalisation d'une augmentation de capital en 2011 d'un montant de 30,0 millions d'euros réalisée au 30 avril 2011, les modifications induites quant aux marges applicables aux trois tranches du crédit syndiqué et n'intègre pas dans son périmètre les futures constructions des trois Pasinos de La Grande Motte, La Ciotat et Bandol, compte tenu des incertitudes importantes de montant et calendrier attachées à ces constructions.

Les éléments prévisionnels des entités opérationnelles du Groupe, soit essentiellement les casinos, les hôtels et les entités du pôle Interactive, sont des données principalement établies par le management des entités.

Les éléments prévisionnels des entités non opérationnelles du Groupe, soit essentiellement les holdings et les SCI, ont été élaborées par application d'hypothèses de croissance.

Activité

PRODUIT BRUT DES JEUX

	RÉEL	PRÉVISION	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF
en millions d'euros	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15
PBJ Jeux traditionnels	88,2	79,9	81,1	82,3	83,5	84,8
PBJ MAS	613,5	623,4	632,8	642,3	651,9	661,6
PBJ	**701,7**	**703,3**	**713,9**	**724,6**	**735,4**	**746,4**
Évolution annuelle		0,2 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %

RENTABILITÉ

	RÉEL	PRÉVISION	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF
en millions d'euros	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15
Ebitda consolidé	**95,4**	**87,2**	**88,6**	**90,1**	**91,4**	**92,7**
Évolution annuelle		-8,6 %	1,6 %	1,7 %	1,4 %	1,4 %

Il est rappelé que l'Ebitda consolidé 2010 a été impacté par le produit exceptionnel sur chiffre d'affaires qu'a représenté la part rétroactive concernant l'exercice 2009 de la séparation des barèmes fiscaux, soit un montant de 9,9 millions d'euros.

L'Ebitda de l'exercice 2011 ne profitera pas de cet élément non récurrent. En sens favorable, il sera influencé par l'évolution de périmètre qui n'enregistre plus la contribution globalement négative des casinos de Beaulieu, Port-Barcarès, San Roque et Saint-Nectaire, chiffrée à 3,2 millions d'euros.

Sur la période 2012 à 2015, la progression est voisine de +1,5 % en moyenne, soit +4,1 millions d'euros en valeur absolue, principalement induite par le développement du pôle Interactive (hausse du chiffre d'affaires de Partouche Gaming France et de Partouche Images) et une amélioration de la contribution des hôtels.

INVESTISSEMENTS

Le programme des trois Pasinos dans le Sud de la France n'a pas été pris en compte dans le plan d'affaires en raison des incertitudes significatives demeurant quant aux montants et au calendrier.

	RÉEL	PRÉVISION	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF
en millions d'euros	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15
flux d'acquisition d'immobilisation	**-23,2**	**-30**	**-30**	**-30**	**-30**	**-30**

Les flux d'investissements sont limités au niveau défini dans le contrat de crédit syndiqué, et comprennent essentiellement des acquisitions de machines à sous, des chantiers et travaux non récurrents et de la maintenance.

Les principaux chantiers prévus dans le plan d'affaires impactent principalement les exercices 2011 et 2012 et concernent essentiellement la mise aux normes et la rénovation de l'hôtel de Juan-les-Pins pour 4,7 millions d'euros et l'amorce de la construction d'un parking souterrain à Crans-Montana pour 4,8 millions d'euros.

DETTE BANCAIRE

	RÉEL	PRÉVISION	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF	OBJECTIF
en millions d'euros	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15
Crédit syndiqué	293,1	270,2	243,4	208,4	163,4	0,0
Autres emprunts bancaires	5,8	3,2	1,6	0,0	0,0	0,0
Total crédits bancaires	**298,9**	**273,4**	**245,0**	**208,4**	**163,4**	**0,0**

Concernant la dette bancaire, il est précisé que le plan d'affaires intègre les hypothèses suivantes :

- Application de l'avenant au contrat de crédit syndiqué du 25 janvier 2011 ;
- En l'absence de dépenses engagées sur les Pasinos *(cf. ci-dessus)*, maintien d'une franchise exceptionnelle de 26 M€ pour le calcul du cash flow excédentaire consolidé jusqu'en 2015, terme du crédit ;
- Absence de cession d'actif.

Le dernier crédit-bail immobilier en place dans le groupe est arrivé à terme fin 2010. »

Les réalisations relatives à l'exercice 2011 sont les suivantes (en millions d'euros) :

- PBJ Jeux traditionnels : 79,8 M€
 PBJ MAS : 616,6 M€
 PBJ : 696,4 M€
- **Ebitda consolidé : 88,6 M€**
- **Flux d'acquisition d'immobilisations : -30,5 M€**
- Crédit syndiqué : 267,2 M€
 Autres emprunts bancaires : 3,3 M€
 Total crédits bancaires : 270,4 M€

À la date du présent document de référence, la société n'a pas relevé d'écarts significatifs remettant en cause la pertinence de ce plan d'affaires qui reste ainsi d'actualité, étant entendu que le plan d'affaires a été élaboré avant prise en compte du reclassement de la charge de CVAE d'Ebitda à « Impôt sur les bénéfices », telle que décrit en chapitre 20.2.1, note 2, paragraphe « Jugements et estimations comptables ».

13.2 Rapport des commissaires aux comptes sur des prévisions de résultat

À l'attention du président du directoire de Groupe Partouche SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Groupe Partouche SA incluses dans le chapitre 13 « Prévisions et objectifs de la société » de son document de référence daté du 28 février 2012.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Groupe Partouche SA. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Groupe Partouche SA pour les comptes publiés jusqu'au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

 En effet, le plan d'affaires élaboré en 2010 ne prend pas en compte, pour la détermination de l'agrégat Ebitda consolidé présenté au paragraphe « Rentabilité » du chapitre 13, le retraitement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comptabilisée en impôt sur le résultat, en application de la norme IAS 12, à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2011, et ayant donné lieu à un retraitement rétrospectif des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Marseille et Paris, le 28 février 2012

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction

14.1.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. PATRICK PARTOUCHE **NÉ LE 13 JUIN 1964** **À ORAN (ALGÉRIE)** 71 311 actions	Cooptation en remplacement de M. Isidore Partouche par décision du conseil de surveillance du 18 mars 2011 ratifiée par l'assemblée générale du 29 avril 2011	31 octobre 2013	Président du conseil de surveillance	Président du directoire de Financière Partouche SA	**Administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) SA Ispar Holding (Fribourg) **Président membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics **Chairman :** Groupe Partouche Bahamas Limited (Bahamas)

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

DÉMISSION EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ GROUPE PARTOUCHE LE 18.03.2011

EN FRANCE :
Président du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Partouche Interactive (Paris)
Président, administrateur : SAS Partouche Immobilier (Paris)
Directeur général délégué : SAS Compagnie européenne de casinos (Paris)
Directeur général délégué et administrateur : SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SA Cannes Balnéaire (Cannes)

Administrateur : SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Le Touquet's (Calais), SAS du Casino et des Bains de Mer (Dieppe), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville, SAS Grand Casino de Lyon, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Lydia Invest (Perpignan), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH (Divonne-les-Bains), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Le Casino de la Pointe Croisette (Cannes), Société d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains)
Gérant : SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI du Casino de Grasse
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos (Paris), administrateur de la SAS Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), de la SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat), de la SAS Casino de Pornichet (Pornichet) et de la SAS Casino de Mole (Pornic)
- de la personne morale SARL SEK (Juan-les-Pins), gérant de la SCI de l'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)

À L'ÉTRANGER :
Président du conseil d'administration : SA Belcasinos (Belgique), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)
Administrateur : SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), SA Grand Casino de Tabarka (Tunisie), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Groupe Partouche International (Belgique)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ISIDORE PARTOUCHE **NÉ LE 21 AVRIL 1931** **À TREZEL (ALGÉRIE)** 3 173 646 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	**EN FRANCE** **Président directeur général :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) **Administrateur :** SA Socle (Lille), SASP Losc Lille Métropole (Lille) **À L'ÉTRANGER** **Président :** Société Enderbury GR LTD (Cayman Islands) **Président, administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg)
M. MARCEL PARTOUCHE **NÉ LE 24 FÉVRIER 1920** **À TIARET (ALGÉRIE)** *Décédé le 17 janvier 2011*	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	
M. MAURICE SEBAG **NÉ LE 1ER DÉCEMBRE 1926 À TIARET (ALGÉRIE)** 25 545 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance Démission à compter du 13 décembre 2011. Remplacé par M. Daniel Cohen.	Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	
M. GASTON GHRENASSIA DIT ENRICO MACIAS **NÉ LE 11 DÉCEMBRE 1938 À CONSTANTINE (ALGÉRIE)** 70 actions	Cooptation en remplacement de M. Jacques Benhamou par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Chanteur	**Directeur général délégué, administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris)
M. HUBERT BENHAMOU **NÉ LE 15 DÉCEMBRE 1948 À TIARET (ALGÉRIE)** 29 533 actions	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance	Président directeur général de la société Touristique Thermale Hôtelière de Divonne	Administrateur : SA SHAL & CO (Luxembourg)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Président du conseil de surveillance : Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président, administrateur : SAS Compagnie européenne de casinos – CEC (Paris), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville (Contrexéville), SAS Société du Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux).

Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet), SAS du Casino et des Bains de mer (Dieppe), SAS Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casinos de Vichy (Vichy), SA Société des chemins de fer et hôtels de montagne aux Pyrénées - CHM (Vichy), SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Lydia Invest (Perpignan), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Sathel (La Tour de Salvagny), SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne - TTH Divonne (Divonne-les-Bains), SA Société de brasseries et casinos « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA L'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins),

Gérant : SCI Foncière de Vittel et Contrexéville (Contrexéville), SCI Les Thermes (Aix-en-Provence), Société civile immobilière et mobilière Partouche « SCIMP » (Paris)

Représentant permanent de :

- la personne morale SA Groupe Partouche Administrateur SA Miami (Andernos)
- la personne morale SAS Cie européenne de casinos Administrateur SAS Casino de la Grande Motte.

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur délégué : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique)

Administrateur : SA Le Grand Casino de Djerba (Tunisie)

DÉCÉDÉ LE 17 JANVIER 2011

EN FRANCE

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président : SAS Casino d'Evaux-les-Bains (Evaux-les-Bains), SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Val-André)

Directeur général délégué, administrateur : SAS Jean Metz (Berck)

Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains), SA Baratem (Le Touquet)

EN FRANCE

Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président, administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casino de Pornichet (Pornichet), SAS Casino d'Evaux-les-Bains, SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André)

Président du conseil d'administration : SA Grand Casino du Havre

Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Jean Metz (Berck-sur-Mer)

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance

Président du conseil d'administration : SA Société du Casino d'Arcachon

EN FRANCE

Président directeur général, administrateur : SA Société touristique thermale et hôtelière de Divonne TTH (Divonne-les-Bains)

Directeur général délégué, administrateur : SA du Casino d'Hauteville Lompnes

Administrateur : SA Société du Grand Casino d'Annemasse, Société d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains)

À L'ÉTRANGER

Membre/Président : Club Privé du Casino de Knokke (Belgique)

Administrateur : SA ECK (Belgique) SA SIKB (Belgique), SA Groupe Partouche International (Belgique), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. WALTER BUTLER **NÉ LE 16 AOÛT 1956 À RIO DE JANEIRO (BRÉSIL)** 1 action	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance	Président directeur général de la société Butler Capital Partners	Président directeur général : Société WB Finance & Partenaires, Société Butler Capital Partners (BCP) Président du conseil de surveillance : Société Osiatis France, Société OSIATIS Président et président du conseil d'administration : Société Anov Expansion, Président du conseil d'administration : Société Anov France, Société Anov Immo Gérant : Société Amstar Entreprises, SCI 30 Albert 1er Administrateur : Société Adit Représentant de Butler Capital Partners dans ses fonctions de président : Société Financière Accès Industrie, Société Acces Investissement Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil de surveillance : Société Acces Industrie, Société Colfilm, Société VSSA Holding, Société Virgin Stores Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil d'administration : Société Holding Sports & Événements
MME LISE NOBRE **NÉE LE 26 JUIN 1965 À MARSEILLE (13)** 1 action	AGM du 29 avril 2011	31 octobre 2016	Membre du conseil de surveillance	Associée de la société Butler Capital Partners	Membre du conseil de surveillance : Société Virgin Stores Représentant permanent de Butler Capital Partners au conseil d'administration : Société Adit Member of the Board of Managers / Gérant : SARL GP Lux Investissements Gérant : Société Lumen Administrateur : Société Lisi
M. DANIEL COHEN **NÉ LE 27 OCTOBRE 1962 À CASABLANCA (MAROC)** 1 action	Conseil de surveillance du 13 décembre 2011 en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Président de SAS Zalis	Président : SAS Zalis (Toulouse) Gérant : SCI Cohen Investissements (Toulouse)

L'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France).

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

14.1.2 LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. FABRICE PAIRE **NÉ LE 10 OCTOBRE 1969** **À MONTMORENCY (VAL D'OISE)** 2 671 actions	Conseil de Surveillance du 3 novembre 2008	2 novembre 2013	Président du directoire		**Membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics (Paris) **Gérant :** SARL Aptax Consultants et SCI Haute Bourgeois (Paris) **Administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg)
M. ARI SEBAG **NÉ LE 25 SEPTEMBRE 1961** **À TIARET (ALGÉRIE)** 56 826 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	**Gérant :** SARL NOA Music (Saint-Saëns) jusqu'au 11/12/2011 SCI Elisa (Paris) **Directeur général :** Groupe Partouche Bahamas Limited

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :
Président, administrateur : SAS Ludica (Paris), SAS Grand Casino de Bandol, SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois, SAS Casino de la Grande Motte, SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SAS Partouche Gaming France (Paris) SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin)
Directeur général, administrateur : SA Partouche Interactive (Paris)
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Administrateur : SAS Société du Grand Casino de Cabourg, SAS Le Touquet's (Calais), SAS Développement de la Baie de Kernic (Plouescat), SAS Casino de Pornichet, SAS Casino du Mole (Pornic), SAS Société du Casino municipal de Royat, SAS Grand Casino de la Trinité (La Trinité-sur-Mer), SA Forges Thermal, Sté d'exploitation du Casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains), SA Casino d'Hauteville Lompnes (Hauteville)
Contrôleur de Gestion : Institut des métiers clients des jeux et des casinos GIE I.M.C.J.C (Troyes)

Représentant permanent :
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de SA Société du Casino d'Arcachon, de la SA Casino de Coutainville, de la SA Le Miami (Andernos)
- de la personne morale SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Complexe commercial de la Roche-Posay, de la SAS Plombinoise de Casino, de la SAS Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Pléneuf-Val-André), de la SAS Casino du Grand Café (Vichy), de la SAS Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), de la SAS Casino de Salies-de-Béarn, de la Sté d'activités thermales hôtelières et de loisirs - Sathel (La Tour de Salvagny), de la SAS du Grand Casino de Gréoux-les-Bains
- de la personne morale SA Groupe Partouche, Gérant de la SCI Rue Royale (Paris)

Gérant : SARL Société du Casino de Bourbon Lancy, SCI Lydia Investissements (Le Barcarès), SARL Quarisma (Paris)
Co-Gérant : SARL Partouche Tournois (Paris)

À L'ÉTRANGER :
Administrateur : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Belcasinos (Belgique), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique)
Administrateur délégué / Membre : Cercle privé du Casino de Spa (Belgique), Club privé du Casino d'Ostende (Belgique)

EN FRANCE :
Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président directeur général / Administrateur : SA Forges Thermal
Président : SAS Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), SAS Casino et Bains de Mer de Dieppe, SAS Partouche Spectacles & Événements « PSE » (Paris), SAS Casino de Salies-de-Béarn, SAS Casino Le Lion Blanc (Saint-Galmier), SAS Sté d'exploitation du casino de Divonne - SECD (Divonne-les-Bains), SAS Casino municipal de Royat (Royat)
Président du conseil d'administration : SA Le Miami (Andernos)
Directeur général délégué / Administrateur : SA Grand Casino du Havre
Directeur général : Partouche Immobilier SAS (Paris)
Administrateur : SA Casino de Coutainville, SAS Casino de la Tremblade, SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Grand Casino de la Trinité, SA Partouche Interactive (Paris), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Casino de la Pointe Croisette (Cannes), SAS Casino du Grand Café (Vichy), SAS Casino de Vichy (Vichy), SAS Cinéma de l'Elysée Palace (Vichy) jusqu'au 02/11/2011, SAS Casino de Saint-Nectaire (Saint-Nectaire) jusqu'au 17/11/2010, SAS Le Touquet's (Calais), SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SA Société du Casino d'Arcachon, Sté du Grand Casino de Gréoux-les-Bains, SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains)
Administrateur unique : GIE « IMCJC » (Troyes)
Gérant : SARL Partouche Productions (Paris), SARL Appolonia (Antibes)
Membre du conseil exécutif : SAS Partouche Images (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale SA Groupe Partouche, Administrateur de la SAS Numa (Boulogne), de la SAS Grand Casino de Bandol, de la SAS Casino de Pornichet, de la SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères), de la SAS Casino de La Grand Motte, de la SAS Développement de la baie de Kernic (Plouescat) et de la SAS Casino du Mole (Pornic)
- de la personne morale SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de la SAS Casino d'Evaux-les-Bains et de la SA Complexe commercial de la Roche-Posay
- de la personne morale Sté Casino Municipal d'Aix Thermal, Administrateur de la SA Société de brasseries et de casinos « Les Flots Bleus » La Ciotat

À L'ÉTRANGER :
Administrateur : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique), SA Casino Kursaal Ostende (Belgique), SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche International, Administrateur de la SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
MME KATY ZENOU **NÉE LE 6 AOÛT 1961** **À TIARET (ALGÉRIE)** 90 407 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	
M. ALEXANDRE SCHULMANN **NÉ LE 10 JANVIER 1974 À LESQUIN (59)**	Conseil de surveillance du 8 juin 2011	2 novembre 2013	Membre du Directoire	Président directeur général de la société du Casino municipal d'Aix Thermal	
M. MOISE SERERO **NÉ LE 3 JANVIER 1962** **À FÈS (MAROC)**	Conseil de surveillance du 9 décembre 2009 en remplacement de M. Richard Partouche démissionnaire	2 novembre 2013	Membre du directoire Démission le 1er août 2011		**Gérant :** SARL Kolconseil

L'adresse professionnelle des membres du directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure -75017 Paris – France)

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :
Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Directeur général délégué et administrateur : SAS Casino du Touquet (Le Touquet)
Administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SA Baratem (Le Touquet), SAS Casino du Mole (Pornic), SAS Partouche Gaming France (Paris).
Représentant permanent de la personne morale Groupe Partouche SA, administrateur de la SA Cannes Balnéaire (Cannes)

À L'ÉTRANGER :
Administrateur : SA Groupe Partouche International - GPI (Belgique)

EN FRANCE :
Président, administrateur : SAS du Grand Casino de Gréoux-les-Bains
Président directeur général : SA Sté du casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Casino de Coutainville (Coutainville)
Administrateur : SAS Grand Casino de Bandol, SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères), SA Société de brasseries et casinos « Les Flots Bleus » La Ciotat, SA Complexe commercial de la Roche Posay (La Roche Posay)
Gérant : SARL Therm'Park (Aix-en-Provence), SCI Résidence Les Jarres (Gréoux-les-Bains)

EN FRANCE :
A démissionné de l'ensemble de ses mandats sociaux le 14 juin 2011 et 1er août 2011.

14.1.3 NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

SENS DE LECTURE →	ISIDORE PARTOUCHE	MARCEL PARTOUCHE	MAURICE SEBAG	GASTON GHRENASSIA	PATRICK PARTOUCHE	HUBERT BENHAMOU	LISE NOBRE	WALTER BUTLER	DANIEL COHEN	ARI SEBAG	KATY ZENOU	FABRICE PAIRE	MOISE SERERO	ALEXANDRE SCHULMANN
ISIDORE PARTOUCHE	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	-	-	-	Oncle	Oncle	-	-	Grand oncle
MARCEL PARTOUCHE	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	-	-	-	Oncle	Père	-	-	Grand oncle
MAURICE SEBAG	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Oncle	-	-	-	Père	Oncle	-	-	Grand père
GASTON GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PATRICK PARTOUCHE	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	-	-	-	Cou-sin	Cousin	-	-	Petit cousin
HUBERT BENHAMOU	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	-	-	-	-	Cou-sin	Cousin	-	-	Petit cousin
LISE NOBRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
WALTER BUTLER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DANIEL COHEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ARI SEBAG	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	Cousin	-	-	-	-	Cousin	-	-	Oncle
KATY ZENOU	Nièce	Fille	Nièce	-	Cou-sine	Cou-sine	-	-	-	Cou-sine	-	-	-	Petite cousine
FABRICE PAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOISE SERERO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ALEXANDRE SCHULMANN	Petit neveu	Petit Neveu	Petit Fils	-	Petit cousin	Petit cousin	-	-	-	Neveu	Petit cousin	-	-	-

14.1.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPÉRIENCE

▸ **Isidore Partouche** arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le Casino de Saint-Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et sœurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

▸ **Patrick Partouche** il arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore Partouche. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : il est nommé à 25 ans directeur général

du Casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du Casino Eden Beach de Juan-les-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du Casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en août 2002. Directeur général du Groupe Partouche jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé président du directoire du Groupe Partouche le 31 Janvier 2005. Il représente également la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France depuis le mois de décembre 2006, succédant à M. Hubert Benhamou.

▸ **Marcel Partouche**, enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore Partouche à la création et au développement du Groupe Partouche. Du Touquet, berceau historique du Groupe, il continuait jusqu'à son décès le 17 janvier 2011 à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

▸ **Maurice Sebag**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau-frère, Isidore Partouche, dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

▸ **Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias**, apporte au Groupe Partouche sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

▸ **Hubert Benhamou**, arrivé en France en 1962 à l'âge de 13 ans, il participe activement au développement du Groupe en assurant la direction de différents établissements significatifs de 1973 à 1996. Il assure ensuite la présidence du directoire de Groupe Partouche jusqu'au 31 janvier 2005. Resté directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche jusqu'en 2007, il s'est investit ensuite dans la représentation de la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France et dans le redressement du Groupe de Divonne acquis en septembre 2005.

▸ **Lise Nobre**, diplômée d'HEC, elle est depuis mai 2009 associée de Butler Capital Partners, fonds d'investissement spécialisé dans les situations spéciales. Précédemment elle a passé 22 ans dans le private equity chez PAI Partners dont elle était associée, responsable du pôle « Industries » et membre du comité d'investissement jusqu'en 2008. Sur la période 1986-2008, elle a été successivement en charge du capital développement, d'investissements d'influence puis, après quatre années en charge de la direction financière, de LBO en Europe. Au cours de ces années, elle a occupé différents postes d'administrateurs de sociétés de taille moyenne en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne.

▸ **Walter Butler**, ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, M. Walter Butler est président de Butler Capital Partners, qu'il a fondé en 1991. Ces vingt dernières années, Butler Capital Partners a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises européennes dont BDDP, Ipsos, Groupe Flo, la SNCM, le PSG, France Champignon, 1001 Listes, ATYS, etc. Avant de fonder Butler Capital Partners, il a été directeur exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a été président de l'AFIC, membre du conseil d'analyse économique de la République française. Il est membre du comité d'orientation stratégique du Fonds stratégique d'investissement (FSI).

▸ **Daniel Cohen**, il a dirigé plusieurs moyennes et grandes entreprises dans le secteur technologique. Il a créé plusieurs compagnies et filiales où il a dû gérer croissance, fusion-acquisition, structuration en vue d'une entrée en bourse dans les secteurs suivants : jeux vidéo, multimédia, informatique, technologique, média, audiovisuel, télécommunication. Ces compagnies lui ont donné toute latitude pour gérer des unités de 10 à 500 salariés. Expert en stratégie, président fondateur de Zalis créé fin 2001, il a dirigé une cinquantaine de missions, a acquis sa réputation dans le retournement d'entreprises en difficulté grâce à son expertise dans la gestion du risque, tant sur le plan technique que financier.

▸ **Fabrice Paire**, diplômé de l'université de Paris Dauphine, titulaire d'un troisième cycle universitaire d'audit interne et expert comptable diplômé, il débute sa carrière en cabinet de conseil et d'audit, dont il devient associé. Il est en charge au sein de ce cabinet du commissariat aux comptes de nombreux casinos du Groupe Partouche qu'il rejoint en 2001 comme directeur administratif. Patrick Partouche le désigne comme secrétaire général de la société en 2005 puis directeur général en 2008.

▸ **Ari Sebag**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le Groupe Partouche en 1989 en tant que directeur général du casino de Forges-les-Eaux. Directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du nord ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick Partouche depuis sa nomination au poste de président du directoire du Groupe.

▸ **Katy Zenou**, entrée dans l'activité des jeux dès avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

▸ **Alexandre Schulmann** a acquis une expertise dans le secteur des casinos pour y avoir exercé des fonctions de direction générale au sein de filiales du Groupe depuis 1995, date de sa première nomination au Casino d'Agadir au Maroc. Il a ensuite repris la direction du Casino de Boulogne-sur-Mer, puis du Casino de Cabourg, et a participé à la création et au lancement du Pasino du Havre. Il est depuis trois ans à la direction du Pasino d'Aix-en-Provence.

▸ **Moise Serero**, diplômé de l'université de Paris I, titulaire d'un troisième cycle de l'ESCP, il débute sa carrière chez Métrologie avant de fonder son entreprise avec le groupe SVP qu'il revendra au groupe Sitel/Onex. Avec vingt ans d'expérience dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, du BPO et après avoir dirigé plusieurs entreprises en France et à l'étranger, il rejoint le Groupe en 2008 en tant qu'administrateur et directeur général de Partouche Interactive.

14.1.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la réunion du conseil de surveillance du 13 décembre 2011, M. Daniel Cohen a été nommé comme membre du conseil pour remplacer M. Maurice Sebag, démissionnaire.

Il n'existe pas de membre indépendant au conseil de surveillance.

Aucun membre du conseil n'a été élu par les salariés.

Chaque membre du conseil doit détenir au moins une action.

14.1.6 CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années et jusqu'à la date du dépôt du présent document, aucun des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en sa qualité de mandataire social, associé commandité ou directeur général ;
- n'a fait l'objet d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du directoire ou du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est précisé qu'antérieurement à la nomination de M. Daniel Cohen au conseil de surveillance, il a été conclu une convention courante entre Groupe Partouche et Zalis, société dont il est président, et dont le terme est fixé au 23 décembre 2012.

Il est précisé en outre que le paragraphe 14.2 de l'annexe I du Règlement européen n° 809-2004 (arrangement pour la nomination des mandataires) n'est pas applicable à notre société.

Enfin, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice, Mrs Maurice Sebag et Patrick Partouche, membres du conseil de surveillance, et Mme Katy Zenou, Mrs Fabrice Paire et Ari Sebag, membres du directoire ont souscrit à l'augmentation de capital de la société intervenue au mois de mai 2011.

Ainsi, parmi les membres du directoire, Mme Katy Zenou a acquis14 003 actions nouvelles, M. Fabrice Paire 418 actions nouvelles, et M. Ari Sebag 8 801 actions nouvelles.

Parmi les membres du conseil de surveillance, M. Patrick Partouche a acquis 11 045 actions nouvelles, et M. Maurice Sebag 10 445 actions nouvelles.

14.3 Réglement intérieur du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement.

Il a été modifié le 24 décembre 2008 afin de supprimer les comités compte tenu du caractère familial très fort de la société, puis à nouveau, le 8 juin 2011 afin de rétablir les dits comités conformément aux dispositions de l'article R.225-56 du Code de commerce, et les recommandations du rapport Afep-Medef du mois d'octobre 2003.

Modifié par décision du conseil de surveillance du 8 juin 2011.

ARTICLE 1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par le directoire.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

ARTICLE 2. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

À l'occasion au moins de chaque examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, il recueille des informations du directeur financier, et de la direction comptable, et procède à l'examen du périmètre des sociétés consolidées.

À l'occasion de l'examen des comptes semestriels et annuels, outre les directeurs financiers et comptables, le conseil auditionne en outre les commissaires aux comptes, et reçoit leurs observations.

ARTICLE 3. CONTRÔLE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier, les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe, lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

ARTICLE 4. POSSIBILITÉ DE CONFÉRER UNE MISSION À UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le président aux membres du conseil de surveillance de la société.

ARTICLE 5. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le conseil de surveillance a crée deux comités permanents qui n'ont pas de pouvoir de décision.

Le conseil de surveillance fixe par le présent règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine

de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. À ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du conseil.

Le conseil de surveillance désigne les membres et le président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audiocommunication ou de visiocommunication.

Chaque comité définit la fréquence de ses réunions qui se tiennent au siège social ou en tout autre lieu décidé par son président qui le convoque dans un délai minimum de cinq jours calendaires avant la date prévue, et fixe l'ordre du jour de sa réunion qu'il communique au président du conseil de surveillance.

Pour délibérer valablement la moitié au moins des membres d'un comité doit être présente.

Chaque comité rend un avis à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Le président de chaque comité peut décider d'inviter à siéger à certaines de ses réunions une ou plusieurs personnalités extérieures sans voix délibérative. Il fait connaître au président du conseil de surveillance le nom des personnalités qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine des comités sont les suivantes :

- Chaque comité se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- Il peut être saisi par le conseil de surveillance de toute demande spécifique entrant dans le champ de ses attributions et demander au président de chaque comité la convocation d'une réunion sur un ordre du jour spécifique.

Chaque comité statue en cas de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement. Il s'assure périodiquement, sous la responsabilité de son président que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil de surveillance à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

ARTICLE 6. COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé du contrôle de la gestion et de la vérification de la fiabilité et de la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires, aux banques et au marché.

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le conseil de surveillance et les commissaires aux comptes du Groupe, et revoit les rapports d'audits qu'ils établissent.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit est saisi par le président du conseil de surveillance de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le président du comité en informe le conseil de surveillance.

La société assure le financement des missions du comité d'audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

Il peut en outre se saisir de toute question qui lui semble pertinente dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7. COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité est, chargé de préparer et remettre au conseil de surveillance et au directoire son avis sur les échelles des rémunérations, les bonus et toute forme d'intéressement, et les nouvelles nominations, renouvellement et remplacement des principaux cadres du Groupe dont la rémunération excède 120 000 euros.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

ARTICLE 8. RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1er et 3e trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante-huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

ARTICLE 9. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR VISIOCONFÉRENCE

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. À défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L.225-47, L.225-53, L.225-55, L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce.

ARTICLE 10. DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres du conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance, après avis des présidents des comités réunis à cet effet, fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

ARTICLE 11. DEVOIR D'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du comité de rémunération Il appartiendra au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels et annuels du Groupe ainsi que de celles des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Montant des rémunérations et avantages versés

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à la somme de 1 953 974 euros.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

A) TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2011 dans Groupe Partouche est résumé dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE CLOS AU	31/10/2011		31/10/2010		31/10/2009	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE						
M. Patrick Partouche, président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	400 838	400 838	317 085	317 085	317 085	317 085
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature (*)	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915	6 915
Total	407 753	407 753	324 000	324 000	324 000	324 000
M. Isidore Partouche, vice-président du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature						
Total	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000
M. Marcel Partouche, décédé le 17 janvier 2011						
Rémunération fixe	42 798	42 798	205 744	205 744	204 522	204 522
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature						
Total	42 798	42 798	205 744	205 744	204 522	204 522
M. Maurice Sebag, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	154 179	154 179	167 454	167 454	154 179	154 179
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature						
Total	154 179	154 179	167 454	167 454	154 179	154 179
M. Gaston Ghrenassia, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	-	-	-	-	5 000	5 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature						
Total	-	-	-	-	5 000	5 000

EXERCICE CLOS AU	31/10/2011		31/10/2010		31/10/2009	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
M. Hubert Benhamou, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe	18 900	18 900				
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature	2 654	2 654				
Total	21 554	21 554				
M. Walter Butler, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	-	-				
M. Lise Nobre, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	-	-				
M. Daniel Cohen, membre du conseil de surveillance						
Rémunération fixe						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	-	-				
MEMBRES DU DIRECTOIRE						
M. Fabrice Paire, président du directoire						
Rémunération fixe	256 517	256 517	216 000	216 000	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	256 517	256 517	216 000	216 000	216 000	216 000
M. Ari Sebag, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	374 583	374 583	354 583	354 583	354 583	354 583
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature (*)	10 180	10 180	21 473	21 473	21 399	21 399
Total	384 763	384 763	376 056	376 056	375 982	375 982

EXERCICE CLOS AU	31/10/2011		31/10/2010		31/10/2009	
	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS	MONTANTS DUS	MONTANTS VERSÉS
Mme Katy Zenou, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924	233 924
M. Moise Serero, membre du directoire						
Rémunération fixe	184 645	184 645	266 378	332 078	0	0
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	184 645	184 645	266 378	332 078	0	0
M. Richard Partouche, membre du directoire et directeur général						
Rémunération fixe			14 960	14 960	14 300	14 300
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total			14 960	14 960	14 300	14 300
M. Alexandre Schulmann, membre du directoire						
Rémunération fixe	51 841	51 841				
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature						
Total	51 841	51 841				

() Les avantages en nature concernant M. Patrick Partouche le sont au titre d'assurance, et ceux concernant M. Ari Sebag le sont au titre d'assurance et de logement.*

Tous les éléments de rémunération sont fixes.

B) OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

C) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance.

D) CONTRATS DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON CONCURRENCE EN FAVEUR DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
CONSEIL DE SURVEILLANCE								
M. Patrick Partouche *Président du conseil de surveillance* *Première nomination : 18 mars 2011* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Isidore Partouche *Vice-président du conseil de surveillance* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Maurice Sebag *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 13 décembre 2011*		X		X		X		X
M. Gaston Ghrenassia *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 11 décembre 1998* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
M. Hubert Benhamou *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X
M. Walter Butler *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Mme Lise Nobre *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 29 avril 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2016*		X		X		X		X
M. Daniel Cohen *Membre du conseil de surveillance* *Première nomination : 13 décembre 2011* *Échéance du mandat : 31 octobre 2013*		X		X		X		X
DIRECTOIRE								
M. Fabrice Paire (*) *Président du directoire* *Première nomination : 3 novembre 2008* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*	X			X		X		X
M. Ari Sebag *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
Mme Katy Zenou *Membre du directoire et directeur général* *Première nomination : 20 juin 1996* *Échéance du mandat : 2 novembre 2013*		X		X		X		X
M. Moise Serero *Membre du directoire* *Première nomination : 9 décembre 2009* *Échéance du mandat : démission le 1er août 2011*		X		X		X		X

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Richard Partouche								
Membre du directoire et directeur général Première nomination : 9 décembre 2009 Échéance du mandat : démission le 2 décembre 2009		X		X		X		X
M. Alexandre Schulmann (**)								
Membre du directoire Première nomination : 8 juin 2011 Échéance du mandat : 2 novembre 2013	X			X		X		X

() Contrat de travail existant préhalablement sur Groupe Partouche SA.*
*(**) Contrat de travail existant préalablement sur la filiale SCMAT - Casino d'Aix-en-Provence.*

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au titre de l'exercice 2010-2011, aucun jeton de présence n'a été versé par Groupe Partouche aux membres du conseil de surveillance.

15.2 Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 3 561 euros.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16

16.1 Mandat des administrateurs et des dirigeants

Les mandats de membre du conseil de surveillance de Mrs Isidore Partouche, Patrick Partouche (nommé en remplacement de M. Marcel Partouche décédé), Daniel Cohen (nommé en remplacement de M. Maurice Sebag démissionnaire) et Gaston Ghrenassia, initialement renouvelés par l'assemblée générale du 2 avril 2008 pour une période de six exercices sociaux, viendront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Ceux de Mme Lise Nobre, M. Walter Butler et M. Hubert Benhamou nommés par l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011 pour une période de six exercices, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Le directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance le 2 novembre 2007 pour une durée de six ans. Les mandats des membres du directoire viendront donc à expiration le 1er novembre 2013.

L'échelonnement des mandats sociaux, ainsi que le préconise le rapport Afep-Medef de 2003 a été rendu possible par la nomination par l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011 de trois nouveaux membres au conseil de surveillance.

16.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

(cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes chap.19)

RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE PARTOUCHE

Financière Partouche est une société à directoire et conseil de surveillance présidé par M. Isidore Partouche, et participant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche.

Il existe en outre une convention d'avance d'actionnaire et de subordination, conclue le 26 août 2003, régissant l'avance de 100 millions d'euros consentie par Financière Partouche à Groupe Partouche, qui a fait l'objet de trois avenants intervenus les 26 avril 2005, 30 septembre 2005 et enfin 30 octobre 2009, et qui comportait, à l'issue de la négociation avec le pool bancaire, les principales clauses suivantes :

1. CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE

L'avance est à échéance du 31 décembre 2015.

L'encours de l'avance d'actionnaire est rémunéré au taux annuel correspondant à la somme de l'Euribor 1,2,3 ou 6 mois plus une marge égale à 2,00 % l'an.

Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies au terme de la convention de subordination.

2. CONVENTION DE SUBORDINATION

Le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire. Aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche à Financière Partouche au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées du cash flow excédentaire *(cf. chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité » note 5 « Reversement du cash flow excédentaire »)*.

3. SITUATION À L'ISSUE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE DU 13 AOÛT 2010

Le directoire de Groupe Partouche lors de sa réunion du 16 juillet 2010 a décidé de procéder à une augmentation de capital conformément à la délégation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 avril 2009.

Le 26 juillet 2010, le président du directoire attestait de ce que le montant du compte courant de la SA Financière Partouche s'élevait à la somme de 100 000 000 euros, et que Groupe Partouche avait accepté de rendre cette créance exigible à hauteur du montant effectif de la souscription de la SA Financière Partouche à l'augmentation de capital, soit un montant maximum de 74 591 686 euros.

Le 13 août 2010, agissant sur délégation du directoire, le président constatait la réalisation de l'augmentation de capital de Groupe Partouche et entre autres, que la SA Financière Partouche avait participé à cette augmentation de capital en souscrivant à hauteur de 33 276 915 actions à titre irréductible acquises au prix de 66 553 830 euros et à hauteur de 4 018 928 actions à titre réductibles acquises au prix de 8 037 856 euros, soit au total 37 295 843 actions au prix de 74 591 686 euros entièrement réglée par compensation avec une partie des sommes prêtées au titre de l'avance d'actionnaire dont le solde s'élève depuis lors à la somme de 25 408 314 euros.

À l'issue de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2010 la SA Financière Partouche détenait 66 135 843 actions sur les 81 820 207 actions de 2 euros chacune composant le capital social.

4. SITUATION À L'ISSUE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE DÉCIDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2011

Suite à l'augmentation de capital de 24 855 225 euros réservée à FCPR Private Equity III et Butler Capital Partners, réalisée le 4 mai 2011 et à celle de 5 741 768 euros réalisée le 27 mai 2011 par le directoire, sur autorisation de la même assemblée, avec maintien du droit préférentiel de souscription, le capital social de la société à été porté à la somme de 193 631 182 euros divisé en 96 815 591 actions d'une valeur nominale de 2,00 euros chacune.

Depuis lors, la SA Financière Partouche détient 64 335 843 actions sur les 96 815 591 actions de 2 euros chacune composant le capital social, soit 66,45 %.

PRESTATIONS AVEC LA SA ISPAR HOLDING

Ispar Holding est une société présidée et contrôlée par M. Isidore Partouche, ayant conclu avec Groupe Partouche SA, une convention de collaboration pour prestations de siège. Elle apporte une prestation d'assistance et de conseils aux casinos suisses. M. Isidore Partouche lui ayant cédé ses droits de souscription à l'augmentation de capital réalisée le 27 mai 2011, Ispar Holding détient depuis lors 2 012 731 actions, soit 2,08 % du capital social.

PRESTATIONS AVEC LA SA SHAL & CO

Shal & Co est une société contrôlée et présidée par M. Hubert Benhamou, ayant conclu avec la SA Groupe Partouche un contrat de conseil en gestion pour certaines de ses filiales.

Conformément au 16.2 de l'annexe I du règlement européen n° 804-2004, il est précisé qu'à l'exception des informations fournies ci-dessus, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Le directoire et le conseil de surveillance

16.3.1 LE DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. Fabrice Paire : président du directoire depuis le 18 mars 2011 en remplacement de M. Patrick Partouche démissionnaire, suite à sa nomination en qualité de président du conseil de surveillance le même jour exerce en outre les fonctions de secrétaire général.

M. Ari Sebag : membre du directoire, directeur général.

Mme Katy Zenou : membre du directoire, directeur général.

M. Alexandre Schulmann : membre du directoire, a été nommé le 8 juin 2011 par le conseil de surveillance, en remplacement de M. Patrick Partouche démissionnaire.

M. Moise Serero : membre du directoire, nommé par le conseil de surveillance, le 9 décembre 2009, en remplacement de M. Richard Partouche, a démissionné de son mandat le 1er aout 2011, et n'a pas été remplacé.

LES SÉANCES DU DIRECTOIRE

Durant l'exercice clos le 31.10.11, le directoire s'est réuni 13 fois, avec un taux de présence de 100 %, et 3 fois après sa clôture entre le 1er novembre 2011 et le 29 février 2012.

LE FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2011

Les réunions du directoire au cours de l'exercice ont porté tout d'abord, sur la préparation et la présentation du rapport d'activité détaillé remis au conseil de surveillance au terme des échéances trimestrielles, semestrielles et annuelle afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

RÉUNIONS SUR LES COMPTES :

- 13 décembre 2010 (4e T 2010), 21 février 2011 (1er T 2011), 7 juin 2011 (2e T 2011), 13 septembre 2011 (3e T 2011) ;
- Semestriels consolidés : le 27 juin 2011 ;
- Annuels : le 30 janvier 2012 (exercice 2010/2011).

Le directoire au cours de l'exercice écoulé a également décidé :

- Le 24 janvier 2011 de la signature d'un avenant n°2 au contrat de prêt conclu avec le pool bancaire le 27 septembre 2005 ;
- Le 21 mars 2011, du report au 21 avril 2011 de la date de l'AGE fixée lors de la réunion du 24 janvier 2011 ;
- Le 21 mars 2011 également, de la signature d'un protocole avec la société Butler Capital Partners ;
- Le 29 mars 2011 de participer à l'augmentation de capital de la société du Casino du Havre ;
- Le 6 avril 2011 d'un nouveau report au 29 avril 2011 de la tenue de l'assemblée générale annuelle ;
- Le 29 avril 2011 de la mise en œuvre d'une augmentation de capital conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du même jour.

Le président du directoire a en outre le 27 mai 2011 constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée le 29 avril 2011, et de la modification corrélative des statuts.

Le directoire s'est en outre réuni le 22 août 2011 en vue d'établir dans ses grandes lignes la gestion prévisionnelle de la société.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le directoire s'est réuni :

- le 12 décembre 2011 pour examiner les comptes du 4e T 2011 ;
- le 30 janvier 2012 pour procéder à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011 et arrêter les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires ;
- le 20 février pour procéder à l'examen des comptes du 1er T 2012 et examiné la présentation par le directoire du budget pour l'exercice en cours.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Isidore Partouche : président du conseil jusqu'au 18 mars 2011, puis vice-président du conseil.

M. Marcel Partouche : vice-président du conseil décédé le 17 janvier 2011.

M. Patrick Partouche : nommé le 18 mars 2011 au conseil en remplacement de M. Marcel Partouche, et désigné comme président du conseil, à compter de cette date.

M. Maurice Sebag : membre du conseil démissionnaire au 13 décembre 2011.

M. Gaston Ghrenassia : membre du conseil.

Mme Lise Nobre : 1re femme nommée membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2011.

M. Walter Butler : membre du conseil, nommé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2011.

M. Hubert Benhamou : membre du conseil, nommé par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2011.

M. Daniel Cohen : membre du conseil nommé provisoirement le 13 décembre 2011 dans l'attente de la ratification de sa nomination par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011, en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

LES SÉANCES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice clos le 31.10.11, le conseil de surveillance s'est réuni 12 fois, avec un taux de présence de plus de 90 %, et 3 fois, postérieurement à la clôture des comptes.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Tenue des réunions du conseil de surveillance : les membres du conseil de surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant sa tenue.

ÉVALUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance, exposés dans le rapport Vienot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe.

Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour soit d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration, soit s'agissant de Mme Nobre et M. Butler d'une véritable expertise en développement et investissement, et stratégie financière, et pour M. Cohen en gestion des risques.

Le conseil de surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2011

Les réunions du conseil de surveillance ont porté tout d'abord, sur l'examen des rapports détaillés du directoire qui lui sont soumis à l'issue de chaque échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle, de telle sorte qu'il puisse exercer pleinement sa mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance s'est réuni 12 fois.

Il a procédé à l'examen des rapports du directoire sur :

- les comptes trimestriels : le 14 décembre 2010 (comptes du 4e T 2010), 23 février 2011 (comptes du 1er T 2011), le 8 juin 2011 (comptes du 2e T 2011), et du 14 septembre 2011 (comptes du 3e T 2011) ;
- les comptes semestriels consolidés : le 28 juin 2011 ;
- les comptes annuels 2010, le 28 janvier 2011.

Le conseil de surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- d'autoriser le directoire à consentir au nom et pour le compte de la société, à la société BNP Lease une garantie de paiement relative au contrat de leasing souscrit par sa filiale la société Partouche Images (conseil de surveillance du 15 novembre 2010) ;
- d'autoriser le directoire à renouveler le bail de la société Casino du Havre (conseil de surveillance du 15 novembre 2010) ;
- d'autoriser le directoire à acquérir auprès de M. Ari Sebag des titres de la SA Hôtel International de Lyon (conseil de surveillance du 25 novembre 2010) ;
- d'autoriser le directoire à racheter à CEC la créance qu'elle détenait sur la société du Palais de la Méditerranée (conseil de surveillance du 28 février 2011) ;
- de nommer comme membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Marcel Partouche, M. Patrick Partouche, et de le nommer président du conseil et de nommer M. Fabrice Paire président du directoire et M. Isidore Partouche vice-président du conseil de surveillance (conseil de surveillance du 18 mars 2011) ;
- d'autoriser le directoire à signer un protocole avec Butler Capital Partners, et d'autoriser le directoire à modifier la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle (conseil de surveillance du 22 mars 2011) ;
- d'autoriser le directoire à signer un avenant au protocole signé avec Butler Capital Partners, et examiner les nouvelles résolutions à l'assemblée générale annuelle soumises par le directoire (conseil de surveillance du 8 avril 2011) ;
- de nommer comme membre du directoire M. Alexandre Schulmann, en remplacement de M. Patrick Partouche, démissionnaire, de rétablir les comités du conseil et modifier en conséquence le règlement intérieur (conseil de surveillance du 8 juin 2011) ;
- d'autoriser la signature de deux nouvelles conventions d'intégration fiscale avec ses filiales la SA Casino de la Tremblade, et la SA Société immobilière Cannosta (conseil de surveillance du 14 septembre 2011).

Postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice, le conseil de surveillance s'est réuni 3 fois entre le 1er novembre 2011 et le 29 février 2012 aux fins :

- d'examiner des comptes du 4e trimestre 2011, et de coopter à titre provisoire, dans l'attente de la ratification de sa nomination par l'assemblée générale ordinaire annuelle, M. Daniel Cohen en remplacement de M. Maurice Sebag démissionnaire (conseil de surveillance du 13 décembre 2011) ;
- de procéder à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ainsi qu'à celui du rapport du directoire y afférent, et nommer M. Daniel Cohen au comité d'audit (conseil de surveillance du 31 janvier 2012) ;
- Enfin, le 21 février 2012, le conseil de surveillance a examiné le rapport du directoire sur les comptes sociaux du 1er T 2012 et entendu le rapport du comité d'audit réuni le 16 février 2012.

16.4 Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

Les pratiques de gouvernement d'entreprise de la SA Groupe Partouche ne sont définies par aucun référentiel ou code de gouvernement d'entreprise.

La société Groupe Partouche tente cependant de respecter et d'appliquer les principes du gouvernement d'entreprise, et s'appuie plus particulièrement sur le code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (Vamps) publié au mois de décembre 2009, elle s'est attachée au cours de l'exercice 2011 à accroitre son adhésion à certains de ces principes que jusqu'alors, les particularités de son fonctionnement liées à la conservation d'un caractère familial fort ne le lui permettaient pas d'observer, et en particulier par le rétablissement des comités par conseil de surveillance.

La prescription essentielle du code Middle Next à laquelle la société déroge est celle du maintien du contrat de travail de M. Paire en sa qualité de secrétaire général. En effet, il est apparu que dans l'intérêt de la société, M. Paire, directeur administratif groupe depuis 2001, puis secrétaire général de la société depuis 2005, devait être maintenu dans ses fonctions postérieurement à sa nomination en tant que membre, puis en tant que président du directoire, compte tenu de la compétence et de l'efficacité dont il fait preuve à ce poste totalement indépendante de celles qu'il met en œuvre dans l'exercice de ses mandats sociaux.

Depuis l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996, le mode de gestion de notre société est à directoire et conseil de surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait alors dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.

Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le directoire composé à ce jour de quatre membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un conseil de surveillance qui est passé au cours de l'exercice de quatre à sept membres.

Il convient en outre de relever le nombre important des réunions du conseil de surveillance et la présence de ses membres à plus de 90 % des réunions qui après avoir pris connaissance des documents et informations nécessaires, se livrent à un examen approfondi des thèmes abordés.

Par ailleurs, le conseil de surveillance, ainsi que le code de gouvernement d'entreprise des Vamps le préconise, s'est dotée au mois d'octobre 2005 d'un règlement intérieur *(cf. 14.3)* régissant son mode de fonctionnement et fixant les devoirs de ses membres.

Le conseil de surveillance qui au cours des exercices antérieurs ne comprenait que quatre membres a vu sa composition considérablement évoluer au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, avec la nomination de trois nouveaux membres par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 avril 2011, dont la 1re femme siégeant au conseil, puis postérieurement à la clôture de l'exercice, par la cooptation le 13 décembre 2011 de M. Daniel Cohen, expert dans la gestion des risques, en remplacement de M. Maurice Sebag, démissionnaire.

En outre, le conseil de surveillance qui s'était trouvé contraint en 2008 de supprimer les comités d'audit, financier, et des rémunérations qu'il avait mis en place en 2005, a pu lors de sa réunion du 8 juin 2011, à l'arrivée au conseil de trois nouveaux membres, se mettre en conformité avec l'article L.830-19 du Code de commerce, et constituer un comité d'audit et un comité des nominations et rémunérations *(cf. 14.2-1 articles 6 et 7 du règlement intérieur).*

Bien qu'il n'existe pas ainsi que le préconise le rapport AMF du 22 juillet 2010, de membre indépendant au comité d'audit puisqu'il n'en existe pas encore au sein du conseil de surveillance, les membres qui le composent disposent tous d'une réelle expertise en matière de gouvernement d'entreprise, d'information financière et de gestion des risques, qu'ils ont acquis soit dans l'exercice de leurs fonctions antérieures au sein de la société, soit au travers de celles exercées au sein d'autres sociétés dans lesquelles ils occupent ou ont occupé de nombreuses années des postes essentiels, se sont attachés à mener leur action, conformément aux directives contenues dans ledit rapport.

Le comité d'audit nommé pour un an, composé de Mme Lise Nobre, et de Mrs Patrick Partouche et Hubert Benhamou, et de M. Daniel Cohen nommé le 31 janvier 2012, s'est réuni régulièrement depuis sa constitution et en particulier à l'issue du conseil de surveillance du 13 décembre 2011, pour faire le point à la clôture de l'exercice sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du groupe *(cf. le rapport du président 16.5.1)* ainsi que le 16 février 2011, pour examiner le budget prévisionnel de la société pour l'exercice en cours. Ils se sont assurés en outre de la bonne exécution par les commissaires aux comptes, entendus lors du comité d'audit du 16 février 2012, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et de leur indépendance.

Lors de sa séance du 16 février 2012, il a en outre examiné le document de référence préalablement à son dépôt à l'AMF et entendu le président du directoire sur la présentation du budget de l'exercice 2012.

16.5 Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière, il m'appartient en tant que président du conseil de surveillance de Groupe Partouche SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, procédures applicables à l'ensemble des filiales de la société contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le présent rapport a été établi avec l'aide des directions opérationnelles et fonctionnelles de la société et s'appuie sur le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié au mois de décembre 2009, étant précisé que le conseil a pris connaissance des points de vigilance précisés dans le préambule dudit code.

Nous vous précisons en outre que :

- Les pratiques relatives au gouvernement d'entreprise sont exposées au § 16.4 ci-dessus ;
- Les modalités de fixation des rémunérations des mandataires sociaux sont exposées au § 15.1.2 ;
- Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 27.III & V des statuts ;
- Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont exposées aux chapitres 18 et 21 du présent rapport et, en particulier, celles sur :
 - la structure du capital de la société au 18.1,
 - aux droits de vote au 18.2,
 - aux transferts des actions au 21.2.6,
 - aux participations dans le capital de la société au [18.1],
 - au changement de contrôle au 18.4,
 - aux règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts, au 21.2.2 et 21.2.5,
 - au pouvoir du directoire au 21.2.2,
 - enfin, celles relatives à la modification du capital social au 21.2.8 ;
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou pour les salariés en cas de démission, de licenciement, ou en cas de perte de leur emploi en raison d'une offre publique ;
- Il n'existe pas non plus d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société,
- Il n'est pas prévu de contrôle dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance sont détaillées dans le règlement intérieur dont le conseil s'est doté et sont exposées ci-dessus, au chapitre 16.3.2 du présent document. Elles ont trait en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance ;
- au compte-rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- à ses travaux préparatoires ;
- et enfin à l'évaluation de ses membres.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Bien que les procédures de contrôle interne ne soient définies par aucun référentiel, Groupe Partouche s'est appuyée sur le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié au mois de décembre 2009 pour les mettre en place.

Le contrôle interne défini et mis en œuvre sous sa responsabilité vise à prévenir, gérer et contrôler des principaux risques auxquels elle se trouve être exposée *(cf. chap. 4)* en s'assurant de :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations et opérations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne participe à la maitrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En participant à la prévention et à la maitrise des risques de ne pas atteindre ses objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Au cas particulier de Groupe Partouche, le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, sur un ensemble de règles et de politiques, de procédures et de pratiques visant à s'assurer de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maitriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'exerce au sein de chaque filiale sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles à tous les niveaux de l'organisation. Chaque acteur du contrôle interne au sein de l'organisation est donc informé de son rôle et de ses responsabilités.

Le dispositif de contrôle interne est donc appliqué à l'ensemble du Groupe Partouche, constitué de Groupe Partouche SA et de l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le directoire et sont mises en œuvre au siège par la direction générale et les directions opérationnelles, et au niveau des filiales par les directions générales et sous leur responsabilité.

IDENTIFICATION, ÉVALUATION, SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées. Ils ont été recensés au cours d'entretiens réguliers et approfondis organisés par la direction générale avec les membres des directions opérationnelles et fonctionnelles du siège, prenant en compte l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Ces identification, évaluation et suivi des risques sont régulièrement mis à jour par la direction générale avec l'aide des opérationnels concernés à l'occasion de réunion tenues au siège, et au niveau des filiales au travers de réunions auxquelles participent des membres de la direction générale et des membres des directions opérationnelles.

Ces réunions permettent à Groupe Partouche SA de promouvoir un environnement de maitrise des risques au niveau de ses filiales et de gérer au mieux les risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont décrits dans le chapitre 4. Les moyens mis en œuvre pour en assurer la gestion et le contrôle sont exposés ci-après.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES AU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Le contrôle opérationnel passe essentiellement par la pérennité et la sauvegarde des systèmes d'information du Groupe.

Les systèmes d'information :

Le système d'information comptable et financier déployé au sein du Groupe a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de sécurité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Il s'articule autour d'un outil de reporting et d'un système de consolidation interfacé, couvrant la quasi-totalité des activités du Groupe, dans un souci d'homogénéisation des données comptables sociales et consolidées.

Ont en particulier été mis en place au sein des filiales des systèmes d'informations permettant la gestion au quotidien et la remontée au siège de Groupe Partouche du montant des recettes réalisées par les machines à sous, le PBJ enregistré, le montant des prélèvements.

Ces systèmes permettent en outre de diffuser aux filiales et de s'assurer du respect par elles des lois et réglements en vigueur.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Les services comptables des différentes filiales disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure - mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales) afin de leur permettre une utilisation adéquate de ces outils et donc de garantir la pertinence de l'information.

Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes pour l'ensemble des filiales. Les bandes de sauvegarde sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données, et une sauvegarde annuelle de chaque entité comptable est envoyée sur site sous format CD.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Le système d'information comptable et financier fait enfin l'objet d'adaptations régulières afin d'évoluer avec les besoins spécifiques du Groupe.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTS

L'activité du Groupe est développée, pour 76 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent « trois activités distinctes : le jeu, la restauration et le divertissement, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée » (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les collectivités publiques et de surveillance.

Le siège de Groupe Partouche SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en termes de personnel et de moyens techniques, et leur fournit un support technique en matière juridique notamment.

La direction juridique :

Elle est rattachée au secrétariat général et a pour mission de :

- veiller à ce que Groupe Partouche respecte le cadre légal et règlementaire qui s'impose à lui ;
- protéger le patrimoine et les activités du Groupe dans son ensemble ;
- défendre les intérêts de ce dernier, de ses mandataires sociaux et de ses salariés dans le cadre de leurs fonctions.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Les services juridiques ont l'obligation d'informer le secrétaire général ou la direction générale sur les matières sensibles qui leur sont régulièrement rappelées, et notamment de :

- toute évolution de la législation et règlementaire étant applicable à l'un des domaines d'activité du Groupe et en particulier aux jeux d'argent ;
- toute procédure judiciaire significative ;
- toute poursuite pénale contre Groupe Partouche ou l'un des directeurs.
- toute nécessité d'une autorisation du directoire ou du conseil de surveillance en cas de projet lié au développement des activités de l'entreprise ou présentant pour elle un risque particulier.

En outre, l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe a été sensibilisé au respect des lois et règlements à travers la mise en place de délégations de pouvoirs, lorsqu'elles sont possibles, et bénéficie de formations récurrentes sur la prévention des risques en général et juridiques en particulier.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

LES ORGANES DE LA COMPTABILITÉ

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les commissaires aux comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES RISQUES MISES EN PLACE

Une série de contrôles a été mis en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôles modernes et adaptés à l'évolution des exigences du groupe en la matière.

Enfin le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes, et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- la tenue régulière de la comptabilité ;
- l'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- les rapprochements bancaires ;
- le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- la réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- le résultat des sociétés d'exploitation est analysé mensuellement ;
- des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriel et annuel, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables, et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

LES ORGANES DE GESTION

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

■ UN PROCESS BUDGÉTAIRE

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

■ UN REPORTING MENSUEL

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issus de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

LES ORGANES DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCEMENTS

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES RISQUES MISES EN PLACE :

Afin d'assurer ses missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI MISES EN PLACE

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions réglementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières les directions de la gestion et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;

- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

En conclusion, Groupe Partouche a notablement renforcé en 2011 sa politique de sensibilisation aux risques inhérents à ses activités, ainsi que les dispositifs de contrôle interne mis en place en vue d'en assurer au mieux le suivi et la gestion, et en particulier par la constitution d'un comité d'audit, et la cooptation en son sein d'un membre disposant d'une expertise reconnue en matière de gestion des risques.

Patrick Partouche
Président du conseil de surveillance

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Marseille et Paris, le 27 février 2012

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

17 SALARIÉS

17.1 Ressources humaines – Effectifs

17.1.1 EFFECTIFS

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Cadres	960	984	991
Agents de maîtrise et techniciens	320	316	312
Employés	3 881	4 046	4 225
Ouvriers	245	257	242
Total	**5 406**	**5 604**	**5 770**

17.1.2 RESSOURCES HUMAINES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

A la fin de l'exercice, Groupe Partouche comptait 5 406 collaborateurs, effectif en diminution de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette diminution sont dues à la poursuite de l'ajustement des charges à la fréquentation de nos établissements, et à la recherche de gains de productivité, compte tenu du contexte économique. 95 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée. Les femmes représentent 34 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 960 collaborateurs.

SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

La mixité de jeux a impliqué la mise en place d'une polyactivité, sur la base du volontariat, dans le respect de la règlementation des jeux applicable à nos casinos.

Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers des jeux se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté près de 11,6 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

RECONNAITRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 199 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 4,6 M€.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le Groupe Partouche a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. À cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de Groupe Partouche d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au cœur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, Groupe Partouche en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail. A cet effet, et afin d'améliorer les dispositifs existants, Groupe Partouche a acquis le module du système d'information de ressources humaines Sigma-RH dédié à l'évaluation et à la prévention des risques ainsi qu'à la gestion des accidents du travail.

FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF

Groupe Partouche utilise l'ensemble des budgets de formation afin de maintenir les niveaux de compétence de ses collaborateurs, et l'actualisation des connaissances, dans un contexte d'évolution technologique lié aux métiers des jeux. La mise en place du système d'information de ressources humaines (le logiciel Sigma-RH) notamment dédié à la gestion des plans de formation et à la conduite des entretiens professionnels, participe à l'amélioration de la gestion de la formation professionnelle. Il permet une meilleure adéquation entre l'offre du centre de formation interne de Groupe Partouche et les besoins des filiales.

L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Après un audit d'ensemble mené en 2010 par une société partenaire des Agefiph, les filiales de Groupe Partouche ont pu bénéficier d'un kit conseil destiné notamment à améliorer l'accueil et l'embauche de travailleurs handicapés. Pour l'exercice 2010-2011, la plupart des filiales se sont engagées dans un processus de meilleure prise en compte du handicap sur le lieu de travail.

SAVOIR AIDER ET PARTAGER

Le Groupe Partouche, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable, la protection des joueurs a été renforcée.

Les contrats passés avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement. Sur ce point, les process de formations ont été améliorés, par la mise en place d'une double formation des personnels : tout d'abord, une formation interne préalable destinée à donner aux personnels les notions relatives à la prévention du jeu excessif, et de les tester au moyen d'un questionnaire établi en lien avec Adictel. À la suite de cette première formation, une seconde formation externe, toujours délivrée par Adictel, permet d'approfondir les connaissances de nos collaborateurs.

Groupe Partouche assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Enfin, les activités de Groupe Partouche ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2 Participations directes et indirectes des dirigeants et mandataires sociaux au capital de Groupe Partouche

MEMBRES DU DIRECTOIRE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Fabrice Paire	2 671	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Ari Sebag	56 826	0,06 %	0,06 %	11,07 %	Néant
Katy Zenou	90 407	0,09 %	0,09 %	7,79 %	Néant
Alexandre Schulmann	-	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Total	**149 904**	**0,15 %**	**0,15 %**	**18,85 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	PARTICIPATION DIRECTE			PARTICIPATION INDIRECTE	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
	ACTIONS	POURCENTAGE		DÉTENTION AU TRAVERS DE FINANCIÈRE PARTOUCHE (1)	
		CAPITAL	DROITS DE VOTE		
Patrick Partouche	71 311	0,07 %	0,07 %	15,86 %	Néant
Isidore Partouche	3 173 646	3,28 %	3,28 %	0,24 %	Néant
Maurice Sebag	25 545	0,03 %	0,03 %	NS	Néant
Gaston Ghrenassia	70	0,00 %	0,00 %	NS	Néant
Hubert Benhamou	29 533	0,03 %	0,03 %	14,27 %	Néant
Walter Butler	1	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Lise Nobre	1	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Daniel Cohen	1	0,00 %	0,00 %	-	Néant
Total	**3 300 108**	**3,41 %**	**3,41 %**	**30,38 %**	**Néant**

(1) Financière Partouche détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche.

17.3 Participation des salariés dans le capital de Groupe Partouche

17.3.1 INTÉRESSEMENT

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2 PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2011.

17.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	05/12/2011			22/11/2010			12/11/2009		
	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DROIT DE VOTE
Financière Partouche SA (1)	64 335 843	66,45 %	66,47 %	66 135 843	80,83 %	80,85 %	28 840 000	66,92 %	66,95 %
BCP (2)	12 580 200	12,99 %	13,00 %						
Membres du conseil de surveillance (3)	3 300 107	3,41%	3,41%	1 245 735	1,52 %	1,52 %	1 187 430	2,76 %	2,76 %
Membres du directoire (3)	149 904	0,15 %	0,15 %	186 948	0,23 %	0,23 %	85 755	0,20 %	0,20 %
Auto-détention	19 166	0,02 %	-	19 166	0,02 %	-	19 166	0,04 %	-
Public (4)	16 430 371	16,97 %	16,97 %	14 232 515	17,39 %	17,40 %	12 964 767	30,08 %	30,10 %
TOTAL	**96 815 591**	**100,00 %**	**100,00 %**	**81 820 207**	**100,00 %**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**	**100,00 %**

(1) La SA Financière Partouche est une holding familiale.

(2) La ligne BCP est détenue à hauteur de 11 825 388 actions par le FCPR France Private Equity III et à hauteur de 754 812 actions par la SA Butler Capital Partners.

(3) Le détail de la participation des membres du conseil de surveillance et du directoire figure au chapitre 17.2 du présent document de référence.

(4) À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire détenant 5 % ou plus du capital ou de droits de votes, autre que Financière Partouche, et BCP.

À la demande de Groupe Partouche, la société Euroclear France a réalisé en date du 5 décembre 2011 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier plus de 5 284 actionnaires représentant 15,6 % du capital. Compte tenu des actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est établi qu'à cette date le capital de Groupe Partouche était détenu par plus de 5 400 actionnaires.

Les OPCVM représentent 4,6 % de l'actionnariat identifié à cette date par l'enquête Euroclear France.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2010, Financière Partouche s'est engagée vis-à-vis de son pool bancaire à céder les actions qu'elle détient au-delà de sa participation avant opération financière de 66,92 %, lorsque le cours de bourse de l'action Groupe Partouche atteindra 8 euros. 11 381 760 titres détenus par Financière Partouche sont concernés par cet engagement dont l'éventuelle exécution sera réalisée dans le strict respect de la réglementation applicable et sans nuire au bon fonctionnement du marché.

18.2 Droits de vote différents

Les actions émises et en circulation disposent d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de droit de vote double et les principaux actionnaires Financière Partouche et BCP ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la société

L'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011 a décidé de l'augmentation de capital de 24 855 225 euros (prime d'émission incluse) réservée à FCPR Private Equity III et Butler Capital Partners. Celle-ci a été réalisée le 4 mai 2011.

Le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner délégation au directoire afin qu'il procède à une augmentation de capital de 5 741 768 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, qui a été réalisée le 27 mai 2011. Financière Partouche s'était préalablement engagée à ne pas exercer et à ne pas céder ses droits préférentiels.

À l'issue de ces deux augmentations, le capital social de la société à été porté à la somme de 193 631 182 euros divisé en 96 815 591 actions d'une valeur nominale de 2,00 euros chacune.

À la date du présent document de référence, la SA Financière Partouche détient 64 335 843 actions, soit, 66,45 % du capital social, FCPR France Private Equity III 11 825 388 actions, et Butler Capital Partners 754 812 actions, soit ensemble 12,99 % du capital social.

À l'issue de l'assemblée générale du 29 avril 2011, Financière Partouche, M. Patrick Partouche, Mme Katy Zenou et M. Ari Sebag d'une part, et la société BCP d'autre part ont conclu un pacte d'actionnaire réglant les modalités de leurs relations. Ce pacte est entré en vigueur lors de la réalisation de l'augmentation de capital réservée et est constitutif d'une action de concert.

Les principales clauses dudit pacte stipulent notamment que BCP détiendra :

- un maximum de 2/7e des sièges au conseil de surveillance aussi longtemps que Butler Capital Partners détiendra au moins 5 % du capital de la société ;
- un droit de veto sur des décisions importantes (décision prise à la majorité de 80 % des membres présents ou représentés incluant le vote favorable des membres du conseil de surveillance désignés sur proposition de BCP), portant notamment sur les opérations ayant un impact sur le capital, l'endettement, les cessions d'actifs ou les dépenses d'investissement, d'acquisition d'actifs, en particulier :
 - tout endettement financier auprès d'une entité non membre du Groupe Partouche ou tout nouvel engagement hors bilan augmentant les engagements de Groupe Partouche d'un montant de plus de 3 M€ (seuil non cumulatif) par rapport à l'endettement ressortant des comptes consolidés au 31 octobre 2010,
 - toute cession d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 3 M€ (seuil non cumulatif) en dehors du plan d'affaires initial de Groupe Partouche portant sur la période 2011 à 2015,
 - toute dépense d'investissement ou d'acquisition d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 3 M€ (seuil non cumulatif) au-delà (i) d'une enveloppe annuelle de 30 M€ prévue au plan d'affaires et (ii) d'une enveloppe cumulée de 35 M€ sur la durée du plan d'affaires initial couvrant certains investissements ou tout projet s'y substituant ;
- un droit d'information renforcé ;
- un droit de regard sur tout recrutement, désignation, licenciement ou révocation des membres du directoire de Groupe Partouche, dont il pourra être passé outre sans coût pour Financière Partouche, la seule conséquence étant de libérer BCP de son engagement de conservation et de son obligation au titre du droit de première offre conféré à Financière Partouche ;
- une clause de liquidité à son profit prévoyant qu'à compter du 3e anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Financière Partouche apportera et fera en sorte que Groupe Partouche et ses principaux dirigeants apportent toute l'assistance requise par BCP pour permettre la cession de sa participation et que dans le cadre de cette procédure de liquidité et en tout état de cause, à compter du 5e anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Fipar garantit à BCP un prix minimum de 2 € par action de Groupe Partouche cédée par BCP et s'engage par conséquent à acquérir auprès de BCP les actions que BCP souhaiterait céder pour un prix de 2 € par action (dans la limite des actions souscrites par BCP lors de l'augmentation de capital réservée).

Le pacte prévoit en outre une clause de « lock-up » par laquelle :

- Financière Partouche s'est engagé à conserver au moins 50,1 % de Groupe Partouche pendant toute la durée du pacte ;
- Financière Partouche et BCP se sont engagés à ne pas augmenter de plus de 5 points leur participation respective par rapport à la quote-part qu'ils détiendront à la date de réalisation de l'augmentation de capital. Conformément

à la règlementation applicable, ce pacte d'actionnaires a été transmis à l'Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité ;

- Engagement de conservation partiel de BCP jusqu'au 3e anniversaire de la réalisation de l'augmentation de capital réservé.

Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que le contrôle précédemment décrit ne soit pas exercé de manière abusive.

À ce jour, la société Financière Partouche qui contrôle la société Groupe Partouche, dispose de plusieurs dirigeants communs à celle-ci *(cf. chapitre 14.1)*, à savoir :

Au sein du directoire : M. Ari Sebag, Mme Katy Zenou.

Au sein du conseil de surveillance : M. Isidore Partouche, M. Patrick Partouche et M. Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias.

M. Maurice Sebag, vice-président du conseil de surveillance a démissionné de son mandat au conseil de surveillance de Groupe Partouche le 13 décembre 2011, et M. Marcel Partouche membre au conseil de surveillance des deux sociétés est décédé le 17 janvier 2011.

À la date du présent document de référence la société Financière Partouche et BCP ne disposent :

- sur l'activité du Groupe, ses perspectives ou ses prévisions, d'aucune information autre que celles qui ont été portées à la connaissance du public ;
- d'aucune information privilégiée (au sens de l'article 621-1 du règlement général de l'AMF) sur la société, son activité, son compte de résultat, son bilan, sa trésorerie ou ses perspectives.

La société assure ainsi, à la date du présent document de référence, une équivalence d'information entre le public et son actionnaire majoritaire Financière Partouche et BCP.

18.4 Contrôle de la société Financière Partouche

La société Financière Partouche, qui détient, à la date du présent document de référence, 66,45 % du capital de la société, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est principalement détenu par des membres de la famille Partouche.

Aucun actionnaire de la société Financière Partouche ne contrôle seul cette société. M. Patrick Partouche, M. Ari Sebag et Mme Katy Zenou (tous trois signataires du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 18.3) détiennent collectivement 52,23 % du capital de la société Financière Partouche.

18.5 Changement de contrôle

À notre connaissance et sous réserve des informations mentionnées au paragraphe 18.3 ci-dessus, il n'existe aucune action de concert, aucun autre pacte d'actionnaires ni aucun clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions du Groupe Partouche.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter au chapitre 7.2 du présent document pour l'organigramme et à la note 30 « Parties liées » des annexes aux comptes consolidés.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1 CAUTION SOLIDAIRE DE LA SOCIÉTÉ PARTOUCHE IMAGES

Votre société s'est constituée caution solidaire de sa filiale Partouche Images au profit de BNP Paribas Lease Group, pour toutes les sommes dues au titre du financement en crédit-bail d'un logiciel informatique de gestion des clients, dans

la limite de la somme de 107 580 euros toutes taxes comprises.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Patrick Partouche
- M. Ari Sebag
- M. Fabrice Paire

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 15 novembre 2010.

1.2 ACQUISITION DE 40 ACTIONS DE LA SAS SOCIÉTÉ HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON AUPRÈS DE M. ARI SEBAG

Votre société a acquis le 25 novembre 2010, quarante (40) actions représentant 0,2 % du capital social de la SAS Société Hôtel International de Lyon auprès de M. Ari Sebag. Le prix de rachat de ces actions s'établit à 160 000 euros soit 4 000 euros par action.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 25 novembre 2010.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Ari Sebag

1.3 CESSION D'UNE ACTION DE LA SA PARTOUCHE INTERACTIVE AU PROFIT DE MME KATY ZENOU

Votre société a cédé une action de sa filiale la SA Partouche Interactive au profit de Mme Katy Zenou. Cette cession a été réalisée le 14 septembre 2011 et avait pour objectif de régulariser le nombre d'actionnaires de la filiale. Le prix de cession est égal à la valeur nominale de l'action soit 1 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 14 septembre 2011.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- Mme Katy Zenou

1.4 CESSION D'UNE ACTION DE LA SA PARTOUCHE INTERACTIVE AU PROFIT DE M. ALEXANDRE SCHULMANN

Votre société a cédé une action de sa filiale la SA Partouche Interactive au profit de M. Alexandre Schulmann. Cette cession a été réalisée le 14 septembre 2011 et avait pour objectif de régulariser le nombre d'actionnaires de la filiale. Le prix de cession est égal à la valeur nominale de l'action soit 1 €.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 14 septembre 2011.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

- M. Alexandre Schulmann

1.5 ACCORD D'INVESTISSEMENT CONCLU ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE (ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE DE VOTRE SOCIÉTÉ) ET BUTLER CAPITAL PARTNERS (BCP)

Un accord d'investissement a été conclu le 19 avril 2011 afin de définir les modalités d'entrée de Butler Capital Partners (BCP) dans le capital de votre société, en concertation avec l'actionnaire majoritaire la SA Financière Partouche.

Cet accord a abouti à la réalisation en mai 2011 de deux opérations d'augmentation de capital de votre société, approuvées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011. Nous vous rappelons les modalités de ces deux opérations d'augmentation de capital :

- une augmentation de capital réservée à Butler Capital Partners et au FCPR France Private Equity III, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 24 855 225 euros par émission de 12 124 500 actions nouvelles au prix unitaire de 2,05 € (soit avec une prime d'émission de 0,05 € par action) ;
- et une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut de 5 741 768 euros par émission de 2 870 884 actions nouvelles au prix unitaire de 2,00 € (soit sans prime d'émission) à raison de 2 actions nouvelles pour 57 actions existantes.

La signature de cet accord d'investissement a été autorisée par votre conseil de surveillance du 8 avril 2011.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2011, la convention d'intégration fiscale a été étendue aux sociétés suivantes dont l'intégration porte effet à compter du 1er novembre 2011 : SAS Casino de la Tremblade et la SA Société immobilière de Cannosta.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2011 une économie d'impôt de 14 962 528 euros.

2.2 BAIL AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par Groupe Partouche SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 euros hors taxe avant réindexation.

Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui commence à courir le 1er août 2011 et se termine le 31 juillet 2020. Toutes les autres dispositions du bail renouvelé demeurent inchangées. Ce renouvellement de bail a été autorisé par votre conseil de surveillance du 28 février 2011.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2011 une charge de loyer de 208 628 euros et des charges locatives de 68 795 euros soit 277 423 euros en totalité.

2.3 CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Financière Partouche SA a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche SA. Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.

Le taux d'intérêt appliqué pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élève à 2,35 %.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers de 105 813 euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

Par ailleurs, votre société a effectué sur l'exercice clos le 31 octobre 2011, un remboursement au profit de la Financière Partouche SA d'un montant de 714 000 euros, correspondant au reversement du cash flow excédentaire au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, tel que défini dans l'accord de crédit de Groupe Partouche SA décrit au paragraphe 2.4 du présent rapport.

Au 31 octobre 2011, la dette de Groupe Partouche SA vis-à-vis de la SA Financière Partouche enregistrée en compte courant s'élève à un montant de 5 095 627 euros.

2.4 CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE ET DE SUBORDINATION AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre société une avance dont le montant d'origine s'élevait à 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, l'échéance de l'avance d'actionnaire a été fixée au 31 décembre 2015.

Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus 2 %. Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies dans la convention de subordination signée le 27 septembre 2005 entre Financière Partouche SA et Groupe Partouche SA. À ce titre, il est prévu que le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, il a été notamment convenu qu'aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche SA à Financière Partouche SA au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées de cash flow excédentaire tel que défini dans l'accord visé ci-dessus.

Le montant de l'avance d'actionnaire est passé au cours de l'exercice 2010 de 100 000 000 euros à 25 408 314 euros soit une diminution de 74 591 686 euros correspondant à la souscription de Financière Partouche SA dans l'augmentation de capital de Groupe Partouche SA réalisée le 13 août 2010.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la SA Financière Partouche a refacturé à votre société des intérêts financiers pour 854 590 euros et des frais de couverture de taux d'intérêt de 102 667 euros soit une charge totale de 957 257 euros.

2.5 AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MARQUE AU PROFIT DE PARTOUCHE INTERACTIVE SA

Votre société a concédé à la SA Partouche Interactive, la licence exclusive d'exploitation de la marque française « Groupe Partouche ». Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA Partouche Interactive paye à Groupe Partouche SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, votre société a enregistré un produit d'exploitation de 3 euros.

2.6 CONVENTION DE CONSEIL EN GESTION AVEC SHAL & CO SA

Votre société a conclu avec la société Shal & Co SA un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, Shal & Co SA fournit à certaines filiales de Groupe Partouche SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 506 900 euros.

2.7 CONVENTION DE COLLABORATION POUR PRESTATION DE SERVICES DE SIÈGE AVEC ISPAR HOLDING SA

Votre société a conclu avec Ispar Holding SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au

terme de cette convention, Groupe Partouche SA s'engage à rétrocéder à Ispar Holding SA :

- 25 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino du Lac Meyrin SA (Suisse) en contrepartie des services de siège ;
- 50 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino de Crans-Montana (Suisse) en contrepartie des services de siège.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 380 441 euros.

2.8 ACTIVATION DE LA CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE RELATIVE À LA CONVENTION D'ABANDON DE CRÉANCE DE LA SAS SOCIÉTÉ HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2011, les conditions de retour à meilleure fortune, telles que définies dans la convention d'abandon de créance conclue entre votre société et sa filiale la SAS Société Hôtel International de Lyon, se sont appliquées. Par conséquent, la SAS Société Hôtel International de Lyon a remboursé à votre société un montant de 190 390 euros inscrit en produit financier du compte de résultat.

Compte tenu de ce remboursement, le solde de la créance abandonnée par votre société au profit de la SAS Société Hôtel International de Lyon et qui reste soumise à la clause de retour à meilleure fortune s'élève au 31 octobre 2011 à 1 867 672 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé. Elles correspondent essentiellement à des conventions d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune portant sur des avances de trésorerie inscrites en comptes courants. Ces conventions sont détaillées comme suit :

- avec la Société du Grand Casino de Cabourg : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 874 547 euros ;
- avec le Grand Casino de Beaulieu (société en liquidation) : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 609 258 euros ;
- avec la société Lydia Invest (Casino de Port Barcarès – société en liquidation) : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 5 509 184 euros ;
- avec la SA Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- avec la SA Casino d'Hauteville-Lompnes : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 10 050 000 euros ;
- avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- avec la SA Partouche Interactive : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- avec la SAS Société d'exploitation du Casino et d'hôtels de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros.

Marseille et Paris, le 27 février 2012

MCR Baker Tilly	France Audit Expertise
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 99 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 111 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010 sous le n° D.10-0069 en pages 150 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 février 2011 sous le n° D.11-0081 en pages 166 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2 États financiers

20.2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2011

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	NOTES	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Chiffre d'affaires	22	464 304	478 126	452 993
Achats et charges externes	23	(144 725)	(146 410)	(140 731)
Impôts et taxes		(19 442)	(20 840)	(26 014)
Charges de personnel	24	(203 619)	(206 384)	(200 373)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(44 825)	(47 140)	(45 565)
Autres produits et charges opérationnels courants	25	(11 617)	(6 620)	(11 274)
Résultat opérationnel courant		**40 076**	**50 731**	**29 036**
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(4 540)	(283)	1 517
Résultat sur cession de participations consolidées		1 250	(2 285)	(637)
Dépréciation des actifs non courants		(7 843)	(71 199)	(8 686)
Résultat opérationnel non courant		**(11 134)**	**(73 766)**	**(7 806)**
Résultat opérationnel		**28 942**	**(23 036)**	**21 230**
Résultat financier	**26**	**(13 361)**	**(18 324)**	**(24 956)**
Résultat avant impôt		**15 581**	**(41 359)**	**(3 726)**
Impôts sur les bénéfices	28	(10 254)	(4 565)	(1 169)
Impôts de CVAE	2	(3 273)	(6 426)	-
Résultat après impôt		**2 054**	**(52 350)**	**(4 894)**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(18)	(35)	(1 922)
Résultat net total		**2 036**	**(52 385)**	**(6 816)**
Dont part du Groupe		(6 953)	(60 398)	(16 679)
Dont part des minoritaires		8 989	8 013	9 863
Résultat net par action part du Groupe ()**		**(0,078)**	**(1,173)**	**(0,387)**
Dividende distribué part action		-	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action (**)		88 981 902	51 459 349	43 097 418

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Résultat net total		2 036	(52 385)	(6 816)
Autres éléments du résultat global		1 819	1 551	(359)
Résultat global total		**3 855**	**(50 834)**	**(7 175)**
Résultat global part du Groupe		(6 321)	(60 189)	(16 098)
Résultat global part des minoritaires		10 176	9 355	8 923

() Les retraitements correspondent à la correction d'erreur liée à la comptabilisation de la CVAE. Ce point est présenté dans la note 2, ci-après, paragraphe « Jugements et estimations comptables », point 3 « Correction d'erreur ».*

*(**) Nombre d'actions 2011 calculé au nombre moyen pondéré suite aux augmentations de capital :*

- initiée le 3 mai 2011 et réalisée le 4 mai 2011 ;

- initiée le 3 mai 2011 et réalisée le 27 mai 2011.

*(**) Nombre d'actions 2010 calculé au nombre moyen pondéré suite à l'augmentation de capital initiée le 19 juillet 2010 et réalisée le 13 août 2010.*

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2011 (VALEURS NETTES)

ACTIF NET EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Immobilisations incorporelles	4	10 790	11 359	11 572
Écarts d'acquisition	5	328 859	336 954	412 123
Immobilisations corporelles	6	343 859	360 176	386 362
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	-	-	3
Autres actifs financiers non courants	8	4 498	4 584	3 011
Impôts différés actifs		2 379	4 639	2 397
Autres actifs non courants	9	5 645	9 747	14 883
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**696 030**	**727 459**	**830 350**
Stocks et encours	10	3 531	3 840	3 572
Clients et autres débiteurs	11	23 335	27 383	30 108
Créances d'impôt sur les bénéfices		3 269	948	4 206
Instruments financiers dérivés		102	-	-
Autres actifs courants	12	14 313	12 759	14 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	132 029	107 611	78 866
TOTAL ACTIFS COURANTS		**176 579**	**152 542**	**131 596**
Actifs destinés à être cédés	31	2 768	1 245	-
TOTAL ACTIF		**875 376**	**881 246**	**961 946**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Capital social	14	193 631	163 640	86 195
Actions propres	14	(169)	(37)	(59)
Primes liées au capital		9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	14	136 784	197 812	216 590
Réserves de conversion		2 761	2 129	1 920
Résultat de l'exercice		(6 953)	(60 398)	(16 679)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**335 466**	**312 558**	**297 377**
INTÉRÊTS MINORITAIRES	**14**	**32 128**	**29 961**	**28 917**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**367 594**	**342 519**	**326 294**
Dettes financières non courantes	17	281 844	192 568	409 807
Engagements envers le personnel	15	9 463	9 889	8 285
Autres provisions non courantes	16	6 360	4 377	5 473
Impôts différés passifs		34 356	33 911	33 180
Autres passifs non courants	18	6 795	10 071	11 060
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**338 819**	**250 816**	**467 805**
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Dettes financières courantes	17	26 887	144 035	12 113
Provisions courantes	16	2 450	1 985	4 611
Fournisseurs et autres créditeurs	19	100 560	105 030	112 532
Dettes d'impôt courant	20	34 543	34 132	36 619
Autres passifs courants	18	1 865	1 821	1 971
TOTAL PASSIFS COURANTS		**166 304**	**287 003**	**167 847**
Passifs destinés à être cédés	31	2 660	907	-
TOTAL PASSIF		**875 376**	**881 246**	**961 946**

Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2011 : 96 815 591
Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2010 : 81 820 207
Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2009 : 43 097 418

TABLEAU DES FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Résultat net total	**2 036**	**(52 385)**	**(6 816)**
Ajustements			
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	18	35	1 922
Élimination de la charge (produit) d'impôt	13 527	10 991	1 169
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	54 828	114 662	56 435
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	(3 019)	(1 243)	4 383
Élimination des résultats de cessions d'actifs	(1 792)	2 511	(2 718)
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	15 372	17 079	18 366
Élimination des produits de dividendes	(107)	(50)	-
Incidence de la variation du BFR	6 326	(698)	(12 604)
Intérêts versés	(15 987)	(17 366)	(19 197)
Impôts payés	(13 818)	(7 013)	(5 988)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**57 384**	**66 522**	**34 951**
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(200)	(2 631)	(68)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	1 196	(32)	500
Incidence des autres variations de périmètre	(151)	33	2
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 674)	(1 816)	(1 643)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 505)	(21 426)	(20 223)
Acquisition d'actifs financiers	(67)	-	1
Prêts et avances consentis	(571)	(476)	(633)
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-	27
Cession d'immobilisations corporelles	2 094	438	6 960
Cession d'actifs financiers	50	-	14
Remboursements reçus sur prêts	607	760	768
Intérêts encaissés	609	274	832
Dividendes reçus	107	50	-
Variation nette des placements court terme	-	-	-
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(26 505)**	**(24 825)**	**(13 463)**
Augmentations de capital (**)	30 597	2 906	-
Émission d'emprunts	-	500	1 073

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ (*)	2009
Remboursement des dettes bancaires	(28 458)	(8 571)	(4 232)
Remboursement des autres dettes financières	(1 160)	(1 042)	(570)
Dividendes payés aux minoritaires	(8 573)	(7 649)	(7 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(7 594)**	**(13 857)**	**(11 062)**
Incidence de la variation des taux de change	1 089	899	(329)
Variation de la trésorerie	**24 374**	**28 740**	**10 094**
Trésorerie d'ouverture	**107 596**	**78 856**	**68 759**
Trésorerie de clôture	**131 970**	**107 596**	**78 856**

*(**) Valeurs brutes avant imputation des frais d'augmentation de capital (606 K€ pour 2011).*

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 27.

La trésorerie de clôture de 131 970 K€, majorée des intérêts courus et non payés, soit 59 K€, correspond au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif », soit un montant de 132 029 K€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 octobre 2008	**86 195**	**(79)**	**9 411**	**200 492**	**1 339**	**297 358**	**29 200**	**326 558**
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	(16 679)	-	(16 679)	9 863	**(6 816)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	581	581	(940)	**(359)**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(16 679)**	**581**	**(16 098)**	**8 923**	**(7 175)**
Distribution de dividendes	-	-	-	12	-	12	(7 337)	**(7 325)**
Autres variations	-	19	-	16 086	-	16 105	(1 869)	**14 236**
Capitaux propres au 31 octobre 2009	**86 195**	**(59)**	**9 411**	**199 911**	**1 920**	**297 377**	**28 917**	**326 294**
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	(58 054)	-	(58 054)	8 013	**(50 041)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	209	209	1 342	**1 551**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(58 054)**	**209**	**(57 845)**	**9 355**	**(48 490)**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(7 650)	**(7 650)**
Augmentation de capital	77 446	-	-	-	-	77 446	-	**77 446**
Autres variations	-	22	-	(2 098)	-	(2 076)	(660)	**(2 736)**
Capitaux propres au 31 octobre 2010 (publié)	**163 640**	**(37)**	**9 411**	**139 759**	**2 129**	**314 902**	**29 961**	**344 863**

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Impact correction d'erreur CVAE (*)	-	-	-	(2 344)	-	(2 344)	-	(2 344)
Capitaux propres au 31 octobre 2010 retraité (*)	**163 640**	**(37)**	**9 411**	**137 415**	**2 129**	**312 558**	**29 961**	**342 519**
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	(6 953)	-	(6 953)	8 989	**2 036**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	633	633	1 186	**1 819**
Résultat global	**-**	**-**	**-**	**(6 953)**	**633**	**(6 320)**	**10 175**	**3855**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(8 573)	**(8 573)**
Augmentations de capital (**)	29 991	-	-	-	-	29 991	-	**29 991**
Autres variations	-	(132)	-	(631)	-	(763)	565	**(198)**
Capitaux propres au 31 octobre 2011	**193 631**	**(169)**	**9 411**	**129 831**	**2 761**	**335 465**	**32 128**	**367 594**

() Cf. note 2.*
*(**) Valeurs nettes des frais d'augmentation de capital (606 K€).*

Les commentaires sur les variations de capitaux propres sont disponibles en note 14.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Partouche » et « le Groupe » définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. Groupe Partouche SA définit la société mère du Groupe Partouche.

Groupe Partouche est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier du Code du commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis mars 1995.

Groupe Partouche SA, la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers du casino, hôtels, et jeux en ligne. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de Groupe Partouche SA le 30 janvier 2012.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 19 avril 2012.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Augmentations de capital

Début 2011, dans le cadre d'un accord global visant à renforcer significativement ses fonds propres et financer son programme d'investissements, Groupe Partouche, d'une part, a conclu un accord avec son pool bancaire en vue d'aménager son crédit syndiqué et, d'autre part, s'est rapproché de Financière Partouche et Butler Capital Partners pour convenir de lancer une augmentation de capital de 30 millions d'euros, garantie par Butler Capital Partners (BCP).

Les deux éléments se sont concrétisés au cours de l'exercice par la signature d'un avenant le 25 janvier 2011, aux termes duquel des aménagements positifs significatifs ont été apportés au contrat de prêt syndiqué, dont notamment la modification du profil d'amortissement de la tranche A, la révision des marges applicables et des modalités d'application de la clause de cash flow excédentaire *(cf. chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité »)*.

Courant mai a été réalisée une opération financière à deux volets :

- une augmentation de capital réservée d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 24,9 M€ souscrite par BCP ;
- une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 5,7 M€ entièrement souscrite par les actionnaires minoritaires.

À l'issue de cette opération financière assortie d'évolutions dans la gouvernance de la société, qui a permis de lever un montant brut de 30,6 M€, BCP est devenu actionnaire de Groupe Partouche SA à hauteur de 12,52 % *(cf. note 14)*.

Comparabilité des exercices

Afin d'autoriser la comparaison des exercices 2010 et 2011, il est rappelé que l'exercice 2010 avait bénéficié de la comptabilisation d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires

d'un montant de 9,9 M€, élément non récurrent dont n'a pas profité l'exercice 2011 *(cf. note 22 « Informations sectorielles - commentaires sur le chiffre d'affaires »)*.

Par ailleurs, le changement d'estimation comptable intervenu en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition, ainsi que la correction d'erreur liée à la CET (application rétrospective à 2010) sont décrits en note 2 « Jugements et estimations comptables ».

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de Groupe Partouche au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.
Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation en conformité avec les normes IFRS.
Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 octobre 2011 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS IFRS/IFRIC (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING INTERPRETATIONS COMMITEE)

Les méthodes comptables et principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés sont identiques à ceux mis en œuvre dans les états financiers annuels au 31 octobre 2010 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur à la date d'ouverture du présent exercice.

Normes et interprétations appliquées par le Groupe au 1er novembre 2010

▸ **Améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS**

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 16 avril 2009, les améliorations annuelles qu'il a apportées à douze de ses normes et interprétations, sous la forme d'amendements. Ce projet continue d'apporter une série d'amendements peu urgents mais nécessaires aux IFRS. Ces amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

▸ **Amendements à IFRS 2 - Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie**

Ces amendements apportent des éclaircissements sur le traitement comptable des transactions fondées sur des actions, pour lesquelles le fournisseur des biens ou des services est payé en espèces et l'obligation est contractée par une autre entité. Les amendements apportés à IFRS 2 incluent également les dispositions qui étaient antérieurement contenues dans IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » et IFRIC 11 IFRS 2. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

▸ **IFRIC 19 - Extinction de passif financier avec des instruments de capitaux propres**

Cette interprétation traite de la comptabilisation et de l'évaluation des actions émises pour éteindre un passif financier. Cette interprétation n'a pas d'incidence sur la présentation des comptes consolidés du Groupe.

▸ **Amendement à IAS 32 - Classement des émissions de droits de souscriptions émis en devises**

Cet amendement a pour objectif d'apporter des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Si ces instruments sont émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixé de trésorerie, ils sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Pour les autres textes entrés en vigueur au cours de la période, le Groupe n'est pas concerné par leur application.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES OU EN COURS D'ADOPTION PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE AU 1ER NOVEMBRE 2010 :

- IAS 24 révisée – Informations relatives aux parties liées ;
- Amendements à l'IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2008-2010) ;
- Amendements d'IFRS 7 - Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers ;
- IFRS 10 - États financiers consolidés ;
- IFRS 11 - Accords conjoints ;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- Amendements d'IAS 1- Présentation des postes et des autres éléments du résultat global (OCI) ;
- Révisions d'IAS 19 – Engagements de retraites ;
- IAS 27- Comptes individuels en IFRS ;
- IAS 28 - Entreprises associés.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

1. Principes d'élaboration

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, à compter du 1er novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

Groupe Partouche clôture ses comptes au 31 octobre.
Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation ;
- la détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessous. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe ;
- la détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée sont dépendantes des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision ;
- l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges encours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2. Changement d'estimation comptable comptabilisé en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition

Comme évoqué dans l'actualisation du document de référence 2009 publiée en juillet 2010, le multiple du PBJ utilisé dans la méthode de la juste valeur retenue pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition est progressivement devenu difficile à conforter. L'absence de transactions comparables récentes a conduit Groupe Partouche à ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables) et à ne plus utiliser que la méthode de la valeur d'utilité, basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'impact de ce changement d'estimation comptable représente une dépréciation des écarts d'acquisition supplémentaire de 46,8 M€, comprise dans la dépréciation globale de 71,2 M€ comptabilisée au titre de l'exercice 2010.

La méthodologie retenue pour la réalisation des tests de dépréciation est détaillée ci-après, dans le paragraphe relatif aux principes comptables et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe aux immobilisations incorporelles.

3. Correction d'erreur : traitement comptable de la contribution économique territoriale

La taxe professionnelle a été remplacée depuis le 1er janvier 2010 par un nouvel impôt, la contribution économique territoriale (CET), elle-même composée de deux taxes :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le taux de la CVAE est progressif en fonction du chiffre d'affaires avec un maximum de 1,5 % de la valeur ajoutée pour un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€.

Dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2011, la société a opté pour le classement de la CVAE en charge d'impôt sur le résultat, considérant que la CVAE devait s'analyser comme un impôt sur le résultat tel que défini par la norme IAS 12. Cette correction d'erreur a été appliquée de manière rétrospective conformément à la norme IAS 8, entrainant la présentation de comptes retraités au 31 octobre 2010. Les comptes 2009 n'ont pas été retraités en raison de la date d'entrée en vigueur de la CET (1er janvier 2010).

La comptabilisation de la CVAE au 31 octobre 2010 a entrainé la comptabilisation d'un stock d'impôt différé passif de 3 516 K€ sur les différences temporelles (à concurrence de 1,5 % des bases éligibles) et d'un stock d'impôt différé actif de 1 172 K€ (à concurrence de 33,33 % de l'impôt différé passif).

Les variations annuelles de ces impôts différés ont été enregistrées au compte de résultat au 31 octobre 2011. Les impacts sur les résultats 2011 et 2010 retraités sont les suivants :

IMPACT DE PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Nouvelle rubrique du compte de résultat consolidé

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ
Reclassement de la CVAE d'impôts et taxes à impôts sur les bénéfices (*)	(3 858)	(2 910)
Impôt différé de CVAE (différences temporelles CVAE)	585	(3 516)
Rubrique Impôt de CVAE Compte de résultat consolidé	**(3 273)**	**(6 426)**

() Impact sans incidence sur le résultat net comptable.*

Impact sur l'impôt sur les bénéfices

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ
Impôt différé « IS » sur l'impôt différé de CVAE	(195)	1 172
Impôt sur les bénéfices	(10 059)	(5 737)
Rubrique Impôt sur les bénéfices Compte de résultat consolidé	**(10 254)**	**(4 565)**

Impact sur le résultat net comptable

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ
Impôt différé de CVAE (différences temporelles CVAE)	585	(3 516)
Impôt différé « IS » sur l'impôt différé de CVAE	(195)	1 172
Impact net sur le résultat net comptable	**390**	**(2 344)**

Les différents impôts ci-dessus modifient les comptes consolidés publiés en 2010 comme suit :

IMPACT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2010

Les impacts détaillés sur le compte de résultat 2010 sont les suivants :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010 PUBLIÉ	CORRECTION D'ERREUR	2010 RETRAITÉ
Actifs non courants	727 459	-	727 459
Actifs courants	152 542	-	152 542
Actifs destinés à être cédés	1 245	-	1 245
Total actif	**881 246**	**-**	**881 246**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010 PUBLIÉ	CORRECTION D'ERREUR	2010 RETRAITÉ
Capitaux propres (part du Groupe)	314 902	(2 344)	312 558
Intérêts minoritaires	29 961	-	29 961
Capitaux propres	**344 863**	**(2 344)**	**342 519**
Passifs non courants	248 472	2 344	250 816
Passifs courants	287 003	-	287 003
Passifs destinés à être cédés	907	-	907
Total passif	**881 246**	**-**	**881 246**

IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT 2010

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010 PUBLIÉ	CORRECTION D'ERREUR	2010 RETRAITÉ
Impôts et taxes	(23 750)	2 910	(20 840)
Résultat opérationnel courant	**47 821**	**2 910**	**50 731**
Résultat opérationnel	**(25 945)**	**2 910**	**(23 035)**
Résultat avant impôt	**(44 269)**	**2 910**	**(41 359)**
Impôt sur les bénéfices	(5 737)	1 172	(4 565)
Impôt de CVAE	-	(6 426)	(6 426)
Résultat après impôts	**(50 006)**	**(2 344)**	**(52 350)**
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(35)	-	(35)
Résultat net total	**(50 041)**	**(2 344)**	**(52 385)**
Dont part du Groupe	(58 054)	(2 344)	(60 398)
Dont part des minoritaires	8 013	-	8 013

IMPACT SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE 2010

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2010 PUBLIÉ	CORRECTION D'ERREUR	2010 RETRAITÉ
Résultat net total	**(50 041)**	**(2 344)**	**(52 385)**
Élimination de la charge (produit) d'impôt	5 737	5 254	10 991
Incidence de la variation de BFR	(698)	-	(698)
Impôts payés	(4 104)	(2 910)	(7 013)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**66 522**	**-**	**66 522**
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	**(24 825)**	**-**	**(24 825)**
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	**(13 857)**	**-**	**(13 857)**
Variation de la trésorerie	**28 740**	**-**	**28 740**
Trésorerie d'ouverture	**78 856**	**-**	**78 856**
Trésorerie de clôture	**107 596**	**-**	**107 596**

L'ensemble des tableaux ci-après tiennent compte de la correction d'erreur pour la présentation des montants indiqués au 31 octobre 2010.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode était appliquée aux sociétés SA du Casino de Grasse et SCI du Casino de Grasse jusqu'au 31 octobre 2010. Sur l'exercice en cours, ces sociétés ont été intégrées par mise en équivalence *(cf. note 3 « Évolution du périmètre de consolidation »)*.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe Partouche exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

1. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊTS SANS PERTE DE CONTRÔLE

Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient pas traitées par le référentiel IFRS jusqu'à l'adoption d'IAS 27 révisée applicable à compter du 1er novembre 2009 par le Groupe. Aussi, jusqu'au 31/10/2009, en l'absence de règles particulières, le Groupe Partouche avait conservé la méthode appliquée selon les textes français qui correspondait à l'approche de l'entité mère autorisée en IFRS ; en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressortait des états financiers avant l'acquisition, était comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. À compter du 1er novembre 2009, en application d'IAS 27 révisée, cette différence est désormais portée en déduction des capitaux propres consolidés.

2. COMPTABILISATION DES OPTIONS DE RACHAT SUR LES MINORITAIRES

Conformément aux normes IFRS, les options de rachats de minoritaires sont comptabilisés au passif du bilan en instruments financiers dérivés courants dans le poste « Dettes financières courantes ». En application des dispositions d'IAS 27 révisée la contrepartie liée à ces transactions futures entre actionnaires est comptabilisées en capitaux propres.

MÉTHODE DE CONVERSION

1. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « Écarts de conversion » inscrite dans l'état du résultat global.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. TRADUCTION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

3. PRINCIPAUX COURS DE CONVERSION

Les principaux taux de change appliqués hors zone euro sont les suivants :

DEVISES / EURO	TAUX CLÔTURE 31/10/2011	TAUX MOYEN 31/10/2011	TAUX CLÔTURE 31/10/2010	TAUX MOYEN 31/10/2010	TAUX CLÔTURE 31/10/2009	TAUX MOYEN 31/10/2009
USD Dollar US	**1,4001**	**1,39294**	1,3857	1,34716	1,48000	1,33163
CHF Franc suisse	**1,2191**	**1,24783**	1,3708	1,41292	1,51230	1,49346
TND Dinar tunisien	**1,95153**	**1,977353**	1,935551	1,895630	1,915716	1,83626
EGP Livre égyptienne	**8,349356**	**8,23048**	8,003119	7,47608	8,092914	7,40734
GBP Livre sterling	**0,8731**	**0,86788**	0,8686	0,86524	0,89375	0,86151

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

1. DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. En application de l'ancienne norme IFRS 3, sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition. La plupart des écarts d'acquisition ont été constatés à l'occasion d'opérations de croissance externe. Toutefois, à compter de l'exercice précédent, et en l'absence de changement de contrôle, cette différence est portée directement en déduction des capitaux propres en application d'IAS 27 révisée. Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et converti dans les états financiers consolidés selon les règles de conversion telles que définies précédemment.

D'autre part, les acquisitions opérées par le Groupe dans le domaine de l'Internet et de l'interactivité ont généré des écarts d'acquisition qui restent rattachés aux perspectives de développement du marché des jeux en ligne en France suite à la loi n° 2010-476 en date du 12 mai 2010. Il est rappelé que l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) a délivré l'autorisation d'exploitation du poker en ligne au Groupe Partouche en date effective du 25 juin 2010.

Lors de la cession d'une filiale, le montant de l'écart d'acquisition attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

2. TESTS DE PERTE DE VALEURS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de test de perte de valeur annuel ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Outre les indices de perte de valeur externes liés à l'environnement économique, le Groupe considère principalement l'évolution des indicateurs internes suivants : le produit brut des jeux, le chiffre d'affaires et l'Ebitda.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Le suivi de la valeur des écarts d'acquisition entre dans le champ d'application du paragraphe 135 de la norme IAS 36.

Les tests de perte de valeur effectués par le Groupe consistent en application de la norme IAS 36, à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession).

Comme évoqué dans le paragraphe relatif au changement d'estimation comptable intervenu en 2010, les modalités de détermination de la juste valeur ont du être révisées pour les tests de dépréciation réalisés en 2010. En effet, la juste valeur était déterminée par référence à des transactions de mar-

ché récentes sur des actifs similaires, en l'occurrence, pour les établissements casinotiers (représentant environ 90 % des écarts d'acquisitions comptabilisés), par l'utilisation d'un multiple du produit brut des jeux, principal indicateur de performance de l'activité casinotière. Compte tenu de l'absence de transactions comparables sur le marché, suffisamment récentes pour justifier de l'utilisation de ce multiple, ce dernier est progressivement devenu difficile à conforter. Le Groupe a donc décidé, pour la réalisation des tests de dépréciation, de ne plus fonder ses estimations sur la méthode de la juste valeur (qui utilise les multiples comparables), et de ne plus se référer qu'à la méthode de la valeur d'utilité, sauf exception justifiée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par ses actifs. Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sous la responsabilité de la direction générale du groupe sur un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, une valeur terminale qui correspond à la valeur de l'UGT à la fin de la période de projection explicite, a été calculée par capitalisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif, compte tenu d'un taux de croissance prévisionnel à long terme propre à chaque secteur d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels et la valeur terminale ont été actualisés à la date d'évaluation par l'utilisation d'un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital (CMPC), incluant une prime de risque par activité.

À l'issue des tests, en cas de pertes de valeur, la dépréciation est en priorité imputée sur les écarts d'acquisitions. Elle est inscrite sur la ligne « Dépréciations des actifs non courants » du résultat opérationnel non courant. En application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

3. SENSIBILITÉ DES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour chaque UGT, le Groupe effectue une analyse de sensibilité des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition sur les deux paramètres suivants :

- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance à l'infini utilisé dans les projections de flux de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en complément de la valeur de l'actif considéré.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Les immobilisations en cours correspondent aux actifs immobilisés pour lesquels la période d'acquisition ou de production n'est pas encore achevée et donc que le rendement initial attendu n'est pas atteint.

2. MÉTHODE ET DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Constructions - structures	20 à 50 ans
Constructions - fluides	15 à 20 ans
Constructions - aménagements	8 à 15 ans
Installations générales, agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnelles courants », ou en « Autres produits et charges opérationnelles non courants », suivant les principes décrits précédemment.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Dans cette rubrique, sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

2. ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3. PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ».

4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé « Autres actifs financiers non courants » dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- Si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres ;
- Si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de reversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type Sicav ou fonds communs de placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers et sont facile-

ment convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les dettes financières sont classées en passifs courants sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou règlementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés. La valorisation des instruments financiers est confortée par deux évaluations indépendantes.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt future, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans le résultat global.

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés non comptabi-

lisés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2. AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, le Groupe n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18 comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- produit net des jeux ;
- prestations de services.

Le chiffre d'affaires est constitué au moment où la prestation a lieu pour le produit net des jeux, ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de location, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

1. PRODUIT NET DES JEUX

Il correspond au produit brut des jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants, conformément au plan comptable casinotier. Le produit net des jeux est connu et comptabilisé au moment de la réalisation de la prestation.

2. PRESTATIONS DE SERVICES

Le chiffre d'affaires lié aux opérations de prestations de services comprend les produits liés aux activités de restauration, d'hébergement et de spectacle couvrant l'offre globale de services de loisirs offerts à la clientèle des établissements du Groupe en complément de l'offre de jeux.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location référencés au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit-bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat deux soldes intermédiaires au sein du « résultat opérationnel » : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant.

1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure où ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Cet indicateur utilisé par le Groupe permet de présenter un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet agrégat correspond au résultat opérationnel avant prise en compte de dépréciation d'écarts d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels non courants définis de la manière suivante : résultat net de cessions d'éléments d'actifs et les éléments inhabituels correspondants à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature, ou leur montant.

2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NON COURANT (RONC)

Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (Impairments), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'éléments d'actif et autres produits et autres charges opérationnels divers non courants non liés au cycle d'exploitation habituel.

COVENANTS : EBITDA CONSOLIDÉ

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement intervenu au cours du second semestre 2009, les covenants ont été redéfinis, de telle sorte qu'ils sont désormais établis à partir des comptes IFRS sur la base d'un nouvel agrégat : **Ebitda consolidé**, présenté en annexe dans la note relative aux dettes financières.

Cet agrégat est composé du solde des produits et charges composant le résultat opérationnel courant (tel que défini dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), à l'exclusion des amortissements (dotations et reprises) et des provisions (dotations et reprises) liés au cycle d'exploitation et des éléments ponctuels liés aux activités du Groupe inclus dans le résultat opérationnel courant mais exclu de l'Ebitda de par leur caractère exceptionnel.

La note 21 présente le passage du ROC à Ebitda.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Partouche, compte tenu de son organisation du reporting interne, considère que ses sociétés d'exploitation ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ses clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- secteur casinotier ;
- secteur hôtelier ;
- secteur pôle Interactive ;
- secteurs autres activités.

Cette présentation est donc celle retenue pour l'application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, applicable à compter du 1er novembre 2009.

Une information sectorielle géographique présente en annexe le chiffre d'affaires selon un découpage des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe.

- France ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde.

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (26 août 2009) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits, en fonction de leur échéance programmée, soit dans le poste « Autres passifs courants », soit dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé.

2. Le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste « Provisions courantes » du bilan consolidé. La provision pour jackpot est calculée à la date de clôture à partir du montant du jackpot affiché de toutes les machines qui disposent d'un système progressif, duquel sont soustraites les mises de démarrage ainsi que les économies de prélèvements estimées qui découleront du paiement du jackpot.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

NOTE 3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Groupe Partouche, établis au 31 octobre 2011, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 34.

Le tableau ci-après résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

	2011			2010			2009		
Nombre de sociétés	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER
Sociétés intégrées globalement	94	13	8	96	14	8	100	14	8
Sociétés intégrées proportionnellement	-	-	-	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	2	-	1	-	-	1	1	-	1
TOTAL	**96**	**13**	**9**	98	14	9	103	14	9

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉS	CONTRÔLE 2011	INTÉRÊT 2011	CONTRÔLE 2010	INTÉRÊT 2010	CONTRÔLE 2009	INTÉRÊT 2009
FORGES THERMAL	59,48	59,48	59,49	59,49	59,25	59,25
SIKB Belgique	-	-	100,00	100,00	100,00	99,90
SCI DE L'ARVE	100,00	99,91	100,00	99,89	100,00	99,88
CINEMA ELYSÉE PALACE	99,98	91,81	96,00	88,15	96,00	88,11
CASINO D'ANNEMASSE	99,91	99,91	99,89	99,89	99,88	99,88
CASINO DE PORT BARCARÈS	97,30	97,30	97,60	97,60	97,60	97,60
SCI LA TREMBLADE	100,00	99,04	100,00	70,06	100,00	70,06
CASINO DE LA TREMBLADE	99,03	99,03	69,76	69,76	69,76	69,76
CASINO DU HAVRE	100,00	100,00	99,99	99,99	99,99	99,99
CASINO DE CALAIS	90,10	90,10	90,05	90,05	90,05	90,05
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	89,56	89,56	89,41	89,41	89,41	89,41
HOTEL LYON HILTON	97,25	97,25	97,00	97,00	97,00	97,00
CASINO LA SEYNE-SUR-MER	-	-	97,66	97,65	97,66	97,65
SIKB IMMO	100,00	100,00	-	-	-	-
SLUIS	-	-	60	59,94	60	59,94
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	-	-	100	100	100	100
GRAND CASINO DE LYON	97,25	97,25	97	97	97	97

SORTIE DE PÉRIMÈTRE

Au début du premier semestre 2011, Groupe Partouche a cédé les sociétés de Casino Sluis (Pays-Bas) et du Casino de Saint-Nectaire. Ces sociétés sont déconsolidées au 1er novembre 2010, elles étaient traitées en IFRS 5 « Actifs Passifs destinés à être cédés au 31 octobre 2010 ».

Au cours du premier semestre 2011, la société Casino des Sablettes à La Seyne-sur-Mer a été liquidée.

Au cours du second semestre 2011, Groupe Partouche a procédé à une cession partielle d'actifs de la société SIKB (Belgique). Cette opération s'est traduite par la cession de la société SIKB détenant la licence d'exploitation associée. Groupe Partouche ayant transféré les actifs au sein de la société SIKB Immo ainsi formée suite à l'opération.

IMPACT SUR LA PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2011 DU PASSAGE D'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE À MISE EN ÉQUIVALENCE DES SOCIÉTÉS DE GRASSE

À la fin de l'exercice 2011, le Groupe s'est trouvé confronté à la non-délivrance, par les dirigeants des sociétés du Casino de Grasse et de la SCI de Grasse, des comptes annuels de ces deux sociétés jusqu'alors intégrées proportionnellement dans les comptes consolidées du Groupe.

Cette situation a conduit le Groupe à constater une perte de contrôle sur ces deux sociétés, et à par conséquent décider de consolider ces deux sociétés par mise en équivalence sur la base des derniers comptes obtenus, à savoir ceux du 1er semestre clos le 30 avril 2011.

L'impact de la mise en équivalence du Casino et de la SCI de Grasse sur le compte de résultat se présente comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINO GRASSE	SCI DE GRASSE	TOTAL 2010	TOTAL 2011
Chiffre d'affaires	**771**	**7**	**778**	**-**
Achats et charges externes	(308)	(42)	(350)	-
Impôts et taxes	(47)	-	(47)	-
Charges de personnel	(483)	-	(483)	-
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(68)	(3)	(71)	-
Autres charges et produits opérationnels courants	(72)	35	(37)	-
Résultat opérationnel courant	**(206)**	**(3)**	**(209)**	**-**
Résultat opérationnel non courant	**(509)**	**(115)**	**(624)**	**-**
Résultat opérationnel	**(714)**	**(119)**	**(833)**	**-**
Résultat financier	**(2)**	**-**	**(2)**	**-**
Résultat avant impôt	**(716)**	**(119)**	**(835)**	**-**
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultat après impôt	**(716)**	**(119)**	**(835)**	**-**
Résultat des sociétés mises en équivalence (2011)	**-**	**-**	**-**	**(7)**

NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2009	**4 762**	**12 989**	**7 272**	**25 023**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(2 387)	(6 258)	(4 807)	(13 451)
Valeur nette au 31 octobre 2009	**2 375**	**6 731**	**2 466**	**11 572**
Acquisitions	1 394	1	416	1 811
Cessions	-	-	(128)	(128)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	(68)	(153)	(4)	(226)
Écart de conversion	-	-	35	35
Virements et mises au rebut	37	-	(112)	(75)
Dotations/Reprises aux amortissements	(1 088)	(118)	(424)	(1 630)
Valeur brute au 31 octobre 2010	**6 125**	**12 837**	**7 479**	**26 441**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(3 475)	(6 376)	(5 230)	(15 081)
Valeur nette au 31 octobre 2010	**2 650**	**6 460**	**2 249**	**11 359**
Acquisitions	1 172	-	818	1 989
Cessions	-	-	(127)	(127)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(1)	-	(1)
Passage d'intégration proportionnelle à mise en équivalence (*)	-	-	(5)	(5)
Écart de conversion	-	-	43	43
Virements et mises au rebut	105	-	(407)	(301)
Dotations/Reprises aux amortissements	(1 369)	(148)	(651)	(2 168)
Valeur brute au 31 octobre 2011	**7 402**	**12 836**	**7 801**	**28 039**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2011	(4 844)	(6 524)	(5 881)	(17 249)
Valeur nette au 31 octobre 2011	**2 559**	**6 312**	**1 920**	**10 790**

() Casino de Grasse et SCI de Grasse.*

NOTE 5. ÉCARTS D'ACQUISITION

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Écart d'acquisition net hors dépréciation de l'exercice	336 702	408 103	420 809
Dépréciation de l'exercice	(7 843)	(71 149)	(8 686)
TOTAL	**328 859**	**336 954**	**412 123**

La dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisée au titre de l'exercice 2011, s'élève à 7,8 M€. Pour les UGT casinotières, la dépréciation constatée sur l'exercice 2011 s'élève à 4,3 M€ sur la base de la valeur d'utilité.

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Casinos	303 872	308 186	356 373
Hôtels	6 553	6 553	9 024
Interactive	6 737	8 436	21 615
Autres	11 696	13 778	25 112
TOTAL	**328 859**	**336 954**	**412 123**

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2010	**336 954**
Diminutions	(252)
Dépréciation (Impairments) (*)	(7 843)
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2011	**328 859**

dont :

DIMINUTIONS (HORS DÉPRÉCIATIONS)	**(252)**
SIKB	(252)

DÉPRÉCIATIONS (*)	**(7 843)**
Casino Andernos	(2 358)
Casino Arcachon	(1 956)
Partouche Images	(963)
Partouche Technologies	(736)
Cannes Balnéaires	(1 830)

() Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des actifs non courants » dans l'agrégat « Résultat opérationnel non courant ».*

ÉCARTS D'ACQUISITION PAR SOCIÉTÉS

Les tests effectués sur les écarts d'acquisition du Groupe au 31 octobre 2011 ont entraîné la comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de 7 843 K€ telle que détaillée dans le tableau précédent.

La ventilation des écarts d'acquisition nets des dépréciations cumulées au 31 octobre 2011 supérieurs à 10 M€ est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010
Casino La Grande Motte	33,2	33,2
Casino Divonne	30,7	30,7
Casino Bandol	30,6	30,6
Casino Pornichet	30,1	30,1
Casino Annemasse	27,2	27,2
Casino Hyères	26,4	26,4
Casino Pornic	19,3	19,3
Casino Roche-Posay	16,9	16,9
Casino Ostende	15,3	15,3
Casino Plouescat	12,9	12,9
SOUS-TOTAL	**243**	**243**
Autres entités (cumul)	86	94
TOTAL	**329**	**337**

INFORMATION SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les tests effectués par le Groupe ont été réalisé par actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie sur la base des données budgétaires 2012 et les prévisions les plus récentes préparées par les secteurs opérationnels. Ces prévisions sont établies par chaque secteur opérationnel, en s'appuyant sur leurs objectifs financiers et les principales hypothèses clés suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à long terme retenu dans le calcul de la valeur terminale, Ebitda, dépenses d'investissements, environnement concurrentiel, environnement réglementaire, évolution des technologies et niveau des dépenses commerciales.

Les principales hypothèses utilisées sont présentées dans le tableau ci-après :

SECTEURS OPÉRATIONNELS	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME	BÉTA SECTORIEL PONDÉRÉ	PRIME DE MARCHÉ
	2011	2011	2011	2011
Casinos	6,5 %	2 %	0,62	5 %
Hôtels	10 %	2,4 %	0,95	5 %
Interactive	10,5 %	2,2 %	0,86	5 %
Autres activités	6,7 %	2 %	0,86	5 %

SENSIBILITÉ DES TESTS

Les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé, notamment la sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini, ont été réalisées. Elles n'ont pas fait apparaître de situations dans laquelle la valeur recouvrable des principales UGT deviendrait inférieure à leur valeur comptable, à l'exception des principales UGT sensibles mentionnées ci-après :

UGT	IMPACT EN M€ D'UNE AUGMENTATION ½ POINT DU			
	TAUX ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	
	+1/2 POINT	-1/2 POINT	+1/2 POINT	-1/2 POINT
Casino Grande Motte	(3,3)	4,1	3,7	(3)
Casino Andernos	(1,1)	1,4	1,3	(1)
Casino Arcachon	(0,5)	0,6	0,6	(0,5)
Casino Hyères	(0,6)	5,3	4,9	(0,3)
Casino Bandol	(2,8)	3,6	3,4	(2,6)
Casino Val-André	(0,3)	0,7	0,7	(0,3)
Casino Ostende	(0,8)	2,1	1,9	(0,6)
Casino Coutainville	(0,8)	1,1	1,0	(0,7)
Hôtel 3.14	(0,8)	0,9	0,8	(0,7)

Les chiffres présentés traduisent les résultats des tests de sensibilité, sachant :

- qu'un impact négatif représente une dépréciation complémentaire, compte tenu de la variation de la valeur recouvrable de l'UGT au regard de sa valeur comptable ;
- qu'un impact positif traduit la variation favorable de la valeur recouvrable de l'UGT.

Les données prévisionnelles présentes dans le plan d'affaires *(cf. « Prévisions et objectifs de la société » mentionnée au chapitre 13 du rapport annuel)* sont globalement cohérentes avec celles utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Elles ont été élaborées dans l'optique d'évaluer la capacité du Groupe à faire face à ses engagements, sur la base d'hypothèses prudentes.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2009	**38 516**	**491 865**	**192 501**	**105 879**	**828 760**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(5 314)	(210 527)	(148 762)	(77 796)	(442 399)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2009	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2009	**33 202**	**281 338**	**43 739**	**28 083**	**386 362**
Acquisitions	72	4 702	12 216	5 207	22 197
Cessions	(1)	(1 261)	(3 636)	(1 927)	(6 824)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	(333)	(4 703)	(2 523)	(891)	(8 450)
Écart de conversion	29	685	1 320	330	2 364
Virements et mises au rebut	158	383	(1 702)	(1 775)	(2 939)
Dotations/Reprises aux amortissements (*)	(525)	(19 367)	(9 474)	(3 169)	(32 536)
Dépréciations de l'exercice (Impairments) (*)	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31 octobre 2010	**38 440**	**491 672**	**198 176**	**106 823**	**835 111**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2010	(5 839)	(229 895)	(158 236)	(80 965)	(474 935)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2010	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2010	**32 601**	**261 777**	**39 940**	**25 858**	**360 176**
Acquisitions	19	6 605	13 198	9 870	29 691
Cessions	(4)	(2 827)	(6 728)	(3 426)	(12 986)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	(924)	(3)	(927)
Passage d'intégration proportionnelle à mise en équivalence ❖	-	(209)	(331)	(713)	(1 253)
Écart de conversion	(15)	691	1 848	309	2 834
Virements et mises au rebut	(158)	(3 866)	570	(780)	(4 234)
Dotations/Reprises aux amortissements (*)	(605)	(18 524)	(8 655)	(1 658)	(29 441)
Dépréciations de l'exercice (Impairments) (*)	-	-	-	-	-
Valeur brute au 31 octobre 2011	**38 282**	**492 065**	**205 809**	**112 079**	**848 235**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2011	(6 444)	(248 419)	(166 891)	(82 623)	(504 376)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2011	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2011	**31 838**	**243 647**	**38 918**	**29 456**	**343 859**

❖ *Casino de Grasse et SCI de Grasse.*

() Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des immobilisations » dans l'agrégat « Résultat opérationnel courant ».*

Constructions :

L'évolution principale du poste concerne les travaux de rénovation et d'aménagements des établissements du Groupe dont pour les principaux contributeurs : le Casino Palm Beach pour 1 066 K€, le Casino du Val-André pour 463 K€, le pôle de Juan-les-Pins pour 2 318 K€.

Installations techniques :

Les principales acquisitions de l'exercice concernent le renouvellement du parc de machines à sous avec un investissement de 9 141 K€ réparti sur l'ensemble des casinos du Groupe.

Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions des autres immobilisations corporelles concernent une hausse des immobilisations en cours dont les variations sont indiquées dans le paragraphe suivant.

Les autres acquisitions sont principalement réalisée pour 622 K€ à l'Hôtel Aquabella, pour 408 K€ au Casino d'Aix-en-Provence et 369 K€ au Casino de Dieppe.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Autres immobilisations corporelles » intègre des immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 7 579 K€ à la clôture de l'exercice et concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 5 510 K€ (notamment pour le Pasino de la Grande Motte 3 881 K€ et pour le Pasino de La Ciotat 1 629 K€), et sur le Casino de Royat pour 1 171 K€.

NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillées dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2010	QUOTE-PART RÉSULTAT	ÉCART DE CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE (*)	2011
Participations dans des sociétés mises en équivalence	3	-	(18)	21	(3)	-
Provision pour quote-part de situations nettes négatives (*)	(467)	(510)	-	-	(503)	**(1 013)**
TOTAL	**(464)**	**(510)**	**(18)**	**21**	**(506)**	**(1 013)**
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-

() La provision intègre au 31 octobre 2011 la quote-part de situation nette des sociétés du pôle de Grasse suite au passage de ces sociétés de l'intégration globale à la mise en équivalence au cours de l'exercice (cf. note 3). Par ailleurs, l'évolution du poste est indiquée en note 16.*

Situation financière relative aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Total actifs	1 729	869	8 307
Total dettes	4 422	2 570	7 483
TOTAL ACTIF NET	**(2 693)**	**(1 701)**	**824**

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Total chiffre d'affaires	952	327	34 812
Total résultat net	(53)	(118)	804

Informations relatives aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	% DE DÉTENTION 2011	ACTIFS NETS 2011	RÉSULTAT NET 2011	ACTIFS NETS 2010	RÉSULTAT NET 2010	ACTIFS NETS 2009	RÉSULTAT NET 2009
Casino international de Madrid	**17,85 %**	**(1 666)**	**(35)**	(1 701)	(118)	(1 574)	(300)
Palais de la Méditerranée (Nice) ❖	**100 %**	**-**	**-**	-	-	2 385	(8 227)
Fairplayers	**0 % - Sortante 2010**	**-**	**-**	-	-	13	4
Société française d'invest. hôtel et casino	**0 % - Sortante 2009**	**-**	**-**	-	-	-	13 070
Hôtel du Palais de la Méditerranée	**0 % - Sortante 2009**	**-**	**-**	-	-	-	(3 741)
Casino de Grasse	**Entrante 2011 (IP à MEE)**	**(568)**	**(7)**	-	-	-	-
SCI du Casino de Grasse	**Entrante 2011 (IP à MEE)**	**(460)**	**(10)**	-	-	-	-
TOTAL		**(2 693)**	**(53)**	**(1 701)**	**(118)**	**824**	**(804)**

❖ *Le Casino du Palais de la Méditerranée est passé en date du 31 octobre 2009 d'une consolidation par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale. Par conséquent, le résultat 2009 est traité selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs et passifs ont été repris à compter de cette date selon la méthode de l'intégration globale.*

NOTE 8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Titres de participations non consolidés	2 772	2 711 (*)	506
Autres actifs financiers	1 726	1 873	2 505
Autres actifs financiers non courants	**4 498**	**4 584**	**3 011**

() Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2010, le Groupe Partouche a pris une participation de 18 % du capital de la société du Casino de Saint-Julien pour 2 224 K€.*

Titres de participation non consolidés

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	VALEUR BRUTE 2011	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE 2011	VALEUR NETTE 2010	VALEUR NETTE 2009
Sociétés non consolidées détenues à + de 50 %	406	(406)	-	-	8
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	234	(142)	91	24	24
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	3 738	(1 057)	2 680	2 687	474
TOTAL	**4 378**	**(1 606)**	**2 772**	**2 711**	**506**

Échéances des autres actifs financiers nets non courants

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Titres immobilisés non courants	37	-	37
Prêts au personnel	176	176	-
Prêts, cautionnements et autres créances	1 829	1 219	610
Créances rattachées à des participations	351	351	-
MONTANT BRUT	**2 392**	**1 746**	**647**
Provision	(666)	(351)	(316)
MONTANT NET	**1 726**	**1 396**	**331**

NOTE 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Créances sur l'État (1)	4 171	7 767	9 012
Autres créances non courantes (2)	1 474	1 980	5 871
Autres actifs non courants	**5 645**	**9 747**	**14 883**

(1) Au 31 octobre 2011, le poste « Créances sur l'État » enregistre pour 4,1 M€ un carry back constaté par Groupe Partouche SA. Les créances sont effectives, le montant total attribué est ventilé selon l'échéancier suivant :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Ventilation carry back Groupe Partouche	4 101	-

(2) Le poste « Autres créances non courantes » enregistre :

- pour 3 230 K€ sur groupe Partouche SA la créance relative à la cession de Société française de casinos (SFC) à la société Tête dans les nuages (TDN), provisionnée en intégralité. Au 31 octobre 2011, le Groupe a reclassé en créances non courantes, la part à plus d'un an de la créance sur cession des titres du pôle SFC à TDN. La part à moins d'un an quant à elle est classée en actif courant dans le poste « Clients et autres débiteurs » à hauteur de 170 K€ ;
- pour 1 200 K€ sur Européenne de casino la créance relative aux cessions des casinos de Saint-Honoré pour 800 K€ et de Saint-Nectaire pour 400 K€ provisionnés à hauteur de 200 K€.

NOTE 10. STOCKS ET ENCOURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Stocks – Solides	755	723	727
Stocks – Liquides	1 803	2 004	1 925
Stocks – Autres achats consommés	193	214	226
Stocks – En cours de production	87	87	85
Stocks – Produits finis et intermédiaires	66	50	-
Stocks – Stocks de marchandises	759	859	738
MONTANT BRUT	**3 662**	**3 937**	**3 701**
Provision	(132)	(97)	(129)
MONTANT NET	**3 531**	**3 840**	**3 572**

NOTE 11. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Clients	19 453	22 065	22 372
Provisions sur clients	(8 914)	(8 538)	(8 043)
Autres débiteurs	36 562	36 314	28 061
Provisions sur autres débiteurs	(23 766)	(22 458)	(12 282)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	**23 335**	**27 383**	**30 108**

DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Fournisseurs – Avances et acomptes	1 219	1 220	867
Créances sur personnel – Avances et acomptes	102	91	113
Créances sur organismes sociaux	390	512	547
Créances fiscales – Hors impôt sur les bénéfices	4 638	4 846	5 904
Comptes courants – Actif	15 264	15 032	7 069
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Créances sur cessions de titres	170	1 134	1 067
Autres créances	11 779	11 599	10 476
Produits à recevoir divers	2 999	1 881	2 018
TOTAL DES AUTRES DÉBITEURS	**36 561**	**36 314**	**28 061**

Au 31 octobre 2011, les créances courantes sur cessions de titres correspondent pour leur totalité à une créance de 170 K€ représentant le solde courant à recevoir sur la cession du pôle SFC *(cf. note 9)*.

Le poste « Autres créances » enregistre notamment 6,8 M€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et pour lequel une procédure est en cours. Cette créance est provisionnée intégralement.

Le poste « Provision sur autres débiteurs » comprend, à hauteur de 2,3 M€, la provision comptabilisée par Compagnie européenne de casinos vis-à-vis d'une société étrangère, et à hauteur de 8,3 M€ la provision du compte courant de Groupe Partouche SA sur la société Casino de Beaulieu, devenu « hors Groupe » (société déconsolidée au 31 octobre 2010).

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	2011
Intérêts courus / Créances et prêts	36	44	6	-	50
Prêts au personnel	194	175	261	(292)	144
Prêts, cautionnements	699	591	86	(78)	599
Créances sur l'État	5 899	4 735	1 249	(90)	5 894
Charges constatées d'avance	8 016	7 258	504	(87)	7 676
TOTAL VALEUR BRUTE	**14 844**	**12 803**	**2 106**	**(547)**	**14 363**
Provision / Dépréciation	0	(44)	(6)	-	(50)
VALEUR NETTE	**14 844**	**12 759**	**2 100**	**(547)**	**14 313**

NOTE 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociables	42 649	2 797	2 131
Disponibilités	89 380	104 814	76 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**132 029**	**107 611**	**78 866**

La trésorerie du Groupe est notamment alimentée par les casinos qui, à la clôture de chaque mois, doivent disposer sur un compte bancaire dédié d'un montant équivalent au prélèvement sur les jeux *(cf. note 20 « Dettes d'impôts courants »)*.

En outre, la réglementation, attachée au secteur casinotier suisse, n'autorise pas ces établissements à déplacer leur trésorerie disponible, sauf en cas de versement de dividendes. Cela concerne deux casinos du Groupe (Casino du Lac Meyrin et Casino de Crans-Montana) qui disposent à la clôture d'une trésorerie nette des prélèvements de 20,7 M€ au 31 octobre 2011 (12,3 M€ au 31 octobre 2010).

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	132 029	107 611	78 866
Trésorerie passive	(59)	(26)	(21)
Neutralisation provision pour dépréciation	-	11	11
Trésorerie du tableau de flux	**131 970**	**107 596**	**78 856**

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Sicav de trésorerie	42 649	2 739	2 061
Fonds communs de placement	-	69	79
Intérêts courus / Sicav & FCP	-	-	2
Provision pour dépréciation	-	(11)	(11)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**42 649**	**2 797**	**2 131**

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Banques	78 517	93 023	65 353
Caisses	10 732	11 771	11 364
Intérêts à recevoir	131	20	18
Disponibilités	**89 380**	**104 814**	**76 735**

TRÉSORERIE NETTE DES PRÉLÈVEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 029	107 611	78 866
- Prélèvements jeux	- 34 157	- 32 929	- 36 104
= Trésorerie nette des prélèvements	97 872	74 682	42 762

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Montant du capital social	193 631 182 €	163 640 414 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	96 815 591	81 820 207	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €	2 €

Le 5 mai 2011, Groupe Partouche a initié deux augmentations de capital pour un montant total de 30 596 993 euros, selon les modalités suivantes :

- Augmentation de capital réservée à la société Butler Capital Partners et le FCPR France Private Equity III (dont la société Butler Capital Partners est la société de gestion) par émission de 12 124 500 actions nouvelles à un prix d'émission de 2,05 € (dont une prime d'émission de 0,05 € par action), soit 24 855 225 € dont 606 225 € de prime d'émission ;
- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 2 870 884 actions nouvelles à un prix d'émission de 2 €, soit 5 741 768 €.

L'opération n'a pas été suivie par l'actionnaire de référence de la société, Financière Partouche.

À l'issue de l'opération, Financière Partouche, l'actionnaire de référence détient 66,45 % du capital de Groupe Partouche contre 80,83 % précédemment, FCPR détient, suite à son entrée dans le capital, 12,99 % du Capital.

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2011. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Actions propres au coût historique	168 767	168 767	168 767
Provision	-	(131 776)	(109 352)
Total actions propres	**168 767**	**36 991**	**59 415**
Nombre d'actions propres détenues	19 166	19 166	19 166

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, a acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de Groupe Partouche SA, pour un montant total de 168 767 euros.

Les actions propres sont présentées en diminution des réserves de consolidation pour un montant de 168 767 euros.

RÉSERVES CONSOLIDÉES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Écart de réévaluation	(42 663)	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	156 168	235 201	236 067
Réserve légale	8 619	8 619	8 620
Réserves de consolidation Groupe	1 003	(17 002)	911
Autres réserves Groupe	13 657	13 657	13 655
Réserves consolidées	**136 784**	**197 812**	**216 590**

La variation du poste « Réserves consolidées » comprend principalement à hauteur de 60 M€ l'affectation du résultat négatif du Groupe N-1.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Réserves hors Groupe	20 810	20 806	19 254
Réserves de conversion hors Groupe	2 329	1 143	(199)
Résultat hors Groupe	8 989	8 013	9 863
Intérêts minoritaires	**32 128**	**29 961**	**28 917**

NOTE 15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, du départ volontaire du salarié à la retraite, et sur la base des hypothèses suivantes :

AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Taux d'actualisation	3,28 %	2,70 %	3,5 %
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taux de provision charges sociales	42 %	42 %	42 %

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Provision début d'exercice	9 913	8 371	6 748
Charge nette de l'exercice	205	1 889	1 721
Utilisation	(612)	(260)	(98)
Variation de périmètre	(2) (**)	(86)	-
Total engagements envers le personnel	**9 505**	**9 913**	**8 371**
dont provision non courante	9 463	9 889	8 285
dont provision courante (*)	41	24	86

() La part de provision courante est incluse dans le poste « Autres provisions courantes » du bilan consolidé.*
*(**) La sortie de périmètre concerne le cinéma Elysée Vichy traité en IFRS 5 à la clôture.*

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2010	DOTATIONS	REPRISES NON UTILISÉES	REPRISES UTILISÉES	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	SOCIÉTÉS SORTIES	2011
Provisions pour litiges	3 282	2 911	1 105	-	(460)	22	-	-	**3 578**
Provisions pour risque fiscal	-	(7)	3	-	(7)	-	-	55	**44**
Provisions sur situation nette des sociétés mises en équivalence (*)	467	510	-	-	-	-	503	-	**1 013**
Autres provisions non courantes	1 724	965	1 032	(16)	(217)	-	(39)	-	**1 725**
TOTAL	**5 473**	**4 377**	**2 140**	**(16)**	**(684)**	**22**	**464**	**55**	**6 360**

() La provision intègre au 31 octobre 2011 la quote-part de situation nette des sociétés du pôle de Grasse suite au passage de ces sociétés de l'intégration globale à la mise en équivalence au cours de l'exercice. (cf. note 2). Par ailleurs, le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.*

PROVISIONS COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2010	DOTATION	REPRISE NON UTILISÉE	REPRISE UTILISÉE	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2011
Provisions pour jackpot	1 510	611	607	-	(545)	1	(4)	-	**670**
Autres provisions courantes	3 101	1 375	1 000	(12)	(544)	(5)	(33)	-	**1 780**
TOTAL	**4 611**	**1 985**	**1 607**	**(12)**	**(1 089)**	**(4)**	**(38)**	**-**	**2 450**

() Le poste « Autres provisions courantes » inclus la part à moins d'un an de la provision pour engagements envers le personnel pour 41 K€.*

NOTE 17. DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

Pour l'ensemble de cette note, se référer au chapitre 4.1 « Risques financiers » du rapport annuel.
Pour le risque de liquidité, se référer au chapitre 4.1.1 « Risque de liquidité ».

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

	PART COURANTE 2011	PART NON COURANTE 2011	TOTAL 2011	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010	PART COURANTE 2009	PART NON COURANTE 2009	TOTAL 2009
Emprunts bancaires	23 594	246 829	270 423	140 066	158 847	298 913	7 661	298 621	306 282
Intérêts courus / Emprunts	7	-	7	8	-	8	12	-	12
Crédit bail retraité	-	-	-	-	-	-	701	-	701
Comptes bancaires créditeurs	59	-	59	26	-	26	24	-	24
Sous-total : dettes bancaires	**23 660**	**246 829**	**270 489**	**140 100**	**158 847**	**298 947**	**8 398**	**298 621**	**307 019**

	PART COURANTE 2011	PART NON COURANTE 2011	TOTAL 2011	PART COURANTE 2010	PART NON COURANTE 2010	TOTAL 2010	PART COURANTE 2009	PART NON COURANTE 2009	TOTAL 2009
Autres emprunts et dettes	0	30 504	30 504	-	25 408	25 408		100 281	100 281
Participation des salariés	927	4 392	5 319	855	4 965	5 820	600	6 195	6 795
Dépôt et cautionnements	6	112	118	5	246	251	-	405	405
Dette sur titres de participation	-	4	4	-	963	963	-	963	963
Valorisation des couvertures de taux	2 294	3	2 297	3 075	2 139	5 214	3 115	3342	6 457
TOTAL	**26 887**	**281 844**	**308 731**	**144 035**	**192 568**	**336 603**	**12 113**	**409 807**	**421 920**

Un crédit syndiqué de 267 M€ constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe.

La part courante des emprunts bancaires ici présenté tient compte, le cas échéant, de la part du cash flow excédentaire consolidé affectée au remboursement anticipé du crédit en application du contrat. *(cf. ci-après paragraphe « Variations du poste emprunts bancaires » et paragraphe 5.2 du chapitre 4.1.1 « Risques financiers – Risque de liquidité »)*. Il n'y a aucun cash flow excédentaire à reverser au titre de l'exercice 2011.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche envers Groupe Partouche SA et les intérêts qu'elle génère pour un total de 30,5 M€, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et ses avenants du 30 septembre 2005 et 30 décembre 2009.

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	TOTAL	-1 AN	1 À 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	270 423	23 594	246 829	-
Intérêts courus / Emprunts	7	7	-	-
Crédit-baux retraités	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	59	59	-	-
Autres emprunts et dettes	30 504	-	30 504	-
Participations des salariés	5 319	927	2 856	1 536
Dépôts et cautionnements	118	6	35	77
Dette sur titres de participation	4	-	4	-
Valorisation des couvertures de taux	2 297	2 294	3	-
TOTAL	**308 731**	**26 887**	**280 231**	**1 613**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2010	TOTAL	-1 AN	1 À 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	298 913	140 066	158 847	-
Intérêts courus / Emprunts	8	8	-	-
Crédit-baux retraités	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	26	26	-	-
Autres emprunts et dettes	25 408	-	-	25 408
Participations des salariés	5 820	855	4 850	115
Dépôts et cautionnements	251	5	164	82
Dette sur titres de participation	963	-	963	-
Valorisation des couvertures de taux	5 214	3 075	2 139	-
TOTAL	**336 603**	**144 035**	**166 963**	**25 605**

Suite à l'accord signé le 25 janvier 2011 avec le pool bancaire, le profil d'amortissement du crédit syndiqué a été modifié *(cf. paragraphe ci-dessous « Variation du poste emprunts bancaires »)*, ce qui explique la réduction de la part à moins d'un an par rapport à l'exercice précédent.

Il n'existe plus de dette en devises.

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2010	CHANGEMENT DE MÉTHODE D'INTÉGRATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	2011
Emprunts bancaires	306 282	298 913	(31)		**(28 459)**	**270 423**

Un crédit syndiqué de 267 M€ constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 et le 19 décembre 2011 par avenants au contrat, mentionné dans le chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité ». Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 267 168 000 euros ;
- **Modalités de remboursement :**

L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2012	1 940 000	20 000 000	-	21 940 000
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	-	35 000 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	90 145 000	165 228 000
TOTAL	**97 023 000**	**80 000 000**	**90 145 000**	**267 168 000**

- **Taux d'intérêt :**

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros.

Tranche B : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an.

Tranche C : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

■ Garanties

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. Les niveaux de ratio à respecter ont été revus au cours du premier semestre de l'exercice 2011 afin de tenir compte de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

R1 RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,8x au 31 octobre 2011 ;
- 3,8x au 30 avril 2012 ;
- 3,9x au 31 octobre 2012.

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 RATIO DE COUVERTURE DES CHARGES FIXES :

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2011 ;
- 1x au 30 avril 2012 ;
- 1x au 31 octobre 2012.

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée et majorée de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

R3 RATIO D'ENDETTEMENT :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,2x au 31 octobre 2011 ;
- 3,2x au 30 avril 2012 ;
- 3,1x au 31 octobre 2012.

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette retraitée signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche)

2. LIMITE D'INVESTISSEMENTS

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle évoquée ci-dessous, s'élève à 30 M€.

3. LIMITE D'ENDETTEMENT

L'endettement du Groupe doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 294 M€ au 31 octobre 2011 ;
- 283 M€ au 30 avril 2012 ;
- 267 M€ au 31 octobre 2012.

Le non-respect des ratios financiers, des limites d'investissements ou d'endettement entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2011 puis 20 % au-delà, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche), au-delà d'un seuil de 15 000 000 euros majoré :

- du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) ;
- du montant non utilisé d'une franchise exceptionnelle de 26 000 000 euros, dans les conditions décrites ci-dessous :

Afin de permettre la réalisation du programme des Pasinos de La Grande Motte et La Ciotat, une somme de 26 000 000 euros, nommée franchise exceptionnelle, a

été soustraite du mécanisme de reversement du cash flow excédentaire consolidé au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2010.

Pour les exercices 2011, 2012 et 2013 seul le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle sera soustraite du cash flow excédentaire consolidé. Cette franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro au 31 octobre 2014.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

Concernant le risque de taux, se référer au chapitre 4.1.2 « Risque de taux ».

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2011	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2011	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2010	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2010	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2009	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2009
Emprunts à taux fixe	31	160 031	343	100 343	391	100 391
Emprunts à taux variable	270 392	110 392	298 570	198 570	305 892	205 892
Emprunts bancaires à la clôture	**270 423**	**270 423**	**298 913**	**298 913**	**306 282**	**306 282**
Taux d'intérêt moyen fixe	3,35 %	6,11 %	3,41 %	7,49 %	4,15 %	7,49 %
Taux d'intérêt moyen variable	4,78 %	5,07 %	4,91 %	5,22 %	4,56 %	4,85 %
Taux d'intérêt moyen pondéré à la clôture	**4,78 %**	**5,69 %**	**4,91 %**	**5,98 %**	**4,56 %**	**5,68 %**

À la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente la quasi totalité des emprunts.

Compte tenu de la forte exposition à la variabilité des taux et pour se protéger du risque de hausse de taux une couverture a été mise en place en mai 2007, soit un swap annulable de 100 M€ à 4,25 % à échéance juillet 2012. Après avoir fonctionné favorablement jusqu'en janvier 2009, cette couverture est actuellement pénalisante depuis la forte baisse des taux de marché. En septembre 2011, une nouvelle couverture de 60 M€ a été mise en place pour couvrir l'Euribor 1M soit un swap à 1 % à échéance 31 juillet 2012.

Enfin, en octobre a été souscrit un tunnel de 50 M€ à départ décalé au 31 juillet 2012 et à échéance 31 octobre 2014 pour se protéger des fluctuations de taux futures : les bornes sont de 0,9 % - 1,99 %.

Depuis la clôture de l'exercice, deux autres couvertures par swap de taux ont été contractées :

- le premier de 40 M€ au départ 31 décembre 2011 et à une échéance 31 octobre 2013 à 1 % ;
- le deuxième de 30 M€ au départ 31 juillet 2012 à échéance 31 octobre 2015 à 1,35 %.

ENDETTEMENT NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Emprunts bancaires et crédits-baux retraités	270 423	298 913	306 983
Intérêts courus	7	8	12
Emprunts et dettes financières divers	30 504	25 408	108 444
Instruments financiers actifs	(102)	-	-
Instruments financiers passifs	2 297	5 214	6 457
Concours bancaires	59	26	24
Endettement brut	**303 188**	**329 569**	**421 920**
Trésorerie nette des prélèvements *(cf. note 13)*	**97 872**	**74 682**	**42 762**
Endettement net	**205 316**	**254 887**	**379 158**

NOTE 18. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	-	2	653
Dettes fiscales	645	1 021	1 363
Autres dettes	447	650	570
Produits constatés d'avance - part non courante	5 703	8 398	8 474
Total autres passifs non courants	**6 795**	**10 071**	**11 060**
Produits constatés d'avance - part courante	1 865	1 821	1 971
Total autres passifs courants	**1 865**	**1 821**	**1 971**

Les produits constatés d'avance sont principalement composés de subventions d'investissements.

NOTE 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Clients, avances & acomptes reçus	6 104	6 893	6 697
Dettes fournisseurs	19 671	21 059	27 938
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 904	5 152	3 785
Personnel	5 298	5 874	5 916
Participation des salariés	5 229	6 096	4 256
Organismes sociaux	8 754	8 381	7 819
Congés payés	18 401	18 199	18 077
Prélèvements à employer	4 533	4 093	3 431
Comptes courants passifs & associés	646	6 202	5 966
État TVA	3 239	3 216	3 694
État charges à payer	8 946	8 891	11 989
Divers	13 834	10 974	12 964
TOTAL	**100 560**	**105 030**	**112 532**

NOTE 20. DETTES D'IMPÔTS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
État - Prélèvements jeux	34 157	32 929	36 104
État - Impôt sur les bénéfices	385	1 203	515
TOTAL	**34 543**	**34 132**	**36 619**

NOTE 21. PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À L'EBITDA AU 31 OCTOBRE 2011

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2011	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2011
Chiffre d'affaires	464 304	-	464 304
Achats et charges externes	(144 725)	(55)	(144 780)
Impôts et taxes	(19 442)	(1)	(19 443)
Charges de personnel	(203 619)	635	(202 984)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(44 825)	44 825	-
Autres produits & charges opérationnels - Courants	(11 617)	3 086	(8 531)
Passage du ROC à Ebitda	**40 076**	**48 490**	**88 566**

PASSAGE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À EBITDA AU 31 OCTOBRE 2010

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ROC 2010 RETRAITÉ	RETRAITEMENT RECLASSEMENT	EBITDA 2010 RETRAITÉ
Chiffre d'affaires	478 126	-	478 126
Achats et charges externes	(146 410)	118	(146 292)
Impôts et taxes	(20 840)	(27)	(20 868)
Charges de personnel	(206 384)	3 040	(203 344)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(47 140)	47 140	-
Autres produits & Charges opérationnels - Courants	(6 620)	(2 607)	(9 227)
Passage du ROC à Ebitda	**50 731**	**47 665**	**98 395**

NOTE 22. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs d'activités présentés sont fondés sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs d'activités. Le Groupe est géré en quatre secteurs :

- le secteur casinotier qui regroupe les activités d'exploitation de jeux, de restauration et de spectacles ;
- le secteur hôtelier qui regroupe les métiers spécialisés dans les activités d'hébergement ;
- le secteur Interactive qui regroupe l'ensemble des activités concourrant à l'organisation et l'exploitation des jeux sur des supports médias (Internet, TV…) ;
- le secteur « Autres activités du Groupe » inclue notamment celle de Groupe Partouche SA, tête de groupe, et l'ensemble des autres activités secondaires.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Chacune des colonnes des tableaux ci-après, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS	CASINOS	HÔTELS	INTERACTIVE	AUTRES	TOTAL
	2011	2011	2011	2011	2011
Chiffre d'affaires	417 710	34 593	6 932	5 070	464 304
Achats et charges externes	(106 130)	(12 425)	(12 354)	(13 816)	(144 725)
Impôts et taxes	(16 165)	(1 698)	(431)	(1 148)	(19 442)
Charges de personnel	(173 039)	(15 849)	(7 176)	(7 554)	(203 619)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(35 098)	(3 379)	(2 345)	(4 003)	(44 825)
Autres produits & charges opérationnels courants	(12 897)	995	2 108	(1 823)	(11 617)
Résultat opérationnel courant	**74 380**	**2 237**	**(13 266)**	**(23 274)**	**40 076**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS		HÔTELS		INTERACTIVE		AUTRES		TOTAL	
	2010 RETRAITÉ	2009	2010 RETRAITÉ	2009	2010 RETRAITÉ	2009	2010 RETRAITÉ	2009	2010 RETRAITÉ	2009
Chiffre d'affaires	431 557	406 071	31 917	32 594	7 529	7 498	7 123	6 830	478 126	452 993
Achats et charges externes	(109 305)	(102 783)	(11 533)	(11 522)	(11 194)	(9 201)	(14 379)	(17 224)	(146 410)	(140 731)
Impôts et taxes	(17 538)	(22 417)	(1 679)	(1 971)	(501)	(217)	(1 122)	(1 408)	(20 840)	(26 014)
Charges de personnel	(177 093)	(172 254)	(15 347)	(14 026)	(6 387)	(6 582)	(7 557)	(7 511)	(206 384)	(200 373)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(37 655)	(35 439)	(3 601)	(4 183)	(1 718)	(1 404)	(4 166)	(4 539)	(47 140)	(45 565)
Autres produits & charges opérationnels courants	(7 552)	(13 684)	551	(449)	2 704	1 741	(2 322)	1 117	(6 620)	(11 274)
Résultat opérationnel courant	**82 414**	**59 494**	**307**	**443**	**(9 567)**	**(8 165)**	**(22 422)**	**(22 735)**	**50 731**	**29 036**

ÉLÉMENTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉPARTIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	ACTIFS SECTORIELS		DONT MEE	
	2011	2010	2011	2010
CASINOS	673 345	694 225	-	-
HÔTELS	50 152	53 325	-	-
INTERACTIVE	18 500	19 640	-	-
AUTRES	133 379	114 056	-	-
TOTAL	**875 376**	**881 246**	**-**	**-**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PASSIFS SECTORIELS	
	2011	2010
CASINOS	160 107	165 371
HÔTELS	12 456	12 018
INTERACTIVE	7 168	6 131
AUTRES	328 051	355 207
TOTAL	**507 782**	**538 727**

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS SECTORIELS AVEC LES ÉTATS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010
Passifs sectoriels	507 782	538 727
Capitaux propres	367 594	342 519
TOTAL PASSIF	**875 376**	**881 246**

ÉLÉMENTS DE FLUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
CASINOS	(209)	(238)	(21 474)	(18 051)	39 238	79 916
HÔTELS	(2)	(18)	(2 031)	(1 594)	3 241	5 911
INTERACTIVE	(1 375)	(2 285)	(1 070)	(1 063)	4 116	15 213
AUTRES	(88)	(569)	(3 929)	(717)	8 234	15 101
TOTAL	**(1 674)**	**(3 110)**	**(28 505)**	**(21 426)**	**54 828**	**116 142**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	%	2010	%	2009	%
France	393 682	84,8 %	406 204	85,0 %	382 290	84,4 %
Europe (hors France)	69 114	14,9 %	69 505	14,5 %	68 530	15,1 %
Étranger	1 508	0,3 %	2 417	0,5 %	2 172	0,5 %
TOTAL	**464 304**	**100,0 %**	**478 126**	**100,0 %**	**452 993**	**100,0 %**

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Il est rappelé que le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 octobre 2010 avait bénéficié de l'impact de la mesure fiscale de séparation du barème de prélèvement pour les jeux traditionnels et les machines à sous (loi n° 2010-476).

Cette mesure rétroactive au 1er novembre 2008 avait eu un double impact sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2010 :

- Prise en compte de l'impact de la séparation des barèmes pour l'exercice 2010 soit une économie de prélèvement de 9,6 M€ ;
- Comptabilisation d'un produit sur chiffre d'affaires relatif à l'exercice 2009 du fait de la rétroactivité de la loi, d'un montant de 9,9 M€.

Le premier impact est récurrent, mais le second est exceptionnel et il y a donc lieu de le neutraliser pour rendre les exercices 2010 et 2011 comparables.

NOTE 23. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Achats de matières	44 745	44 258	43 406
Redevances de crédit-bail mobilier	229	91	193
Locations immobilières	11 080	12 651	12 193
Locations mobilières	7 641	7 921	6 913
Entretien & maintenance	11 005	10 494	9 978
Primes d'assurance	1 322	1 549	1 894
Personnel extérieur	2 709	2 528	1 983
Honoraires	15 435	18 798	19 145
Publicité	28 390	24 614	23 131
Missions & réceptions	2 676	2 837	2 409
Frais de poste & télécommunications	3 058	3 643	3 765
Services bancaires	3 424	3 623	3 623
Charges de sous-traitance	11 589	11 707	10 847
Divers	1 420	1 694	1 251
TOTAL	**144 725**	**146 410**	**140 731**

NOTE 24. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Salaires	143 690	143 825	142 021
Charges sociales	55 280	57 013	54 629
Participation des salariés	4 648	5 546	3 724
TOTAL	**203 619**	**206 384**	**200 373**

EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
France	4 808	4 981	5 125
Étranger	598	623	645
TOTAL	**5 406**	**5 604**	**5 770**

2 393 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Cadres	960	984	991
Agents de maîtrise	320	316	312
Employés	3 881	4 046	4 225
Ouvriers	245	257	242
TOTAL	**5 406**	**5 604**	**5 770**

NOTE 25. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Résultat net de cession des éléments d'actifs	494	(226)	(76)
Variations des provisions d'actifs courants	(4 588)	(3 008)	(412)
Variations des provisions passif	(1 941)	3 018	(2 770)
Charges et produits opérationnels divers courants	(5 582)	(6 404)	(8 016)
Total	**(11 617)**	**(6 620)**	**(11 274)**

Au titre de 2011, le poste « Charges et produits opérationnels divers courants » intègre notamment :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011
Charges spécifiques aux cahiers des charges	(12 198)
Dégrèvement d'impôts – Abattements manifestation artistique de qualité	1 137
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	1 837
Autres charges et produits	3 642
Total charges et produits opérationnels divers courants	**(5 582)**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Résultat net de cession des éléments d'actifs	994	-	3 371
Charges et produits opérationnels divers	(5 534)	(283)	(1 854)
Total	**(4 540)**	**(283)**	**1 517**

NOTE 26. RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Coût de l'endettement	(15 987)	(17 361)	(19 209)
Coût de la couverture de taux	(3 018)	(3 564)	(1 587)
Produit des placements	1 105	550	1 150
Frais financiers nets	**(17 899)**	**(20 374)**	**(19 646)**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	3 019	1 243	(4 383)
Coût de l'endettement financier (a)	**(14 880)**	**(19 131)**	**(24 029)**
Gains de change	1 695	3 055	2 094
Perte de change	(388)	(384)	(2 072)
Autres	699	(513)	(1)
Dotations et reprises financières	(488)	(1 351)	(948)
Autres produits et charges financiers (b)	**1 519**	**807**	**(927)**
RÉSULTAT FINANCIER (a+b)	**(13 361)**	**(18 324)**	**(24 956)**

Le coût de l'endettement s'est réduit en raison :

- de la réduction de l'avance d'actionnaire de Financière Partouche, consécutivement à sa participation à l'augmentation de capital réalisée en août 2010 ;
- de l'augmentation de la trésorerie notamment induite par les deux augmentations de capital de mai 2011.

La légère augmentation des taux d'intérêt sur l'exercice a été globalement compensée par les baisses successives des marges sur le crédit de Groupe Partouche actées en février et juin 2011.

La variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré un produit de 3,0 M€, du fait essentiellement du raccourcissement de la période de couverture attachée au swap annulable à échéance 31 juillet 2012.

NOTE 27. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté une ressource de 57,4 M€ contre une ressource de 66,5 M€ en 2010 ; les flux 2011 sont principalement marqués par :

- une capacité d'autofinancement avant variation du BFR, intérêts financiers et impôts de 80,9 M€ contre 91,6 M€ en 2010 retraité, ce recul étant en grande partie lié à la présence en 2010 d'un produit exceptionnel sur chiffre d'affaires, non récurrent, de 9,9 M€ au titre de l'exercice précédent ;
- une variation du besoin en fonds de roulement favorable pour 6,3 M€ (défavorable à hauteur de -0,7 M€ en 2010), induite par :
 - une réduction de -4,4 M€ du besoin à l'actif (dont notamment une baisse du poste « Clients »),
 - au passif une évolution favorable de 1,9 M€ ;
- une réduction de 1,4 M€ des intérêts versés ;
- une augmentation des impôts payés de 6,8 M€ (-13,8 M€ / 2011 vs -7,1 M€ / 2010 retraité), qui s'explique pour 5,9 M€ par l'impôt sur les sociétés et pour 0,9 M€ par la hausse de la CVAE entre les deux exercices.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un emploi de trésorerie de -26,5 M€, en augmentation par rapport à 2010 (besoin de -24,8 M€), essentiellement constitué par le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles de -28,5 M€, où sont notamment enregistrés :

- les constructions, aménagements et installations techniques pour -10,7 M€, où figurent des travaux de maintenance, rénovation répartis sur l'ensemble du Groupe, parmi lesquels les plus importants concernent l'ensemble Casino-Hôtel de Juan-les-Pins pour -2,2 M€, et les décaissements relatifs à la construction du Pasino de La Grande Motte pour -1,0 M€ ;
- les achats de machines à sous pour -9,1 M€.

À l'inverse, les cessions d'actifs immobiliers ont permis de générer 2,1 M€ de ressources, et les cessions de sociétés consolidées 1,2 M€.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie de financement représentent un emploi de -7,6 M€ (-13,9 M€ en N-1), résultant des trois éléments suivants :

- la double augmentation de capital réalisée courant mai 2011 a permis un apport de trésorerie de 30,6 M€ ;
- le flux de remboursement d'emprunts a atteint -29,6 M€, dont -25,9 M€ attachés au crédit syndiqué (-20,0 M€ au

titre de l'échéancier en place, -3,1 M€ de remboursement par anticipation issu de cessions et -2,9 M€ via le mécanisme de reversement du cash flow excédentaire) ;

- les dividendes versés aux minoritaires pour -8,6 M€.

Le cumul de ces flux et l'incidence de la variation des taux de change, positive pour 1,1 M€, se traduisent sur l'exercice par une augmentation de trésorerie de 24,4 M€.

NOTE 28. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ	2009
Résultat avant impôt	15 581	(41 359)	(3 726)
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	(6 787)	(9 226)	(3 774)
Charge d'impôts différés	(3 467)	4 661	2 606
Charge impôts CVAE	(3 273)	(6 426)	-
Charge totale d'impôt	**(13 527)**	**(10 991)**	**(1 169)**
Charge totale d'impôts, hors charge d'impôts CVAE (*)	(10 254)	(4 565)	(1 169)
Taux effectif d'imposition hors charges d'impôts CVAE	**65,81 %**	**-11,04 %**	**31,37 %**

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 2010 RETRAITÉ	2009
Résultat consolidé avant impôts	**15 581**	**(41 359)**	**(3 726)**
Taux courant d'imposition France	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**(5 194)**	**13 785**	**1 242**
Différences temporaires	(293)	1 892	(741)
Différences permanentes	14 774	10 444	19 219
Incidences des opérations de consolidation	(9 421)	(9 237)	(18 311)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(23 619)	(32 881)	(24 112)
Incidence de l'intégration fiscale	14 980	16 565	19 189
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	(2 323)	(11 783)	1 814
Utilisation de reports déficitaires non constatés	971	6 706	430
Crédit impôt et autres	(128)	(57)	102
Charge totale d'impôts, hors charge d'impôts CVAE (*)	**(10 254)**	**(4 565)**	**(1 169)**
Résultat consolidé avant impôts	**15 581**	**(41 359)**	**(3 726)**
Taux apparent d'imposition du Groupe	**65,81 %**	**-11,04 %**	**31,37 %**

() La charge d'impôt du Groupe sur les exercices 31 octobre 2011 et 2010, dans la justification de la preuve d'impôt ne tient pas compte du retraitement de CVAE (cf. note 2).*

En France, Groupe Partouche SA a constitué deux pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

- Groupe Partouche SA : (Groupe Partouche SA, Baratem, CDTH, Cannes Balnéaire, Casino d'Evaux-les-Bains, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande Motte, Casino de Palavas, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de Saint-Amand, Casino du

Touquet – Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie européenne de casinos, Développement baie de Kernic, Casino de Bourbon Lancy, Eden Beach Casino, Grand Casino de Bandol, Grands Hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, Sathel, SEK, Société du casino d'Arcachon, Société de brasserie et casino Les Flots Bleus, Holding Garden Pinède, Aquabella, Casino Palm Beach, SCI des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Casino Val-André, Sinoca, Casino de Lydia Investissement, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, STTH Divonne, Société du Grand Casino d'Annemasse, SCI de l'Arve, Société Casino Hauteville-Lompnes, Hôtel international de Lyon et Grand Casino de Lyon, Partouche Spectacles & Événements, Casino de Cabourg, SCI Vittel et Contrexéville, Partouche Immobilier, Partouche Technologies, Partouche Tournois (*), Partouche interactive(*), Casino du Palais de la méditerranée, Société d'exploitation du Casino de Divonne (*), Partouche Gaming France(*).

() Sociétés entrées dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupe Partouche SA au 1er novembre 2010*

- Casino de Vichy et cinéma du Casino de Vichy.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010 RETRAITÉ	2009
Impôts différés actifs	2 379	4 639	2 397
Impôts différés passifs	(34 356)	(33 911)	(33 180)
Impôts différés nets	**(31 977)**	**(29 272)**	**(30 783)**

IMPACT DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présentée à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2011, sur une ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé comme exposé en note 2 « Jugements et estimations comptables », paragraphe « Correction d'erreur : traitement comptable de la CET ».

DÉFICITS REPORTABLES

Les impôts différés actifs liés aux déficits reportables sont reconnus et activés uniquement lorsque le caractère recouvrable de ces déficits a été déterminé.

Au 31/10/2011, le montant total de l'impôt relatif aux déficits reportables non activés s'élève à 26,7 M€ (sociétés françaises).

Au 31 octobre 2011, les actifs d'impôts différés sur reports déficitaires concernent à hauteur de 5 M€ le déficit du pole d'intégration fiscal Groupe Partouche SA.

Pour apprécier l'activation dans les comptes consolidés au 31 octobre 2011 de ce déficit reportable, le Groupe a procédé à une analyse sur la base du budget prévisionnel 2012 et des bénéfices imposables futurs des sociétés du pôle d'intégration fiscal 2012.

Les données prévisionnelles prises en compte dans cette analyse sont les mêmes que celles utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés : elles proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis sous la responsabilité de la direction générale du Groupe.

EN MILLIONS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	DÉFICIT REPORTABLE	QUOTITÉ IMPUTABLE MOINS UN AN	QUOTITÉ IMPUTABLE PLUS D'UN AN
Pôle d'intégration fiscale Groupe Partouche	14,2	8,2	6
Intérêt de sous capitalisation Pôle intégration fiscale	0,5	0,5	-
Cannosta	1,7	-	1,7

NOTE 29. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE

Engagements donnés au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2010	2009
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Engagements liés au programme d'investissement des Pasinos : Pasino de la Grande Motte	9 511	9 511	-	-	0	0
TOTAL	**9 511**	**9 511**	**-**	**-**	**0**	**0**

Engagements reçus au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	2010	2009
Engagements reçus sur marché	188	0	0
TOTAL	**188**	**0**	**0**

Les engagements déclarés ici concernent la rénovation du Casino de Royat et la construction du Pasino de la Grande Motte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

Engagements donnés au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2010	2009
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	270 159	23 410	246 749	-	298 399	305 525
Obligations en matière de location-financement (autres que crédit bail)	270	174	96	-	476	599
TOTAL	**270 429**	**23 584**	**246 845**	**-**	**298 875**	**306 124**

Engagements reçus au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	2010	2009
Autres engagements	4 400	4 400	3 400
TOTAL	**4 400**	**4 400**	**3 400**

Les engagements reçus pour 4 400 K€ représentent le solde de la dette de la Société française de casinos pour 3 400 K€ et la dette de la société du Casino de Saint-Honoré-les-Bains pour 1 000 K€.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Engagements donnés au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2010	2009
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	62 051	7 191	22 614	32 246	62 565	69 581
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406	-	1 406	-	1 406	1 406

EN MILLIERS D'EUROS	2011	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2010	2009
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Autres obligations (Avals et cautions)	8 129	-	8 129	-	8 114	6 890
Traites et effets émis	352	352	-	-	707	577
Garantie de passif	-	-	-	-	-	-
Autres engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	42 449	7 119	17 769	17 562	34 559	36 685
TOTAL	**114 387**	**14 662**	**49 918**	**49 808**	**107 351**	**115 139**

Engagements reçus au 31 octobre 2011 :

EN MILLIERS D'EUROS	2011	2010	2009
Avals et cautions	275	275	275
Garantie de passif	-	-	-
TOTAL	**275**	**275**	**275**

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan.

NOTE 30. PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le montant consolidé global des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et de surveillance de Groupe Partouche SA s'établit à 1 908 974 euros, et aucun jeton de présence n'a été perçu par les membres du conseil de surveillance. Ces éléments de rémunérations constituent uniquement des avantages à court terme.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Prestations avec la Financière Partouche SA

Groupe Partouche SA loue à Financière Partouche SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 277 423 euros pour l'exercice 2010-2011.

Groupe Partouche SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de 100 M€ de Financière Partouche SA qui du fait de l'augmentation de capital réalisée le 13 août 2010 a été réduite de 74 591 686 euros. Le solde, depuis cette date, s'élève à 25 408 314 euros. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2010-2011, une charge d'intérêts financiers de 957 257 euros.

Groupe Partouche a un compte courant créditeur avec la Financière Partouche de 5 095 627 euros au 31 octobre 2011 qui a généré une charge d'intérêts de 105 813 euros.

Accord d'investissement conclu avec la SA Financière Partouche et Butler Capital Partners (BCP)

Un accord d'investissement a été conclu le 19 avril 2011 afin de définir les modalités d'entrée de BCP dans le capital de la société, en concertation avec l'actionnaire majoritaire la SA Financière Partouche. Cet accord a abouti à la réalisation en mai 2011 de deux opérations d'augmentation de capital décrites en note 14.

Prestations avec la société Shal & Co

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du Groupe Partouche pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2010-2011 a été de 506 900 euros.

Prestations avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding SA est une société contrôlée et présidée par M. Isidore Partouche, qui apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses. La rémunération provisionnée à ce titre pour l'exercice 2010-2011 a été de 380 441 euros.

Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2010-2011 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 31. ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

Postérieurement à la clôture 2011, Groupe Partouche a cédé le Cinéma Elysée Palace de Vichy. Cela a conduit le Groupe à considérer au 31 octobre 2011 les actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010, Groupe Partouche, postérieurement à la clôture, a cédé deux sociétés : le Casino de Saint-Nectaire et Casino Sluis (Pays-Bas).

BILAN ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Actifs non courants	2 728	966	NA
Cinéma de Vichy	2 728	-	
Saint-Nectaire	-	673	
Sluis	-	292	
Actifs courants	40	278	NA
Cinéma de Vichy	40	-	
Saint-Nectaire	-	53	
Sluis	-	226	
Total actifs destinés à être cédés	**2 768**	**1 245**	**NA**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Passifs non courants	2 008	416	NA
Cinéma de Vichy	2 008		
Saint-Nectaire	-	136	
Sluis	-	280	
Passifs courants	652	490	NA
Cinéma de Vichy	652		
Saint-Nectaire	-	265	
Sluis	-	225	
Total passifs destinés à être cédés	**2 660**	**907**	**NA**

DÉTAIL DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2011	2010	2009
Immobilisations incorporelles	-	360	NA
Immobilisations corporelles	135	606	NA
Autres actifs financiers non courants	48	-	NA
Impôts différés	1	-	-
Autres Actifs non courants	2 544	-	-
Actifs non courants	**2 728**	**966**	**NA**

NOTE 32. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ ET OPÉRATIONS EN COURS

Le programme de construction de trois Pasinos dans le Sud de la France a été réduit dans son ampleur, avec les évolutions par site suivantes :

- La construction en cours du Pasino de La Grande Motte doit s'achever avant l'été, pour un montant budgeté (construction et agencements) de 18 M€ ;
- Le futur Pasino de La Ciotat fait l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire ; le montant prévision-

nel de la construction sera donc revu à la baisse et son chiffrage connu ultérieurement ; le début des travaux est attendu pour fin 2012 ;

- Le projet de Pasino à Bandol est abandonné du fait de la déclaration de non-constructibilité du terrain ; le casino actuel fera l'objet d'une rénovation qui ne devrait pas dépasser 10 M€ et devrait débuter fin 2012 également.

Par ailleurs et postérieurement à la clôture, a été réalisée la cession de la société Cinéma de l'Elysée Palace (Vichy), comptabilisée en IFRS 5 « Actifs - Passifs destinés à être cédés » au 31 octobre 2011.

Comme détaillé au chapitre 4.1.1, la société a signé l'avenant n° 3 au crédit syndiqué le 19 décembre 2011.

NOTE 33. RISQUE DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être exposé aux risques de liquidité, de taux et de change. L'appréciation de l'exposition du Groupe à ces risques et leur gestion sont décrites aux chapitres 4.1.1 « Risque de liquidité », 4.1.2 « Risque de taux », et 4.1.3 « Risque de change ».

NOTE 34. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA GROUPE PARTOUCHE	France				Mère
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
CASINOS					
SA CASINO DE SAINT-AMAND	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100	100	100	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,9	61,9	61,9	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	-	-	100	IG
SA FORGES THERMAL	France	59,48	59,49	59,25	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100	100	100	IG
SA JEAN METZ	France	100	100	100	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,1	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,83	91,83	91,78	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	France	100	100	100	IG
SA NUMA	France	100	100	100	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	97,25	97	97	IG
PALM BEACH CASINO	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	99,9	99,9	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,9	98,9	98,9	IG
SA SATHEL	France	99,86	99,86	99,86	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,87	99,87	99,86	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,39	99,39	99,38	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,88	99,88	99,87	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100	100	100	IG
CASINO DE PORNIC	France	100	100	100	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,79	99,79	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,7	98,7	98,65	IG
CASINO DE SALIES-DE-BÉARN	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	France	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	France	100	100	100	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	-	100	100	IG
CASINO D'EVAUX-LES-BAINS	France	100	100	100	IG
CASINO DE SAINT-HONORÉ	France	-	-	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100	100	100	IG
CASINO D'OOSTENDE	Belgique	99,98	99,98	99,98	IG
CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,99	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,7	89,7	89,7	IG
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	France	89,56	89,41	89,41	IG
CASINO DE HYÈRES	France	99,9	99,9	99,9	IG
CASINO DE VAL-ANDRÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97	97	97	IG
CASINO DE BANDOL	France	100	100	100	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	40	40	40	IG
SA LYDIA	France	97,30	97,6	97,6	IG
CASINO DU HAVRE	France	100	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA TRINITÉ	France	100	100	100	IG
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	100	100	100	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINO DE DIVONNE	France	98,7	98,7	98,7	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,91	99,89	99,88	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100	100	100	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57	57	57	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	99,03	69,76	69,76	IG
CASINO DE DINANT	Belgique	100	100	100	IG
CASINO TABARKA	Tunisie	99,89	99,89	84,9	IG
HÔTELS					
SA ELYSÉE PALACE HÔTEL	France	91,7	91,7	91,65	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	97,25	97	97	IG
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	France	99,66	99,66	99,65	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	99,79	IG
HÔTEL 3.14	France	99,99	99,99	99,99	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	France	100	100	100	IG
HÔTEL COSMOS	France	100	100	100	IG
SARL SINOCA	France	100	100	100	IG
PÔLE INTERACTIVE					
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	95,99	95,99	95,99	IG
QUARISMA	France	91,26	91,26	76,93	IG
PARTOUCHE PRODUCTION	France	72,42	72,42	72,42	IG
PARTOUCHE TECHNOLOGIES	France	96	96	96	IG
PARTOUCHE IMAGE	France	72,44	72,44	72,44	IG
PARTOUCHE TOURNOIS (ex Partouche Gammon)	France	96	96	96	IG
WORLD SERIES OF BACKGAMMON	Grande Bretagne	96	96	96	IG
APPOLONIA FRANCE	France	67,2	67,2	67,2	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	Gibraltar	96	96	96	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	Gibraltar	96	96	96	IG
PARTOUCHE BETTING	Malte	96	96	96	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA	Malte	96	96	96	IG
PARTOUCHE GAMING FRANCE	France	96	96	-	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE DIVONNE	France	96	96	-	IG
AUTRES					
SA CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA CHM	France	86,89	86,89	86,84	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	France	100	100	100	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,66	91,66	91,61	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,63	91,63	91,59	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97	97	97	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,9	99,9	99,9	IG
SA SIKB (*)	Belgique	-	100	99,9	IG
SARL SEK	France	99,87	99,87	99,86	IG
SCI EDEN BEACH CASINO	France	99,87	99,87	99,86	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	99,88	IG
CAFÉ CARMEN	France	-	-	99,95	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE (T)	France	-	-	99,99	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	France	100	100	100	IG
EUROPÉENNE DE CASINO HOLDING	France	100	100	100	IG
BELCASINOS	Belgique	100	100	100	IG
CASINO CHAUDFONTAINE	Belgique	99,9	99,9	99,98	IG
SCI GAFA	France	89,81	89,81	89,81	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	Etats-Unis	100	100	100	IG
SCI MIAMI (T)	France	-	-	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100	100	100	IG
SCI LES JARRES	France	100	100	100	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2011	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2010	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
HOLDING LUDICA	France	100	100	100	IG
GIE EUROP GESTION COMPANY	France	100	100	100	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE (T)	France	-	-	100	IG
SCI JMB	France	100	100	100	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	-	97,65	97,65	IG
VZW	Belgique	100	100	100	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHÂTEAU	France	71,76	71,76	71,76	IG
CINÉMA ELYSÉE VICHY	France	91,81	88,15	88,11	IG
CASINO SLUIS NV	Pays-Bas	-	59,94	59,94	IG
SCI DE L'ARVE	France	99.91	99,89	99,88	IG
SCI LA TREMBLADE	France	99,04	70,06	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100	100	100	IG
PARTOUCHE SPECTACLES	France	100	100	100	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	99,99	IG
GROUPEMENT DE MOYEN DES CASINOS	France	100	100	100	IG
GIE IMCJC	France	100	100	100	IG
INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS	Belgique	19	19	-	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREXÉVILLE (T)	France	-	-	100	IG
SIKB IMMO (*)	Belgique	100	-	-	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
CASINOS					
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,85	17,85	17,63	ME
SA CASINO DE GRASSE ❖	France	49,74	49,74	49,73	ME en 2011 IP avant
AUTRES					
SCI DU CASINO DE GRASSE ❖	France	49,77	49,77	49,77	ME en 2011 IP avant

() Courant second semestre, Groupe partouche a procédé à une cession partielle d'actifs de la société SIKB (Belgique), cette opération s'est traduite par la cession de la société SIKB et la licence d'exploitation associée. Groupe Partouche ayant conservé les actifs au sein de la société SIKB Immo ainsi formée suite à l'opération.*

❖ À l'issue de l'exercice, comme indiqué en note 3, les deux sociétés du Casino de Grasse sont consolidées par mise en équivalence. Au 31 octobre 2010, ces deux sociétés étaient consolidées par intégration proportionnelle.

(T) Transmission universelle de patrimoine 2010.

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2011

BILAN ACTIF (VALEURS NETTES) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010	2009
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**2.1 / 2.2**			
Concessions, brevets, droit sim.		393	439	390
Fonds commercial		72 928	73 004	73 081
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	191	18
Immobilisations corporelles	**2.1 / 2.2**			
Terrains		67	67	67
Constructions		2 863	3 151	3 438
Installations techniques		11	0	131
Autres immobilisations corporelles		845	983	1 106
Immobilisations en cours		35	15	15
Avances et acomptes		0	0	0
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	544 430	538 161	565 904
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	-
Prêts	2.5	37	50	63
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	176	161	160
Total actif immobilisé		**621 785**	**616 221**	**644 373**
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises		96	204	43
Avances et acomptes sur commandes		19	319	6
Clients et comptes rattachés	2.5	71	80	9
Autres créances	2.4 / 2.5	206 382	211 267	287 480
Valeurs mobilières placement		41 031	1 025	848
Disponibilités		1 221	19 676	1 036
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	2 139	1 595	1 475
Total actif circulant		**250 958**	**234 166**	**290 899**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		687	1 436	2 186
Écarts de conversion actif		235	222	299
TOTAL GÉNÉRAL		**873 665**	**852 046**	**937 756**

BILAN PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010	2009
Capital social ou individuel (dont versé : 193 631) (1)	2.13	193 631	163 640	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Écarts de réévaluation (2)		-	-	-
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Réserves réglementées (3)		-	-	-
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		152 285	231 318	232 184
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		3 162	(79 033)	(866)
Capitaux propres	**2.12**	**426 405**	**393 252**	**394 840**
Provisions pour risques	2.4	313	301	378
Provisions pour charges	2.4	-	-	-
Provisions pour risques et charges		**313**	**301**	**378**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (5)	2.6	267 168	296 280	305 470
Emprunts et dettes financières divers	2.6	25 431	26 390	100 982
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	1 956	980	7 666
Dettes fiscales et sociales	2.6	2 858	2 892	2 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	80	80	80
Autres dettes	2.6	149 432	131 850	125 511
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	21	21	20
TOTAL (4)		**446 946**	**458 493**	**542 538**
Écarts de conversion passif		-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		**873 665**	**852 046**	**937 756**
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		294	294	294
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)				
Écart de réévaluation libre				
Réserve de réévaluation (1976)				
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		177 083	277 499	149 455
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		0	3 197	7 387

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010	2009
Ventes de marchandises		330	111	132
Production vendue services		13 981	14 293	13 538
Chiffre d'affaires net	2.14	**14 311**	**14 405**	**13 670**
Production immobilisée		0	0	876
Subvention d'exploitation		0	1	25
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (7)		592	457	703
Autres produits		0	0	1
Total produits d'exploitation (2)		**14 903**	**14 863**	**15 274**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		232	272	101
Variation de stock (marchandises)		108	(161)	31
Autres achats et charges externes (6bis)		13 191	10 659	14 338
Impôts, taxes et versements assimilés		424	402	418
Salaires et traitements		3 670	3 469	3 261
Charges sociales		1 448	1 461	1 332
Dotations aux amortissements et prov. / Immobilisations		1 624	1 641	1 688
Dotations aux provisions / Actif circulant		19	46	0
Autres charges		1	3	2
Total charges d'exploitation		**20 717**	**17 793**	**21 171**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(5 814)**	**(2 930)**	**(5 896)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		29	31	31
Perte supportée ou bénéfice transféré		0	0	1
Produits financiers de participation (5)	2.16	32 290	26 991	26 419
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		0	1	1
Autres intérêts et produits assimilés (5)		7 432	10 365	11 167
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 473	3 286	7 416
Différences positives de change		35	1	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		78	4	10
Total produits financiers		**41 307**	**40 648**	**45 013**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières amortissements, provisions		24 084	70 311	32 707
Intérêts et charges assimilés (6)		21 861	61 341	24 767
Différences négatives de change		3	21	24
Total charges financières		**45 948**	**131 673**	**57 499**
RÉSULTAT FINANCIER		**(4 641)**	**(91 025)**	**(12 485)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**(10 425)**	**(93 924)**	**(18 352)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		162	35	25
Produits exceptionnels sur opérations en capital		692	235	2 926
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0	407

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2011	2010	2009
Total produits exceptionnels		**854**	**270**	**3 358**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		67	20	1 103
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		275	225	3 958
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		1 904	1 700	0
Total charges exceptionnelles		**2 246**	**1 945**	**5 061**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	**(1 392)**	**(1 675)**	**(1 703)**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(14 980)	(16 565)	(19 189)
Total des produits		**57 093**	**55 812**	**63 676**
Total des charges		**53 931**	**134 845**	**64 542**
BÉNÉFICE OU PERTE		**3 162**	**(79 033)**	**(866)**
(2) Dont produits de locations immobilières		582	582	628
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		162	35	24
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures		12	20	979
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		38 824	37 046	37 156
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		4 350	42 961	9 357
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		28	16	1
(7) Dont transfert de charges		585	457	568

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2011 dont le total est de 873 665 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 57 093 K€ et dégageant un résultat bénéficiaire de 3 162 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

Groupe Partouche a réalisé, courant mai, une opération financière à deux volets comprenant :

- Une augmentation de capital réservée d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 24,9 M€ souscrite par Butler Capital Partners (BCP) et le FCPR France Private Equity III (dont BCP est la société de gestion) ;
- Une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 5,7 M€ entièrement souscrite par les actionnaires minoritaires.

Cette opération financière a permis de lever des fonds pour un montant brut de 30,6 M€.
Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.
Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 2002.10 ;
- le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (règlement n° 9903) ;
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983.

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 %
- Fluides : 24 %
- Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

CONSTRUCTIONS :	LINÉAIRE	20 À 50 ANS
INSTALLATIONS, MATÉRIEL :	LINÉAIRE	3 À 8 ANS
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS :	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
MATÉRIEL MANIFESTATION :	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT :	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE :	LINÉAIRE	2 À 5 ANS

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...) ;
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité ;
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

Les titres apportés, lors de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne, ont été repris à leurs valeurs comptables.

1.4 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. À la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 TRÉSORERIE

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

La restructuration opérée en fin d'exercice 2009 portant sur un rééchelonnement des remboursements de la dette – et non sur la génération d'un nouvel emprunt –, le choix comptable pris initialement, lors de l'émission de l'emprunt, n'a pas été modifié.

1.8 DIVIDENDES

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		RÉÉVALUATION EN COURS D'EXERCICE	ACQUISITION, CRÉATION, VIRT POSTE À POSTE
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	**76 032**		**258**
Terrains	67		-
Constructions sur sol propre	2 145		-
Constructions sur sol d'autrui	2 239		-
Installations générales agencements constructions	2 031		-
Installations techniques matériel outillage industriel	0		12
Autres installations agencements aménagements	1 225		12
Matériel de transport	279		-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	355		57
Immobilisations corporelles en cours	15		21
Avances et acomptes	0		-
Total immobilisations corporelles	**8 356**		**101**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉGALE VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
	PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	PAR CESSION OU MISE H.S		
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**35**	**156**	**76 099**	**-**
Terrains	-	-	67	-
Constructions sur sol propre	-	-	2 145	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 031	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	13	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 237	-
Matériel de transport	-	74	205	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	412	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	35	-
Avances et acomptes	-	-	0	-
Total immobilisations corporelles	**0**	**74**	**8 382**	**-**

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

2.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	DÉBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	FIN EXERCICE
Frais établissements, recherche	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**2 399**	**380**		**2 778**
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	733	71	-	804
Constructions sur sol d'autrui	1 268	112	-	1 380
Installations agencements des constructions	1 263	104	-	1 367
Installations techniques matériel outillage industriel	0	1	-	1
Autres installations agencements aménagements	387	120	-	506
Matériel de transport	254	24	74	204
Matériel de bureau, informatique, mobilier	236	63	-	298
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	**4 140**	**495**	**74**	**4 561**
TOTAL GÉNÉRAL	**6 539**	**874**	**74**	**7 339**

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 874 K€.
La dotation pour charges à répartir s'élève, quant à elle, à 749 K€.
La somme de ces deux dotations est égale à 1 624 K€ *(cf. ligne « Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations » du compte de résultat).*

2.3 NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION, VIR. POSTE\POSTE
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	597 148	9 387
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	211	28
TOTAL	**597 359**	**9 416**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	DIMINUTIONS PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	DIMINUTIONS PAR CESSION ET MISE HS	VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉG. VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	11	-	606 524	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	27	-	212	-
TOTAL	**39**	**-**	**606 736**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

L'augmentation du poste « Autres participations » se justifie par la recapitalisation, par incorporation de créances, de nos filiales, le Casino de Cabourg, le Grand Casino du Havre, le Casino d'Hauteville et le Casino de la Tremblade, pour un montant global de 9 180 K€ et par une prise de participation complémentaire au sein du capital de l'Hôtel International de Lyon pour 200 K€.

2.4 ÉTAT DES PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS	DIMINUTION REPRISE UTILISABLE	FIN EXERCICE
Provisions				
Pour litiges	79	-	-	79
Pour pertes change	222	235	222	235
Pour impôts	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	**301**	**235**	**222**	**313**
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	58 987	3 107	0	62 094
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	88	19	-	107
Autres provisions pour dépréciation	101 505	22 646	1 258	122 893
TOTAL	**160 580**	**25 773**	**1 258**	**185 095**
TOTAL GÉNÉRAL	**160 881**	**26 008**	**1 480**	**185 408**
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation		19	7	
Dotations et reprises financières		24 084	1 473	
Dotations et reprises exceptionnelles		1 904	-	
Mouvements par poste de bilan suite à la TUP		-	-	
Dépréciation titres mis équivalence		-	-	

La provision pour litiges de 79 K€ provient de la TUP de la SARL Thermes de Vittel réalisée sur l'exercice 2007/2008. Il s'agit d'un litige opposant cette dernière avec la CPAM des Vosges.

Les provisions sur titres de participation concernent des filiales dont la situation nette s'est dégradée sur l'exercice. Elles augmentent de 3 107 K€ sur l'exercice.

Le poste « Autres provisions pour dépréciation » concerne :

- Certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette, corrigées, le cas échéant, en fonction de leurs valeurs d'inventaire *(cf. chapitre 1.3)*. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 111 348 K€ ;
- Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek provisionnée intégralement pour 714 K€. Ces provisions ont été constituées aux cours des exercices antérieurs ;
- Compte tenu d'une procédure de redressement judicaire d'un débiteur, sa créance a été provisionnée pour un complément de 1 904 K€ sur l'exercice. Elle est désormais provisionnée intégralement ;
- Les actions auto-contrôlées ont été provisionnées pour 3 K€ sur l'exercice ;
- Les reprises de provisions font suite aux recapitalisations, par incorporation de créances, réalisées sur l'exercice.

2.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Prêts	37	37	-
Autres immobilisations financières	176	176	-
Autres créances clients	178	178	-
Personnels comptes rattachés	3	3	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur bénéfices	4 327	156	4 171
TVA	1 476	1 476	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	297 038	297 038	-
Débiteurs divers	27 069	23 839	3 230
Charges constatées d'avance	2 139	2 139	-
TOTAL GÉNÉRAL	**332 442**	**325 041**	**7 401**
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Et remboursements obtenus en cours d'exercice	13	-	-

2.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 168	21 940	245 228	-
Emprunts et dettes financières divers	25 431	22	25 408	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 956	1 956	-	-
Personnel et comptes rattachés	233	233	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	293	293	-	-
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
- TVA	2 194	2 194	-	-
- Autres impôts	138	138	-	-
- Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80	80	-	-
Groupe et associés	149 566	149 566	-	-
Autres dettes	639	639	-	-
Produits constatés d'avance	21	21	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**447 719**	**177 083**	**270 636**	**-**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 915	-	-	-

2.7 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (LIEN DE PARTICIPATION) EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Actif immobilisé	
Participations	542 013
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	0
Autres créances	199 972
Charges constatées d'avance	9
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	25 431
Fournisseurs	126
Autres dettes	148 384
Produits constatés d'avance	21

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 PRODUITS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Intérêts courus	-
Autres immobilisations financières	**0**
Clients et comptes rattachés	**0**
État, produit à recevoir	**0**
Fournisseurs avoirs à recevoir	0
Produits à recevoir - Organismes sociaux	0
Produits à recevoir - Redevance siège	15 366
Produits à recevoir - Autres	415
Autres créances	**15 781**
Banques – Intérêts courus	**100**
Total	**15 881**

2.9 MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs comptes rattachés	0
Personnel - Congés payés et charges sociales	295
Dettes fiscales et sociales	159
Autres dettes	626
Intérêts courus sur découvert	0
TOTAL	**1 080**

2.10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Charges d'exploitation constatées d'avance	2 139
Charges financières constatées d'avance	0
Total charges constatées d'avance	**2 139**

2.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Produits constatés d'avance	21
Total produits constatés d'avance	**21**

2.12 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros au 31 octobre 2011

POSTES DE CAPITAUX	SOLDE 31/10/2010	AFFECTATION RÉSULTAT 2010	SOLDE APRÈS AFFECTATION	VARIATION EXERCICE	SOLDE 31/10/2011
Capital social	163 640		163 640	29 991	193 631
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	0		0		0
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	231 318	(79 033)	152 285		152 285
Résultat exercice	(79 033)	79 033	0	3 162	3 162
Total situation nette	**393 252**	**0**	**393 252**	**33 153**	**426 405**

Les frais relatifs à l'augmentation de capital ont été imputés à hauteur de la prime d'émission, constituée sur l'exercice, d'un montant de 606 K€. L'excédent de ces frais a, quant à lui, été imputé en charge.

2.13 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	A LA CLÔTURE	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS PENDANT L'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	TOTAL
Actions ordinaires	96 815 591	14 995 384	2 €	193 631 182 €

19 166 actions sont détenues par la société depuis l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.
Le cours de bourse de l'action Groupe Partouche au 31 octobre 2011 s'élève à 1,76 €.

2.14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT FRANCE	MONTANT EXPORT	MONTANT TOTAL
Ventes de marchandises	330		330
Redevances Groupe	11 170	1 979	13 149
Locations	582		582
Divers	250		250
TOTAL	**12 332**	**1 979**	**14 311**

2.15 TRANSFERTS DE CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Diverses charges d'exploitation transférées	585
Total transfert de charges d'exploitation	**585**

2.16 PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Distribution de dividendes des filiales	32 290
TOTAL	**32 290**

2.17 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Pénalités et amendes	0	-
Cession de titres de participations	0	0
Cession d'immobilisations incorporelles	156	156
Cession d'immobilisations corporelles	0	1
Indemnités affaires et jugements divers	74	-
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	100	536
Divers charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	12	162
Dotation et reprise sur risque et charges exceptionnels	1 904	-
TOTAL	**2 246**	**854**

2.18 RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	(10 425)	(14 500)	4 075
Résultat exceptionnel	(1 392)	(479)	(913)
Résultat comptable	**(11 817)**	**(14 980)**	**3 162**

Il est à préciser que Groupe Partouche SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante filiales.

2.19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements hors bilan liés aux filiales

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	7 249
TOTAL	**7 249**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Engagements de retour à meilleure fortune	60 426
TOTAL	**60 426**

Engagements hors bilan liés au financement

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Dettes bancaires assorties de garantie	267 168
TOTAL	**267 168**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Autres engagements reçus	3 400
TOTAL	**3 400**

Engagements hors bilan liés à l'activité

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Avals et cautions	4 743
Indemnités départ en retraite	64
Contrat de location simple	2 774
Autres engagements donnés	38
TOTAL	**7 619**
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
Contrat de location simple	2 874
TOTAL	**2 874**

2.20 AUTRES INFORMATIONS

Un crédit syndiqué de 267 M€ constitue le seul emprunt bancaire de la société. Des aménagements ont été apportés le 25 janvier 2011 et le 19 décembre 2011 par avenants au contrat, mentionné dans le chapitre 4.1.1 « Risques financiers - Risque de liquidité ». Les principales caractéristiques du crédit à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 267 168 000 euros ;
- **Modalités de remboursement :** L'encours de capital restant dû est divisé en trois tranches ; le produit net des cessions d'actifs vient rembourser par anticipation prioritairement la tranche A, pour son échéance la plus proche.

L'échéancier de remboursement annuel à la clôture de l'exercice est le suivant :

ECHÉANCES SUR EXERCICE CLOS AU	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TOTAL
31/10/2012	1 940 000	20 000 000	-	21 940 000
31/10/2013	15 000 000	20 000 000	-	35 000 000
31/10/2014	25 000 000	20 000 000	-	45 000 000
31/10/2015	55 083 000	20 000 000	90 145 000	165 228 000
TOTAL	**97 023 000**	**80 000 000**	**90 145 000**	**267 168 000**

■ TAUX D'INTÉRÊTS

Les taux d'intérêt annuels distingués par tranche sont les suivants :

Tranche A : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque, égale à 4,0 % l'an, puis à 3,0 % dès lors que l'amortissement aura atteint 30 millions d'euros, puis à 2,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 60 millions d'euros ;

Tranche B : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,0 % l'an ;

Tranche C : Taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque égale à 3,25 % l'an.

■ GARANTIES

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois. Les niveaux de ratio à respecter ont été revus au cours du premier semestre de l'exercice 2011 afin de tenir compte de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,8x au 31 octobre 2011
- 3,8x au 30 avril 2012
- 3,9x au 31 octobre 2012

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow retraité / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2011
- 1x au 30 avril 2012
- 1x au 31 octobre 2012

Cash flow retraité signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée et majorée de la trésorerie nette hors trésorerie nette des casinos suisses, à l'ouverture de la période semestrielle.

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Service de la dette consolidé signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement du Groupe.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

- 3,2x au 31 octobre 2011
- 3,2x au 30 avril 2012
- 3,1x au 31 octobre 2012

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette retraitée.

Endettement du Groupe signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « Prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie nette retraitée signifie la Trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la Trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

2. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés, hors franchise exceptionnelle évoquée ci-dessous, s'élève à 30 M€.

3. Limite d'endettement

L'endettement du Groupe doit rester inférieur aux limites suivantes :

- 294 M€ au 31 octobre 2011 ;
- 283 M€ au 30 avril 2012 ;
- 267 M€ au 31 octobre 2012.

Le non-respect des ratios financiers, des limites d'investissements ou d'endettement entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche doit affecter une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition contractuelle de ce cash flow excédentaire consolidé est la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2011 puis 20 % au-delà, est conservée par Groupe Partouche.

Le solde est affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent de la trésorerie nette retraitée, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche), au-delà d'un seuil de 15 000 000 euros majoré :

- du montant non utilisé de l'apport investisseur (produit des deux augmentations de capital réalisées en mai 2011) ;
- du montant non utilisé d'une franchise exceptionnelle de 26 000 000 euros, dans les conditions décrites ci-dessous :

 Afin de permettre la réalisation du programme des Pasinos de La Grande Motte et La Ciotat, une somme de 26 000 000 euros, nommée franchise exceptionnelle, a été soustraite du mécanisme de reversement du cash flow excédentaire consolidé au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2010.

Pour les exercices 2011, 2012 et 2013 seul le montant non utilisé de la franchise exceptionnelle sera soustraite du cash flow excédentaire consolidé. Cette franchise exceptionnelle sera ramenée à zéro au 31 octobre 2014.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche et les intérêts qu'elle génère pour un total de 30,5 M€, envers Groupe Partouche SA, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003, l'avenant du 30 septembre 2005 et l'avenant du 31 décembre 2009.

2.21 EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE 2011	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	20
Employés	13
TOTAL	**33**

2.22 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces rémunérations s'élèvent à 1 278 520 euros et se décomposent comme suit :

- Rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance : 457 950 euros
- Rémunérations allouées aux membres du directoire : 820 570 euros

Il n'a été alloué aux membres du conseil de surveillance aucun jeton de présence.

2.23 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 INFORMATIONS DIVERSES

Compte tenu de la forte exposition à la variabilité des taux et pour se protéger du risque de hausse de taux une couverture a été mise en place en mai 2007, soit un swap annulable de 100 M€ à 4,25 % à échéance juillet 2012. Après avoir fonctionné favorablement jusqu'en janvier 2009, cette couverture est actuellement pénalisante depuis la forte baisse des taux de marché. En septembre 2011, une nouvelle couverture de 60 M€ a été mise en place pour couvrir l'Euribor 1M soit un swap à 1 % à échéance 31 juillet 2012.

Enfin en octobre a été souscrit un tunnel de 50 M€ à départ décalé au 31 juillet 2012 et à échéance 31 octobre 2014 pour se protéger des fluctuations de taux futures : les bornes sont de 0,99 % - 1,99%.

Depuis la clôture de l'exercice, deux autres couvertures par swap de taux ont été contractées :

- le premier de 40 M€ au départ 31 décembre 2011 et à une échéance 31 octobre 2013 à 1 % ;
- le deuxième de 30 M€ au départ 31 juillet 2012 à échéance 31 octobre 2015 à 1,35 %.

2.25 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2011	MONTANT
Impôt dû sur :	
- Charges déduites d'avance	(307)
Impôt payé d'avance sur :	
- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	259
- Produits taxés à déduire ultérieurement	0
Situation fiscale différée nette	**(48)**

2.26 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Comme détaillé au chapitre 4.1.1, la société a signé l'avenant n° 3 au crédit syndiqué le 19 décembre 2011.


JACKPOT
CRÉATEUR DE MILLIONNAIRES
MEGAPOT
PLAYERS PLUS
CASH
TICKET
MAIN EVENT
CANNES
MEGAPOT

3 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2011

Information en milliers d'euros

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
FILIALES (PLUS DE 50 %)			
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	263 838
HOLDING GARDEN PINÈDE	JUAN-LES-PINS	15 418	14 681
HÔTEL COSMOS	CONTREXÉVILLE	50	(3 207)
SOC EXPLOIT° CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	75	(576)
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	24 035
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	514
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	TRINITÉ-SUR-MER	75	(3 580)
GRAND CASINO DE BEAULIEU (société en liquidation judiciaire)	BEAULIEU	150	NC
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	534
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	851
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	782
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	164
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(691)
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(909)
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	163
SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE	CANNES	2 551	(45 920)
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BELGIQUE	144	(30 201)
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	22 737
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	1 653
SA LYDIA INVEST	LE BARCARÈS	40	(11 858)
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARÈS	2	190
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	4 946
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 131
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(13 053)
ELYSÉE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(815)
ELYSÉE PALACE HÔTEL	VICHY	40	(860)
SOC. CHEMINS FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	VICHY	701	910
CASINO DE LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	39	(28)

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
100,00 %	0	316 504	316 504	0	-	0	9 732
100,00 %	0	336	336	3 802	-	0	302
100,00 %	0	50	0	3 453	-	1 821	(509)
100,00 %	0	6 833	3 291	720	-	2 467	(533)
100,00 %	4 069	18 371	18 371	10 194	-	22 751	3 031
100,00 %	0	2 769	2 769	1 843	-	5 046	(240)
100,00 %	0	76	0	7 224	-	1 852	(779)
100,00 %	0	152	0	8 276	-	-	NC
100,00 %	470	3 025	3 025	9	-	3 892	445
100,00 %	500	3 458	3 458	245	-	4 759	446
100,00 %	0	4 611	4 611	0	-	6 301	260
100,00 %	75	50	50	1 154	-	306	105
100,00 %	0	4 650	4 650	17 023	-	11 361	(1 476)
99,99 %	0	0	0	4 868	-	1 304	847
99,99 %	0	534	534	0	-	75	32
99,99 %	0	48 424	0	60 636	-	922	(9 764)
99,90 %	0	153	0	38 370	-	0	(1 161)
99,87 %	15 100	93 520	93 520	6 353	-	28 487	9 493
99,53 %	561	5 593	5 593	198	-	3 508	465
97,30 %	0	444	0	11 518	-	0	(504)
97,00 %	0	2 023	0	0	-	0	989
97,25 %	3 108	4 207	4 207	11 371	-	14 207	4 165
90,10 %	360	4 668	4 668	0	-	4 221	330
79,93 %	0	371	0	14 976	-	3 565	(7 601)
79,76 %	0	1 308	1 308	4 295	-	0	(103)
79,80 %	0	1 240	0	607	-	0	(77)
76,63 %	0	602	602	0	-	56	(28)
99,03 %	0	1 178	0	27	-	1 609	(300)

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	41 881
TTH DIVONNE	DIVONNE-LES-BAINS	2 442	6 610
CASINO D'ANNEMASSE – SGCA	ANNEMASSE	200	2 838
CASINO DE CRANS-MONTANA	CRANS-MONTANA (SUISSE)	4 101	10 098
CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES – SCHL	HAUTEVILLE-LOMPNES	60	(232)
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	370	(3 973)
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	12 000	11 919
PARTOUCHE SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS	PARIS	37	(1 158)
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	(169)
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)			
SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	19 118
SOCIÉTAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(341)
CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	210	7 632
GREAT EASTERN QUAYS CASINO LTD	LONDRES (GB)	NC	NC
AUTRES TITRES			
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	1 505
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	1 841
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	11 739
SCI TREMBLADE	LA TREMBLADE	1	41
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	40 345
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	7 899
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	1 353
SOCIÉTÉ THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	38	NC
CASINO LE LION BLANC	ST-GALMIER	240	1 703
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	872
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 863
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	NICE	281	(1 358)
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	LA ROCHE-POSAY	177	35 608
SCI DE L'ARVE	ANNEMASSE	381	1 500

() Capitaux propres : ils comprennent le capital social, les réserves et report à nouveau, le résultat de l'exercice ainsi que les subventions d'investissement et les provisions réglementées..*

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
59,48 %	1 071	11 572	11 572	0	-	23 171	794
98,70 %	1 085	25 075	25 075	0	-	24 590	1 690
99,91 %	2 797	10 389	10 389	0	-	12 272	2 490
57,00 %	2 453	1 857	1 857	5	-	13 364	4 736
100,00 %	0	4 350	0	2 450	-	1 727	(719)
96,00 %	0	9 706	9 706	32 864	-	0	(5 440)
100,00 %	0	12 600	12 600	4 322	-	564	62
100,00 %	0	37	0	1 268	-	49	(277)
100,00 %	0	8	0	144	-	76	(35)
38,63 %	522	2 780	2 780	0	-	30 002	755
33,00 %	-	13	13	50	-	NC	NC
25,00 %	-	46	0	-	-	NC	NC
10,00 %	-	122	122	279	-	212	165
18,00 %	-	2 224	2 224	0	-	6 860	577
15,00 %	-	0	0	463		NC	NC
9,09 %	90	183	183	0	-	7 246	751
1,91 %	29	73	73	0	-	6 849	1 256
1,44 %	0	155	155	797	-	8 285	(1 545)
1,00 %	0	0	0	2 517		301	51
0,61 %	0	181	181	0	-	12 423	2 012
0,05 %	0	2	2	0	-	2 672	409
0,03 %	0	1	1	0	-	3 418	(19)
0,00 %	-	2	0	0	-	NC	NC
0,16 %	2	0	0	0	-	6 479	1 283
0,02 %	0	0	0	0	-	3 509	445
0,00 %	0	0	0	0	-	3 001	384
0,03 %	0	0	0	865	-	9 513	(1 255)
0,00 %	0	0	0	9	-	8 469	2 787
0,04 %	0	0	0	0	-	900	410

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SIHB société absorbée par Compagnie fermière des eaux (devenue Groupe Partouche)

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

TERRAINS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Falaise	1	-	(1)

PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION	NOMBRE DE TITRES	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
SA CASINO DES 4 SAISONS 26 rue St-Jean 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Boulevard Edouard Baudouin 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	(150)
SA FORGES THERMAL Avenue des Sources 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Avenue du Général de Gaulle 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37 rue Félix Adam 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Boulevard de Verdun 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200 avenue du Casino 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59 rue Royale 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
SOUS-TOTAL		**16 131**	**58 794**	**42 663**

CRÉANCES

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
JATEK	778	778	-

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

CONSTRUCTIONS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS OU MOINS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Cave Granville	-	1	1
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-total	**19**	**77**	**58**
TOTAL	**16 929**	**59 649**	**42 720**

() La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

4 BIS - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SA Groupe de Divonne
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine

Date de réalisation de l'opération : 02/11/2007

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	VALEUR FISCALE	VALEUR COMPTABLE	SOULTE REÇUE	SOULTE IMPOSÉE	VALEUR ÉCHANGE OU D'APPORT
Fonds commercial		71 719			71 719
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	40 368	40 347			40 347
Autres immobilisations financières - Prêt de titres	15	15			15

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	DURÉE DE LA PÉRIODE POUR LA RÉINTÉGRATION	MONTANT NET DES PV RÉALISÉES	MONTANT ANTÉRIEUREMENT RÉINTÉGRÉ	MONTANT RAPPORTÉ AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MONTANT RESTANT À RÉINTÉGRER
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation			NÉANT		
Constructions					
Installations Tech., mat. et out. industriel.					
Autres immobilisations corporelles					

5 – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2010 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2011 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	163 640 414	193 631 182
Nombre des actions ordinaires existantes	43 097 418	43 097 418	43 097 418	81 820 207	96 815 591
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
(Sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 841 731	14 811 850	13 670 179	14 404 586	14 310 681
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 642 656	29 122 471	6 409 212	-25 186 673	14 333 847
Impôt sur les bénéfices	-15 367 897	-14 858 226	-19 188 997	-16 565 318	-14 979 568
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provisions	10 052 695	21 895 836	26 464 308	70 411 732	26 151 335
Résultat net	23 957 858	22 084 860	-866 100	-79 033 087	3 162 080
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- RÉSULTATS PAR ACTION					

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2010 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2011 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,79	1,02	0,59	-0,11	0,30
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,56	0,51	-0,02	-0,97	0,03
Dividendes attribués à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV- PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	45	45	46	47
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 582 816	3 989 574	3 261 394	3 468 842	3 669 742
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 744 407	1 551 827	1 331 574	1 461 183	1 447 761

20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe », qui expose au paragraphe « Jugements et estimations comptables » :

- la correction d'erreur relative au traitement comptable de la contribution économique territoriale, en application de la norme IAS 12, Impôts sur le résultat ;
- le changement d'estimation comptable comptabilisé en 2010 relatif à la dépréciation des écarts d'acquisition.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans le première partie du rapport, la note 2 de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe » (paragraphe « Jugements et estimations comptables »), expose la correction d'erreur relative au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) en application de la norme IAS 12. Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'information relative à l'exercice clos le 31 octobre 2010, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce traitement comptable au 1er janvier 2010, date d'entrée en vigueur de la CET. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2010 et l'information donnée à ce titre dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe » (paragraphe « Immobilisations incorporelles »). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les principales hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Paris, le 27 février 2012

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières appliquées par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Paris, le 27 février 2012

MCR Baker Tilly	**France Audit Expertise**
Alexandra Mathieu	Emmanuel Quiniou

20.3.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur les prévisions et objectifs de la société, présentés au chapitre 13 du présent document.

20.3.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Groupe Partouche a publié le 21 février 2012 l'information financière du premier trimestre de l'exercice en cours reproduit au chapitre 12. Cette information financière de source interne n'a pas été vérifiée par les contrôleurs légaux.

20.4 Politique de distribution des dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

EXERCICE POUR LEQUEL LE DIVIDENDE EST VERSÉ CLOS LE 31 OCTOBRE	DIVIDENDE NET PAR ACTION (EN EUROS)	IMPÔT DÉJÀ PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
2006	-	-	-
2007	-	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-
2010	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2011, aucun dividende n'est proposé.

Groupe Partouche ne distribue pas de dividendes depuis de nombreux exercices, priorité étant donnée au remboursement de la dette bancaire contractée à l'occasion d'opérations de croissance externe (Compagnie européenne de casinos en 2002 et Groupe de Divonne en 2005). L'accord intervenu en octobre 2009 avec le pool bancaire du crédit syndiqué s'est accompagné dans le cadre d'un avenant à la convention de subordination, d'un engagement de Groupe Partouche de ne pas voter de distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement du crédit, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf. note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe des notes annexes aux comptes consolidés ».
Cf. note 16 « Autres provisions courantes et non courantes » des notes annexes aux comptes consolidés.

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Un litige donne lieu à une provision comptable lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

▸ Un litige datant d'avril 2000 résulte de l'inexécution par M. Jean Rouch d'une convention de vente des actifs de la SA Riviera à Cannes en août 1999. M. Jean Rouch s'est déclaré débiteur et Groupe Partouche recherche l'exécution de cet engagement. La créance de 6 860 K€ est provisionnée intégralement. Le tribunal de grande instance de Draguignan a accordé à Groupe Partouche SA la somme de 760 K€. Un appel est en cours afin d'obtenir une indemnisation.

▸ Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Les appréciations des éventuels litiges fiscaux se font au sein de chaque filiale, au cas par cas et dans le détail par chefs de redressement envisagés et ceux dont la contestation ne nous semble pas pouvoir aboutir favorablement sont provisionnés.

LITIGES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ OU LE GROUPE

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois de manière directe ou indirecte, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

20.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2011

Au 31 octobre 2011, le capital social s'élève à 193 631 182 euros (cent quatre vingt treize millions six cent trente et un mille cent quatre vingt deux euros).

Il est divisé en 96 815 591(quatre-vingt seize millions huit cent quinze mille cinq cent quatre-vingt onze) actions de 2 euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

OPÉRATION D'ACHATS DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2010-2011

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société se dote d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

La mise en œuvre du rachat par la société de ses actions propres se réalise conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, précisées par le règlement général de l'AMF de 2005. Lors de sa réunion du 19 août 2010, le directoire a décidé de la réaffectation de ces actions à un objectif autorisé tel que :

- l'attribution aux salariés ou aux dirigeants, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L225-209 al. 5 du Code de commerce ;
- l'attribution aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- la cession ou le transfert par tous moyens tels que prévus par l'article L.225-209 al. 4 du Code de commerce.

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Groupe Partouche détenait 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2011. Depuis 2000, aucun programme de rachat n'a été mis en œuvre. Ces actions sont présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 38 332 euros et une valeur nette comptable de 33 732 euros dans les comptes annuels.

AUTORISATION EXISTANTE

L'assemblée générale mixte du 29 avril 2011 a renouvelé son autorisation au directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, afin, de procéder à l'attribution de ces actions aux salariés ou aux dirigeants, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L.225-209 al. 5 du Code de commerce, ou à la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 15 euros par action et le prix minimal des cessions à 1 euro. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois viendra à expiration le 28 octobre 2012 ; elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

21.1.5 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ – AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE L'OPÉRATION AUTORISÉE	DURÉE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM	MODALITÉS
Augmentation de capital ▪ En numéraire (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	30 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital ▪ Par placement privé (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par apport en nature (AGE du 29 avril 2011)	26 mois 28 juin 2013	Montant maximal de 10 % du capital	Sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale du 29 avril 2011 a en outre décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 24 249 000 euros par émission de 12 124 500 actions ordinaires. Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 2,05 euros (soit 2,00 euros de valeur nominale et 0,05 euro de prime d'émission) par action. Cette augmentation de capital a été réservée à Butler Capital Partners à concurrence de 727 470 actions, et à FCPR France Private Equity III à concurrence de 11 397 030 actions. Cette augmentation de capital a été réalisée le 4 mai 2011.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 29 avril 2011, le directoire a décidé, conformément à la délégation reçue de l'assemblée générale extraordinaire des associés le même jour, de procéder à une augmentation du capital de la société d'un montant de 5 741 768 euros par émission de 2 870 884 actions nouvelles au prix unitaire de 2,00 euros (soit sans prime d'émission), réalisée le 27 mai avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et dans les formes et conditions légales et règlementaires.

21.1.6 CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années :

ANNÉES (DU 1ER NOVEMBRE 2007 AU 31 OCTOBRE 2011)	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT DES VARIATIONS DE CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	NOMBRE CUMULÉ D'ACTIONS
2007			86 194 836 €	43 097 418
2008			86 194 836 €	43 097 418
2009			86 194 836 €	43 097 418
2010	Augmentation de capital du 11/08/2011	77 445 578 €	163 640 414 €	81 820 207
2011	Augmentation de capital du 04/05/2011	24 249 000 €	187 889 414 €	93 944 707
2011	Augmentation de capital du 27/05/2011	5 741 768 €	193 631 182 €	96 815 591

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche est actuellement cotée sur la place Euronext Paris et sur le marché Euro List compartiment B (code ISIN FR0000053548). La valeur fait partie des indices CAC Mid & Small, CAC Small et CAC All Tradable.

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par CM-CIC Securities 6 avenue de Provence 75009 Paris.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action Groupe Partouche :

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
2010				
Janvier	3,29	2,71	835 154	2,53
Février	3,04	2,14	778 076	1,93
Mars	2,79	2,37	733 351	1,93
Avril	2,94	2,59	772 288	2,16
Mai	2,79	2,08	850 641	1,97
Juin	2,47	2,12	1 426 959	3,27
Juillet	2,64	1,85	2 918 661	6,19
Août	2,06	1,66	1 591 165	2,97
Septembre	2,28	1,66	7 267 128	14,62
Octobre	2,00	1,78	2 798 042	5,29
Novembre	2,16	1,78	2 683 835	5,38
Décembre	1,97	1,71	2 275 979	4,22
2011				
Janvier	2,40	1,85	3 919 652	8,58
Février	3,05	2,22	6 930 223	18,30
Mars	2,96	2,27	3 929 372	10,15
Avril	2,74	2,51	909 339	2,39
Mai	3,15	2,40	4 850 534	13,42
Juin	2,84	2,70	1 183 031	3,24
Juillet	2,91	2,34	722 534	1,89
Août	2,55	1,72	2 649 049	5,16
Septembre	2,18	1,59	1 501 650	2,85
Octobre	1,98	1,59	1 084 593	1,90
Novembre	1,72	1,32	1 259 862	1,91
Décembre	1,65	0,99	5 348 608	6,31

21.2 Actes constitutifs et statuts

Actes constitutifs et statuts (cf. chapitre 5.1.3)

Conformément à l'article 37 des statuts, seule l'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut, toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- la réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers ;
- l'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financière immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE *(cf. 14.3 sur le règlement intérieur)*

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance sont en outre précisées au chapitre 14.3 ayant trait au règlement intérieur qu'il a adopté le 27 octobre 2005, modifié le 24 décembre 2008 puis le 8 juin 2011, ainsi qu'aux articles 21 et 22 des statuts de Groupe Partouche SA reproduits ci-après :

ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

■ Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

■ Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseillé de le représenter à une séance du conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

■ Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance. Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il nomme les membres du directoire, en désigne le président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il propose à l'assemblée générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du directoire sont précisées aux articles 16 et 18 des statuts de Groupe Partouche SA reproduit ci-après :

ARTICLE 16 - DIRECTOIRE - COMPOSITION

1 - La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.
Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

2 - Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la société.
Si un membre du conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.
Sous réserve des exceptions légales, nul ne peut appartenir simultanément à plus de deux directoires, ni exercer les fonctions de directeur général unique ou de président du conseil d'administration dans plus de deux sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine.
Un membre du directoire ne peut accepter d'être nommé au directoire ou directeur général unique d'une autre société, sans y avoir été autorisé par le conseil de surveillance.

3 - Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil de surveillance.
Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

4 - Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire sont fixés par le conseil de surveillance dans l'acte de nomination.

ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

1 - Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.
Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
Le président du directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.
Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.
Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit.
En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

2 - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.
Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.
Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le président du directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

3 - Les membres du directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

ARTICLE 19 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE

1 - Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En cas de refus du conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une assemblée générale ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2 - Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3 - Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général délégué.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire ou de l'un des directeurs généraux délégués ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts le directoire dispose en outre, de pouvoirs en matière d'augmentation de capital :

I - Augmentation du capital

[...] Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce [...]

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS.

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

2 - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

En référence à l'article 21.2.4 de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809-2004, il est précisé qu'il n'existe pas d'actions pour modifier les droits des actionnaires de la société, plus stricts que celles prévues par la loi.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires *(article 27 des statuts)* et décret 2010-684 du 23 juin 2010

■ L'assemblée générale est convoquée par le directoire, à défaut, par le conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article R.225-162 du Code de commerce ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

■ Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

■ Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le bulletin des annonces légales obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

■ Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur la 2e convocation et sur les éventuelles convocations suivantes.

L'avis de réunion indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire national des entreprises, les jours, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

Il comporte en outre en application de l'article R.225-85 du décret du 23 juin 2010, une description claire et précise des

modalités d'exercice des facultés particulières des actionnaires.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article R.225-81 du Code de commerce.

L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

- par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du directoire et du conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :
 - s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
 - s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.
- par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte, que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES *(article 28 des statuts)*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

DROIT DE VOTE *(article 31 des statuts)*

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

EXISTENCE DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

QUORUM *(cf. articles 34 des statuts pour les AGO et 36 pour les AGE et l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005)*

Les modifications statutaires sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire sous les conditions de quorum et majorité prévus à l'article 36 des statuts repris ci-après :

1 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Dans toutes ces assemblées le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

2 - Dans toutes les assemblées générales extraordinaires, qu'elles soient réunies sur première ou deuxième convocation, les résolutions pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des assemblées réunies sur deuxième convocation ne peuvent porter que sur des questions figurant à l'ordre du jour de la première assemblée.

21.2.6 CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations

(article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du Code de commerce, et à l'article 12 des statuts, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL

I - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission : elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéfices ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L.225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dés que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'assemblée générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du directoire et de celui des commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les trois ans à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée

que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la société est interdit ; toutefois, l'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils on en trop ou en moins.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS *(article 39 et 40 des statuts)*

ARTICLE 39 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I - Établissement des comptes

À la clôture de chaque exercice, le directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux commissaires aux comptes qui en font la demande.

II - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du directoire et des commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du directoire.

III - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 40 - AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.
- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
 - Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;
 - Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires ;
 - Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite

les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

■ L'assemblée générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

21.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	MCR				FRANCE AUDIT EXPERTISE			
	MONTANT (K€)		%		MONTANT (K€)		%	
AU 31 OCTOBRE	**2011**	**2010**	**2011**	**2010**	**2011**	**2010**	**2011**	**2010**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	262	110	47 %	26 %	259	110	25 %	13 %
Filiales intégrées globalement	292	281	53 %	67 %	790	712	75 %	84 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur		30		7 %		30		4 %
Filiales intégrées globalement			0 %				0 %	
SOUS-TOTAL	**554**	**421**	**100 %**	**100 %**	**1 049**	**852**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**554**	**421**	**100 %**	**100 %**	**1 049**	**852**	**100 %**	**100 %**

22 CONTRATS IMPORTANTS

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Groupe Partouche a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€. Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe *(cf. note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1) et paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité »)*.

CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE

Groupe Partouche a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

Au terme d'un premier avenant à cette convention intervenu le 26 avril 2005, Financière Partouche a consenti une avance complémentaire d'actionnaire de 20 000 000 euros pour une durée de 5 ans et 7 mois à compter de sa mise à disposition.

Un second avenant signé le 30 septembre 2005 a prorogé l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Enfin, un troisième avenant 30 décembre 2009 a porté l'échéance de l'avance d'actionnaire au 31 décembre 2015.

À l'issue de l'augmentation de capital intervenue en 2010, l'encours de cette avance d'actionnaire est de 25 408 314 euros.

Au 31 octobre 2011 figurent dans les dettes financières l'avance d'actionnaire et les intérêts qu'elle génère pour un montant total de 30,5 M€.

CRÉANCE SUR SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS

Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006 à la société La tête dans les nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société française de casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

L'échéance de 4,5 M€ sur les comptes courants a été réglée normalement au cours de l'exercice 2007 et celle de 10 M€ sur les prix des actions de SFC qui était fixée au 15 avril 2007 a été payée à hauteur de 5 M€ courant juillet 2007, réduisant le solde à la clôture de l'exercice à 5 M€.

Les intérêts courus ont été comptabilisés et figurent au bilan de l'exercice 2007 dans les actifs en sus des 5 M€, la pénalité de 1 M€ n'ayant pas été comptabilisée.

Suite aux difficultés rencontrées par le débiteur, un protocole d'accord est intervenu après la clôture de l'exercice 2007, fixant forfaitairement à 6,4 M€ le principal restant dû sur le prix des actions, les intérêts courus et la pénalité contractuelle.

Cette somme devait être réglée selon l'échéancier suivant arrêté au protocole :

- 2,0 M€ au 17 avril 2008 (échéance réglée) ;
- 2,4 M€ au 30 avril 2009 ;
- 2,0 M€ au 30 avril 2010.

Suite au non-respect de l'échéance du 30 avril 2009, de nouvelles modalités de règlement ont été arrêtées :

- 0,5 M€ au 13 octobre 2009 (échéance réglée) ;
- 0,5 M€ au 4 décembre 2009 (échéance réglée) ;
- Le solde, soit la somme de 3,4 M€, étalé sur 6 ans et payable via 6 échéances annuelles au 30 octobre.

Suite à la déclaration de cessation de paiements en date du 30 juillet 2010 et à la mise en redressement judiciaire de la SFC intervenue le 12 août 2010, l'échéance au 30 octobre 2010 n'a pas été honorée et cette créance dans les comptes de Groupe Partouche a été provisionnée à hauteur de 50 % de son montant au titre de l'exercice 2010.

Par jugement en date du 21 juillet 2011, le tribunal de commerce de Paris a arrêté le plan de redressement par voie de continuation présenté par SFC prévoyant le règlement de la créance de Groupe Partouche sur 8 ans, selon le plan suivant :

■ 21/07/2012	1re annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2013	2e annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2014	3e annuité	5 %	170 000€
■ 21/07/2015	4e annuité	8 %	272 000€
■ 21/07/2016	5e annuité	12 %	408 000€
■ 21/07/2017	6e annuité	15 %	510 000€
■ 21/07/2018	7e annuité	25 %	850 000€
■ 21/07/2019	8e annuité	25 %	850 000€

Groupe Partouche a mis en œuvre la garantie hypothécaire qu'il détenait sur Casino de Chatel-Guyon, la filiale de SFC. Cette action visant à la licitation de l'immeuble du casino de cette ville, fait l'objet de contestations qui retarderont probablement son issue.

Une dotation complémentaire réalisée en 2011 a conduit au provisionnement intégral de cette créance (capital et intérêts) dans les comptes de Groupe Partouche.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTÉRÊTS

Une estimation des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par M. Gérard Naulet, ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations du tribunal de grande instance de Paris, domicilié 17 allée des Eiders à Paris (19e). *(Chapitre 8.2)*

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;

b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;

c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la société Groupe Partouche SA, 141 bis rue de Saussure 75017 Paris.

24.2 Responsable de l'information

M. Alain Cens, directeur financier

Téléphone : +33(0)1.47.64.33.45

24.3 Calendrier de la communication financière

Information financière trimestrielle au 31 janvier 2012	>	mardi 21 février 2012 au soir
Chiffre d'affaires du 2e trimestre clos le 30 avril 2012	>	mercredi 13 juin 2012 au soir
Résultats du 1er semestre clos le 30 avril 2012	>	mercredi 27 juin 2012 au soir
Information financière trimestrielle au 31 juillet 2012	>	mercredi 12 septembre 2012 au soir
Chiffre d'affaires du 4e trimestre clos au 31 octobre 2012	>	mercredi 12 décembre 2012 au soir
Résultats de l'exercice clos au 31 octobre 2012	>	mercredi 30 janvier 2013 au soir

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2, ainsi qu'à la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2011, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.